

LA LUNETTE DE DOUL LENS.

ALMANACH

Démocratique et Progressif

DE L'AMI DU PEUPLE

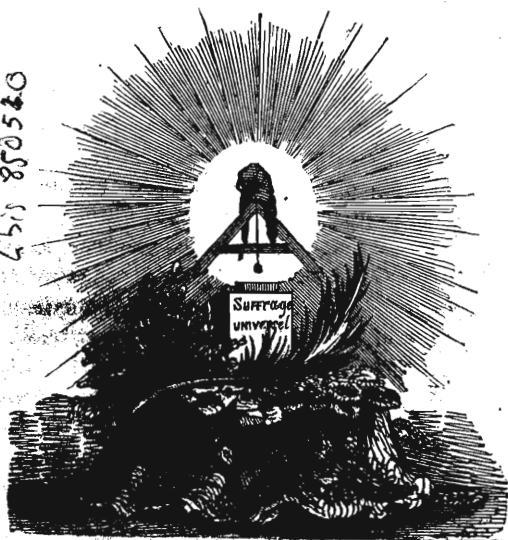
Pour 1850,

PAR F.-V. RASPAIL,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE A LA CONSTITUANTE.

Sentinelles, prenez garde à vous!!!

450 850 20



PARIS,

CHEZ L'ÉDITEUR DES OUVRAGES DE M. RASPAIL,

RUE DES FRANCS-BOURGEOIS-SAINT-MICHEL, 5,

(près de l'Odéon; au premier, au fond de la cour, à droite.

AUX CITOYENS ÉLECTEURS DE LYON.

CITOYENS,

Je vous dédie ce petit livre, adieu donné à la dérobée par le prisonnier de Doullens à ceux qui prient pour lui et qui souffrent comme lui. Du fond de mon cachot, j'ai enduré toutes vos souffrances ; et j'ai maudit les déceptions qui se sont jouées de votre bonne foi et de votre courage !

Avril 1834, et juin 1849, deux époques sinistres et également accusatrices d'occultes machinations !

Citoyens, mes frères, n'écoutez plus le *cri aux armes* : ceux qui le poussent ne sont pas toujours dans vos rangs ; et puis, comme électeurs, n'êtes-vous pas plus forts que comme soldats ?

Qu'importe que votre représentation ne soit à l'Assemblée qu'une goutte d'opposition dans l'océan d'une majorité compacte ! Le vrai gouvernement d'une grande ville n'est-il pas dans sa municipalité élective, dans son conseil général électif ? Vos vrais intérêts ne sont-ils pas les intérêts de la localité même ?

Unissez-vous pour vous faire dignement représenter à ces deux conseils.

Secourez-vous mutuellement, pour vous mettre à l'abri des faiblesses de la misère, des tentations du besoin ; et ne donnez aucune prise à la corruption, qui n'achète qu'afin de mieux asservir.

La *fraternité* est un dogme, dont l'*égalité* est la pratique, et la *liberté* le moyen.

La *liberté*, c'est la *mutualité* du concours ; l'*égalité*, c'est le droit d'être chacun à sa place.

S'aimer et s'entr'aider, c'est là toute la formule républicaine, écrite en lettres de feu dans l'Évangile ; il n'y a que les impies et les mécréants qui ne soient pas républicains.

Citoyens de Lyon, continuez à servir de modèles aux travailleurs des autres villes ; votre mission pacifique est plus glorieuse qu'une victoire remportée les armes à la main. Soldats, redevenez apôtres ; vous êtes aussi puissants dans l'une que dans l'autre carrière ; mais la dernière est la seule humanitaire tant que les rois conjurés ne viendront pas menacer la terre classique de la liberté.

Salut et fraternité.

Citadelle de Doullens, 1^{er} juillet 1849.

F.-V. RASPAIL,

votre représentant par mon fils, et votre
concitoyen par ma reconnaissance.

CHAPITRE PREMIER.

NOTICE SUR LE CALENDRIER.



Le mot de *calendrier* (en latin *calendarium*) est ainsi nommé de *calendæ*, qui désignait, chez les Latins, le premier jour de chaque mois, jour de marché et d'affaires, qui appelait à la ville les habitants de la campagne. *Calendæ* vient lui-même de *calare*, assembler, ou bien du grec *callên*, appeler. On conçoit que, pour le peuple campagnard, le jour du mois qu'il lui importât spécialement de connaître, c'était le jour des *calendes*; ce qui explique suffisamment pourquoi le catalogue des 365 jours de l'année solaire a tiré son nom de ce mot-là.

Les Grecs appelaient le calendrier *ephemeris*, d'où dérive le mot français *éphémérides*, de *épi*, par, *héméra*, chaque jour.

Les Arabes ont appelé le calendrier *almanach*, de *al*, le, et *manech*, computer (*art de compter les jours et mois de l'année*).

La Convention désigna le calendrier républicain sous le nom d'*annuaire*, terme que le *Bureau des longitudes* a conservé au calendrier qu'il publie tous les ans.

Le mot de *calendrier*, par son étymologie, est pour nous un non-sens; celui d'*almanach* est trop vague par son étymologie, et trop peu sérieux par suite des billevesées auxquelles il a servi longtemps de couvert; celui d'*éphémérides* conviendrait à un journal qui note après coup, et non à une table qui suppose d'avance.

Le mot *annuaire* a une signification aussi appropriée à son objet que celui de *vocabulaire*.

Le jésuitisme, ennemi juré de toute réforme et de tout progrès, a préféré au ~~mot~~ *mot* républicain d'*annuaire* le mot païen de *calendrier*, ou le mot arabe et musulman d'*almanach*.

Pendant longtemps, l'*Almanach* a été, après les *Heures*, le seul livre de lecture du pauvre villageois, et les auteurs de ces sortes de livres s'appliquaient à le servir selon les goûts de son temps. Tant que le villageois se consolait de sa servitude par la superstition, l'*almanach* lui fit des contes de fées; quand le paysan s'émancipa un peu vers des idées plus saines, on lui donna quelques notions de la pluie et du beau temps. Après la révolution de 89, la philosophie s'empara de l'*almanach* comme d'un moyen de propagande; l'Empire le soumit alors à la censure, et la Restauration le dénonça à la vindicte de ses tribunaux. La nouvelle République ne le traite pas d'une manière moins rigoureuse. Mais l'*almanach* suit son cours comme l'année, sans s'inquiéter de la main qui voudrait arrêter son soleil, et déverse sa propagande pacifique tantôt dans les ténèbres et tantôt au grand jour; le pauvre colporteur est son Lucifer matinal et rapide, qui passe par la chaumière avant que le palais ait l'œil ouvert sur lui.

L'*almanach* ou *calendrier*, ou mieux l'*annuaire*, se divise donc en deux parties distinctes : la première, où l'on suppose les saisons, les mois et les jours; et la seconde, où l'on apprend à faire de ce temps un bon usage.

J'ai lu jadis, sur le cadran solaire d'un couvent, ces mots : *Ultima fors an.* (Quelle heure est-il? Pour vous, la dernière peut-être.) La première partie du calendrier, c'est ce *cadran*; la seconde, c'est son *épigraphe*.

Le *calendrier* est le tableau des jours qui vont s'écouler jusqu'à ce que le soleil ait achevé sa révolution apparente, c'est-à-dire soit revenu à son point de départ.

Chacun sait aujourd'hui que c'est la terre qui tourne autour du soleil pour former l'année, et sur son axe pour former les jours, et que la lune tourne autour de la terre, ce qui primitivement a servi à composer les mois.

Le soleil, immobile au centre de notre système planétaire, ne paraît se mouvoir à nos yeux, que par la faison

qui fait que, pour les voyageurs placés sur le vaisseau qui part, c'est le rivage qui paraît fuir, le vaisseau semblant immobile ; les habitants de la terre éprouvent la même illusion que ces voyageurs ; l'observation les désabuse de même.

Le soleil, centre des orbites concentriques de toutes les planètes, est l'âme et le mobile de leurs mouvements.

Mercury, la planète la plus rapprochée de cet astre, achève sa révolution en 87 de nos jours et une fraction ; *Vénus*, qui vient ensuite, en 224 de nos jours ; *la Terre*, qui est la 3^e dans l'ordre, en 365 et un quart de jour ; *Mars*, en 686 jours, ou deux ans moins 50 jours ; *Jupiter* (la 13^e planète connue), en 10 ans environ ; *Saturne* (la 14^e connue), en 29 ans, et *Uranus* (la 15^e), en 81 ans.

Si la terre accomplissait sa révolution annuelle autour du soleil en 365 jours et un quart de jour juste, ou 6 heures, rien ne serait plus facile que de supputer les années : on n'aurait qu'à compter un jour de plus tous les quatre ans, et, dès ce moment, l'année commencerait encore alors que le soleil se trouverait à la place qu'à la même époque il occupait quatre ans auparavant ; place à laquelle il arriverait la première année six heures plus tard, la 2^e année 12 heures, et la 3^e 18 heures plus tard.

Jules César, aidé de l'astronome Sosigène, n'eut pas recours à un procédé plus compliqué pour classer l'excédant annuel de la révolution de la terre ; il fut convenu par lui que, tous les 4 ans, on compterait un jour de plus, qui se placerait dans le mois le plus court de l'année, le mois de février, immédiatement avant le 6^e jour qui précédait les calendes de mars ; le mois avait ainsi deux sixièmes jours, d'où l'année était dite *bissextile* (deux fois sixième). Ce jour quadriennal s'ajoute chez nous après le 28 février, qui a alors 29 jours, et l'année conserve son nom de *bissextile* : n'a-t-elle pas, du reste, deux six dans son chiffre (366) ?

Mais la révolution de la terre ne s'accomplit pas d'une manière aussi précise ; car la terre ne revient exactement à son point de départ qu'en 365 jours 5 heures 48 minutes, 49 secondes et 7 dixièmes de seconde, Jules César avait négligé ces fractions ; elles étaient, du reste, de peu d'im-

portance, eu égard à la durée des événements qu'il avait l'espoir de régler.

Mais on conçoit que ces fractions d'heure devaient faire des jours au bout de quelques siècles; aussi la réforme parut-elle urgente aux astronomes, sous le pontificat de Grégoire XIII, sur la fin du seizième siècle : car depuis longtemps on s'était aperçu que les équinoxes devançaient les époques du 21 mars et du 21 septembre. Grégoire XIII décida, en 1582, qu'on omettrait de compter les dix jours qui suivraient le 4 octobre, et que le 5 deviendrait le 15 de ce mois; et, pour remédier dans l'avenir à des erreurs semblables, on admit que toutes les années dont le chiffre serait divisible par 4, seraient de 366 jours; que les années dont le chiffre serait divisible par 100, seraient de 366 jours, et que celles qui seraient divisibles par 100 et non par 400 seraient de 365 jours. Ainsi l'année 1848 étant divisible par 4 sans résidu $\frac{1848}{4} = 462$, tandis que l'année 1850, divisée par 4, a pour quotient $462\frac{2}{4}$, 1848 a été bissextile, ou de 366 jours, et 1850 est de 365 jours. Les années 1800 et 1900 ne sont que de 365 jours, car elles sont divisibles par 100, et non par 400; l'année 2000 sera de 366, car elle est divisible à la fois par 100 et par 400.

Le calendrier ainsi réformé par Grégoire XIII se nomme *calendrier grégorien*; il a été adopté d'abord par tous les catholiques; plus tard, par les protestants; la Russie et la Grèce sont maintenant les seules contrées d'Europe qui aient conservé le vieux style, ce qui établit, entre leur calendrier et le nôtre, une différence de 12 jours, en sorte que leur année commence le 13 janvier de la nôtre.

La réforme grégorienne n'a réellement porté que sur la fixation du premier jour de l'année; elle a conservé tous les autres abus de l'ancien calendrier, relatifs à la division de l'année en mois et semaines.

Les anciens calquèrent leurs divisions de l'année en mois sur les révolutions lunaires; de là *mensis*, mois, du grec *mènè*, la lune; 12 lunaisons faisant 354 jours 8 heures 48 minutes 38 secondes: ce qui offre avec l'année solaire une différence de près de 11 jours, qu'on nomme *épacte*. La lune revient à son point de départ, dans le ciel étoilé, en 27 jours 7 heures 43 minutes 11 secondes, 5; mais le mois lunaire est de 29 jours 12 heures 44 minutes 2 secondes,

87, parce que ce n'est qu'au bout de ce temps que la lune entre en conjonction avec le soleil, dont la lumière détermine ses phases : de là est venu primitivement l'usage de diviser l'année en douze époques de près de 30 jours chacune, le mois de février se rapprochant le plus du mois lunaire, puisqu'il est de 28 jours, et, tous les quatre ans, de 29 jours. Mais, quant aux autres mois, ils sont nommés et distribués de la manière la plus arbitraire et souvent dénommés à contre sens : JANVIER (mois de Janus, à deux faces, qui voit également l'année qui finit et l'année qui commence); FÉVRIER (*februarius*, à cause des fièvres qui régnaient alors à Rome, et qui ne règnent nullement chez nous); MARS (mois du dieu Mars); AVRIL (d'*aprilis*, qui vient d'*Aphrodisia*, Vénus); MAI (de la déesse *Maïa*); JUIN (de *Ju-nius*, prénom); JUILLET (de *Julius*, prénom de César); AOUT (d'*Augustus*, en l'honneur d'Octave); SEPTEMBRE (ou 7^e mois quand l'année commençait en mars, et qui est maintenant le 9^e); OCTOBRE (d'*october*, huitième mois, qui est le 10^e); NOVEMBRE (de *november*, 9^e mois, qui est le 11^e), et DÉCEMBRE (*december*, 10^e mois, qui est le 12^e mois).

Les quatre phases de la lune, qui sont d'environ sept jours, ont donné lieu à la division du mois en semaines de sept jours (semaine, de *septimana*, mot grec et latin, qui signifie sept jours de la lune); mais les semaines sont loin de concorder avec ces phases, vu que la révolution lunaire est de 29 jours et demi environ, et que quatre semaines ne font que 28 jours.

Les noms des jours de la semaine, à l'exception du dimanche, sont ceux des planètes admises par les anciens, la terre étant pour eux le centre du monde : LUNDI (*lunæ dies*), jour de la lune; MARDI (*Martis dies*), jour de Mars; MERCREDI (*Mercurii dies*), jour de Mercure; JEUDI (*Jovis dies*), jour de Jupiter; VENDREDI (*Veneris dies*), jour de Vénus; SAMÉDI (*Saturni dies*), jour de Saturne; le septième jour était le jour du soleil (*solis dies*), que les Chrétiens ont appelé DIMANCHE (*dominica dies*), jour du Seigneur.

La Convention nationale, fille de la philosophie du dix-huitième siècle, et qui, en deux ans, jeta les fondements de toutes les réformes possibles, elle qui introduisit dans le commerce le système décimal, qui fonda le Bureau des longitudes, l'École polytechnique, le Conservatoire des arts et

métiers, etc., ne pouvait manquer de remplacer, par une supputation plus rationnelle et plus méthodique, ce calendrier fait de pièces et de morceaux, mélange bizarre de paganisme et de catholicisme, de dénominations à contre-sens et de périodes contraires aux mouvements astronomiques; et elle inaugura l'ère de la république, qu'elle venaît d'asseoir sur les ruines de tous les abus et de toutes les superstitions, par la substitution d'un *annuaire républicain* au ridicule *calendrier* des Romains, et par la fixation du commencement de l'année à l'équinoxe de l'automne, ce zéro des ascensions droites ou longitudes du ciel étoilé. De cette manière, les saisons de l'*annuaire républicain* coïncidaient avec les saisons astronomiques, ce qui n'avait pas lieu dans le *calendrier catholico-païen*; l'automne et le printemps commençant avec l'équinoxe, l'été et l'hiver avec les solstices. Les mois furent tous de trente jours, avec cinq jours supplémentaires à la fin de l'année ordinaire, et six jours les années bissextiles. Les mois se divisèrent en décades, semaines de dix jours, ce qui économisait deux jours de repos par mois aux pauvres travailleurs. Les jours de la décade tiraient leur nom de leur rang : le 1^{er} *pricipidi* (du latin *primus dies*, premier jour); le 2^e *duodi* (*duo* deux, *dies* jour); *tridi* (*tri* trois, *dies* jour); *quantiidi* (*quattuor* quatrième, *dies* jour); *quintiidi* (*quintus* cinquième, *dies* jour); *sexidi* (*sex* sixième, *dies* jour); *septidi* (*septimus* septième, *dies* jour); *octidi* (*octavus* huitième, *dies* jour); *nonidi* (*nonus* neuvième, *dies* jour); *decadi* (*decimus* dixième, *dies* jour). Le jour de la *décade* était le dimanche républicain, le jour de fête du travailleur et de l'administration, le jour des solennités ordinaires de la république. Les grandes et imposantes solennités étaient renvoyées aux cinq ou six jours complémentaires qui finissaient l'année, et qui devenaient ainsi les grands anniversaires de la fondation de la République, à une époque où la nature de nos climats a encore la beauté de son ciel, et les arbres fruitiers, emblème de la production, le riche éolat de leur verdure.

Le nom de chaque mois fut emprunté à la circonstance météorologique qui le distingue, une terminaison spéciale étant affectée à chaque saison : *aire* pour les mois d'automne, *are* pour les mois d'hiver, *al* pour les mois

du printemps, *dor* pour les mois d'été : ainsi, NIVÔSE (de *nivis*, neige), FLUVIOSE (de *pluvia*, pluie), VENTOSE (de *ventus*, vent) pour les trois mois d'hiver ; GERMINAL (de *germinare*, germer), FLORÉAL (de *florere*, fleurir), PRAIRIAL (de prairie) pour les trois mois du printemps ; MESSIDOR (de *messis*, moisson), THERMIDOR (de *therme*, chaleur, jours caniculaires), FRUCTIDOR (de *fructus*, fruits) pour les trois mois d'été ; VENDÉMAIRE (de *vindemia*, vendange), BRUMAIRE (de brume), FRIMAIRE (de *frimas*) pour les trois mois d'automne.

Afin de compléter le cours d'astronomie appliqué à l'économie et de faire de l'*almanach* un *agenda* agricole, la Convention eut l'idée de substituer à ces noms de saints, si souvent apocryphes ou si peu dignes de cette place, de substituer, dis-je, le nom d'une plante à semer ou à récolter, d'un instrument d'agriculture et d'un animal domestique. Le *decadi* était affecté à un nom d'instrument, le *quintidi* à un nom d'animal domestique ou nuisible ; tout le mois de nivôse empruntait ses dénominations au règne minéral, pour les substances destinées à marrer la terre ou à fournir des matériaux à l'industrie.

Cette substitution a fait jeter de hauts cris aux fanatiques de l'ancien ordre de choses ; et c'est surtout par ce dernier joint qu'ils ont attaqué l'*annuaire républicain*, avec leurs lazzi, ressource ordinaire de la mauvaise foi qui s'adresse à l'ignorance.

Comment ! la Convention avait eu l'air de substituer le culte des *poireaux*, des *navets*, des *carottes* à celui de *ste. Cunegonde*, de *ste. Gorgone*, de *ste. Radegonde*, de *st. Crépin*, de *st. Caprais*, de *st. Maurille*, de *st. Fiacre*, de *st. Pantaléon*, de *st. Babolein*, de *st. Macaire*, de *st. Babylas* et de *ste. Balbine* !!! Quelle affreuse indécence !!!

Or, l'indécence de l'*annuaire* n'était pourtant pas autre que celle du *Bon Jardinier*, et de tous les traités d'agriculture et de jardinage, qui ne manquent jamais d'assigner à chaque jour du printemps et de l'hiver sa semaille, et à chaque jour d'été et d'automne sa récolte et ses produits.

L'*annuaire républicain*, à l'usage de toutes les religions, ne devait en professer aucune de préférence aux autres ; son mérite intrinsèque, et il est immense, consistait à ser-

vir de *memento* astronomique et économique, et de canevas d'instruction au citoyen ; grande nomenclature de tout ce qu'il importe à l'homme des champs de connaître à fond.

Le catholicisme a préféré ses noms païens et son désordre hebdomadaire à cette innovation, œuvre de la science et de la philosophie, et les jours de Mars et de Vénus aux jours de la décade ; car, ainsi que le disait publiquement un de nos républicains nouvellement vendu au jésuitisme : *Les athées et les païens, on les supporte; les philosophes, il faut les TUAÏ (sic)*; et c'est pour mériter les perfides bonnes grâces de ce régulateur occulte de l'opinion publique (*le jésuitisme*), que Napoléon, par un sénatus-consulte du 9 septembre 1805, établit que le *Calendrier grégorien* serait substitué à l'*Annuaire de la République*, à dater du 1^{er} janvier 1806.

L'*Annuaire républicain* avait été mis en vigueur, à dater du 22 septembre 1792 ; et la France n'avait pas cessé depuis cette époque d'apprécier les avantages de cette innovation, dernier vestige de la République que Napoléon effaçait, premier jalon qu'il plantait sur la route qui devait le mener à Sainte-Hélène. Le jésuitisme n'entourait ce grand homme de tous les prestiges de la puissance, que pour mieux ensevelir la sienne ; et pour façonner les yeux de la nation aux oripeaux de la royauté, il avait soin d'en *mannequiner* sa gloire. Le *jésuitisme*, issu de Boniface VIII et de Grégoire VII, ne comporte que des rois fainéants et des peuples crédules ; la République n'ira jamais à son but caché ; mais heureusement jamais en France le jésuitisme ne régnera, et l'*Annuaire républicain* sera un jour rendu obligatoire, à son tour, comme l'a été le système décimal.

Nous proposerions alors d'ajouter à l'*Agenda agricole* un martyrologe humanitaire, donnant, jour par jour, soit le nom d'un grand triomphe humanitaire, soit celui d'un martyr du progrès, sous quelque bannière qu'il ait servi la sainte cause de la philosophie et de l'humanité, sans distinction de caste et de religion. Afin de rendre ce martyrologe historique, on aurait soin de placer chacun de ces noms le jour du décès de l'homme de bien et de le faire suivre du millésime.

L'année passée, n'ayant pas assez d'espace pour expli-

quer un autre genre d'innovation, nous l'avons réalisée sans en donner la raison : elle consistait, afin de moins heurter les habitudes du commerce, à commencer l'année au solstice d'hiver, le 22 décembre, dix jours seulement avant le commencement de l'année actuelle. De cette manière, l'an 1849 correspondait à l'année LVIII de la République française, tandis qu'en commençant l'année à l'équinoxe d'automne, 22 septembre 1848, elle ne correspond qu'à l'an LVII jusqu'au 22 septembre suivant 1849.

Cependant cette innovation ne serait peut-être pas du goût des astronomes, et placerait les jours complémentaires dans une saison peu favorable aux réjouissances publiques ; nous nous en tiendrons donc, cette année, à la manière de compter originelle, commençant l'année à l'équinoxe d'automne, en sorte que l'an 1849 correspondra à l'an LVII jusqu'au 22 septembre, époque à laquelle commencera l'an LVIII.

Un autre genre d'innovation qui ne nous paraîtrait pas moins en harmonie avec les habitudes contractées, ce serait de supprimer la nomenclature des jours, et de compter les jours du *mois républicain* comme ceux des jours du *mois grégorien*, en disant : le premier, le deux, le trois, etc., du mois ; les décades se trouvant de fait, le 10, le 20 et le 30 ; car autrement on est obligé d'indiquer, outre le chiffre du jour, celui de la décade, ce qui est très-long à dire et difficile à retenir. Avec ces quelques modifications, nous pensons que l'*Annuaire* serait à l'abri de toute objection sérieuse.

L'année 1850 répond aux années :

LVIII (9 mois) et LIX (3 mois) de l'ère de la République française, fondée le 22 septembre 1792 ;

6565 de la période Julienne ;

2603 de la fondation de Rome, selon Varron ;

2597 depuis l'ère de Nabonassar, fixée au mercredi 26 février de la 3967 de la période Julienne, ou 747 ans avant

Jésus-Christ, selon les chronologistes, et 746, selon les astronomes ;

2626 des olympiades, ou à la 2^e année de la 657^e olympiade, qui commence en juillet 1850 ;

1266 des Turcs, qui comptent par lunaisons, et dont l'année n'est ainsi que de 354 à 355 jours, ainsi que nous l'avons dit plus haut ; leur année 1266 commence le 16 novembre 1849 et finit le 4 novembre 1850.

Comput ecclésiastique (*).

Nombre d'or en 1850.	8
Épacte.	XVII
Cycle solaire.	11
Indiction romaine.	8
Lettre dominicale.	F

(*) 1^o Le nombre d'or désigne que l'année 1850 est la huitième du nombre de 19 ans, période à laquelle le soleil et la lune se rencontrent au même point du ciel.

2^o L'épacte désigne la période qui s'est écoulée, le 31 décembre à midi, et le 1^{er} janvier à midi des années bissextiles, depuis la dernière nouvelle lune.

3^o Le cycle solaire désigne une période de 28 années, datant de 28 ans avant J.-G., qui s'est renouvelée autant de fois que le nombre 28 a pu être compté depuis cette époque.

4^o L'indiction romaine est de quinze ans.

5^o Les lettres dominicales servent à désigner les jours de la semaine qui commencent l'année, chaque jour étant désigné en reculant par une des sept premières lettres de l'alphabet.

Signes du Zodiaque.

	Degrés.
1 ♈ <i>Artes</i> , le Bélier. 20 Mars.	»
2 ♉ <i>Taurus</i> , le Taureau. 19 Avril.	30
3 ♊ <i>Gemini</i> , les Gémeaux. 20 Maj.	60
4 ♋ <i>Cancer</i> , l'Écrevisse. 21 Juin.	90
5 ♌ <i>Leo</i> , le Lion. 22 Juillet.	120
6 ♍ <i>Virgo</i> , la Vierge. 23 Août.	150
7 ♎ <i>Libra</i> , la Balance. 22 Septembre. . . .	180
8 ♏ <i>Scorpius</i> , le Scorpion. 23 Octobre. . .	210
9 ♐ <i>Sagittarius</i> , le Sagittaire. 22 Novemb.	240
10 ♑ <i>Capricornus</i> , le Capricorne. 21 Décem.	270
11 ♒ <i>Aquarius</i> , le Verseau. 20 Janvier. . .	300
12 ♓ <i>Pisces</i> , les Poissons. 19 Février. . . .	330

☉ *Sol*, le Soleil.

Signes des Planètes.

☿ Mercure.	Astrée.
♀ Vénus.	♃ Junon.
♁ La Terre.	♄ Cérès.
♂ Mars.	♆ Pallas.
Flore.	♃ Jupiter.
♁ Vesta.	♄ Saturne.
Iris.	♅ Uranus.
Hébé.	♆ Neptune.

☾ La Lune, satellite de la Terre.

Les saisons en 1850 commencent :

Le printemps. . .	le 20 mars	à 11 h. 12 m. du soir.
L'été.	le 21 juin	à 8 h. 9 m. du soir.
L'automne	le 23 septemb.	à 10 h. 10 m. du mat.
L'hiver.	le 22 décembre	à 3 h. 48 m. du mat.

Quatre-Temps en 1850.

Février	20, 22 et 23.
Mai	20, 22 et 25.
Septembre.	18, 20 et 21.
Décembre.	18, 20 et 21.

Fêtes mobiles en 1850.

Septuagésime.	27 janvier.
Cendres	13 février.
PAQUES	31 mars.
Rogations.	6, 7 et 8 mai.
Ascension.	9 mai.
Pentecôte.	19 mai.
Trinité.	26 mai.
Fête-Dieu.	30 mai.
Premier dimanche de l'Avent.	1 ^{er} décembre.

Eclipses en 1850.

- 12 février, éclipse annulaire du Soleil, invisible à Paris.
 7 et 8 août, éclipse totale du Soleil, invisible à Paris.
-

AVIS SUR LE CALENDRIER SUIVANT.

Le calendrier suivant offre la concordance de l'*annuaire républicain* avec le *calendrier grégorien*. Aux noms des saints du calendrier, la plupart inconnus ou apocryphes et dont les plus connus n'avaient consacré leur vie qu'à sauver leurs âmes, au lieu de s'occuper d'être utiles à autrui, l'*annuaire* substituait les noms des plantes à semer ou à récolter, des animaux à dresser, des instruments à manier plus spécialement dans chaque mois. La mauvaise foi des fanatiques jeta du ridicule sur cette innovation, en prétendant que la Convention avait voulu ainsi remplacer les prénoms d'hommes par des noms de *rave, oignon, ciboule*, etc.; c'est pitoyable!

La Convention avait voulu dresser un *agenda agricole et domestique* indiquant l'œuvre et le soin de chaque jour; nous le reproduisons dans l'une de nos colonnes. A cet *agenda* nous avons essayé de joindre un *memento* des grands hommes qui ont concouru au progrès de l'humanité. Nous aurions désiré placer les noms des grands hommes juste au jour de leur mort; car un homme n'est grand qu'à partir de cette dernière heure, vu, comme le disait un ancien, que *le juste est celui qui est mort avant d'avoir failli*. Mais les entraves apportées à nos travaux par la consigne vandale ou jésuitique de la prison de M. Raspail, se sont opposées à ce que nous ayons pu déterminer cette époque pour toute la liste. L'astérisque (*) ajouté au nom, indique que l'homme est réellement mort ou que le fait s'est passé le jour où son nom se trouve. Quant aux autres, nous n'avons pu que constater l'année.

Ceux de nos lecteurs qui, chaque jour, s'appliqueront à lire, dans les *dictionnaires des grands hommes*, le nom de chaque jour de ce *memento*, auront fait, au bout de l'année, un magnifique cours de l'histoire du progrès de l'esprit humain; et ceux qui, chaque jour, étudieront l'histoire naturelle de l'un des noms de l'*agenda*, auront fait au bout de l'année un cours utile d'agriculture et d'économie agricole.

JANVIER. LE VERSEAU.

☉ D. Q. le 5 à 8 h 47 m du m.

☾ N. L. le 13 à 11 h 29 m d. m.

☽ P. Q. le 21 à 9 h 49 m du m.

☿ P. L. le 28 à 1 h 1 m du m.

CONCORDANCE
de
L'ANNUAIRE RÉPUBLICAIN,
ET AGENDA AGRICOLE
ET DOMESTIQUE.

MEMENTO
HUMANITAIRE DES GRANDS
HOMMES ET DES GRANDES
DATES.

Les jours cr. de 1 h. 5 m.

NIVOSE (suite) an LVII.

1 mar. CIRCONCISION.
2 mer. st Narcisse.
3 jeu. s^e Geneviève.
4 ven. st Rigobert.
5 sam. st Siméon.
6 dim. EPIPHANIE.
7 lun. st Théaulop.
8 mar. st Lucien.
9 mer. st Furcy.
10 jeu. st Paul, erm.
11 ven. st Alexandre.
12 sam. st Césaire.
13 dim. Bapt. de J.-C.
14 lun. st Hilaire.
15 mar. st Maur.
16 mer. st Marcell.
17 jeu. st Antoine.
18 ven. G. st Pierre.
19 sam. st Canut.
20 dim. st Sébastien.

11 prim. Granit.
12 duodi. Argile.
13 tridi. Ardoise.
14 quart. Grès.
15 quint. LAPIN.
16 sextidi. Silex.
17 septidi. Marne.
18 octidi. Pier. à chaux
19 nonidi. Marbre,
20 DECADI. VAN.
21 prim. Pier. à plâtre
22 duodi. Sel.
23 tridi. Fer.
24 quart. Cuivre.
25 quint. CHAT.
26 sextidi. Etain.
27 septidi. Plomb.
28 octidi. Zinc.
29 nonid. Mercure.
30 DECADI. CRIBLE.

PLUVIOSE.

21 lun. s^e Agnès.
22 mar. st Vincent.
23 mer. st Ildefonse.
24 jeu. st Babylas.
25 ven. Convers. Paul.
26 sam. st Polycarpe.
27 dim. SEPTUACÉSIME.
28 lun. st Charlemag.
29 mar. st Fr. de S.
30 mer. s^e Bathilde.
31 jeu. s^e Marcelle.

1 prim. Lauréole.
2 duodi. Mousse.
3 tridi. Fragon.
4 quart. Perce-Neige
5 quint. TAUREAU.
6 sextidi. Laur.-thym.
7 septidi. Amadouvier
8 octidi. Mézéréon.
9 nonid. Peuplier.
10 DECADI. COGNEE.
11 prim. Ellébore.

Org. des colonies, 1793.
Lavater, 1801*.
Abeilard, 1142.
Pascal, 1662.
Ins. de l'île Léon, 1820.
Corneille, 1684.
Aristote.
Aldrovande, 1605.
Le Poussin, 1665.
LINNÉ, 1778*.
Sœur Marthe, 1815*.
Penn, 1718.
Ducange, 1688.
Bat. de Rivoli, 1797.
Vioq d'Azyr, 1794.
Gerson, 1429.
Daubenton, 1800.
Plin^e l'ancien.
Vaucanson, 1782.
Saint-Fargeau, 1793.

Louis XVI, 1793*.
Grandier (Urbain) 1633.
Bacon de Verulam, 1620.
Bern. de Menton, 970.
Carlini Bertinazzi, 1788.
Haüy, 1822.
Pierre-le-Grand, 1728.
Priestley, 1804.
Jenner.
Charles I^{er}, 1649.
La Vacquerie, 1697.

FÉVRIER. X LES POISSONS.

	CONCORDANCE de L'ANNUAIRE RÉPUBLICAIN ET AGENDA AGRICOLE ET DOMESTIQUE.	MEMENTO HUMANITAIRE DES GRANDS HOMMES ET DES GRANDES DATES.	
<p>Ⓒ D. Q. le 4 à 1 h 28 m du m. Ⓓ N. L. le 12 à 6 h 38 m du m. Ⓖ P. Q. le 19 à 8 h 21 m du s. Ⓒ P. L. le 26 à 0 h 10 m du s.</p>			
Les jours cr. de 1 h. 36 m.	PLUVIOSE (suite).		
1 ven. st Ignace. 2 sam. PURIFICATION. 3 dim. SEXAGÉSIME. 4 lun. s ^e Jeanne. 5 mar. s ^e Agathe. 6 mer. st Amand. 7 jeu. st Romuald. 8 ven. st Jean Math. 9 sam. s ^e Apolline. 10 dim. QUINQUAGÉSIME. 11 lun. st Séverin. 12 mar. MARDI-GRAS. 13 mer. CENDRES. 14 jeu. st Valentin. 15 ven. st Faustin. 16 sam. s ^e Julienne. 17 dim. QUADRAGÉSIME. 18 lun. st Siméon, év. 19 mar. st Boniface, év.	12 prim. Broeoli. 13 duodi. Laurier. 14 tridi. Avelinier. 15 quart. VACHE. 16 quint. Buis. 17 sextidi. Lichen. 18 septidi. If. 19 nonidi. Pulmonaire. 20 DÉCADI. SERPETTE 21 prim. Thlaspi. 22 duodi. Thymèle. 23 tridi. Chiendent. 24 quart. Trainasse. 25 quint. LIÈVRE. 26 sextidi. Gnède. 27 septidi. Noisetier. 28 octidi. Cyclamen. 29 nonidi. Chéridoine. 30 DÉCADI. TRAINÉAU.	Pergolèse, 1737. Palestrina, 1594. Crébillon, 1762. Esclavage aboli, 1794*. Tremb. de terre de C. 1783*. Tournefort, 1708. Lapérouse, 1788*. Bataille d'Eylau, 1807*. Saint Jérôme. B. de Champaubert, 1814*. Bat. Montmirail, 1814*. B. de Chât.-Thierry, 1814*. Plaignier et Carbon., 1815*. Cook, 1779*. La Fontaine, 1695*. Bat. de Tagliamento, 1797*. Molière, 1673*. Luther, 1546*. Conféd. Suisse, 1803*.	
20 mer. st Eucher. 21 jeu. st Pepin. 22 ven. st Emile. 23 sam. s ^e Isabelle. 24 dim. REMINISCERE. 25 lun. st Alexandre. 26 mar. Ch. st Pierre. 27 mer. s ^e Honorine. 28 jeu. st Romain.	VENTOSE.	1 prim. Tussilage. 2 duodi. Cornouiller. 3 tridi. Violier. 4 quart. Trène. 5 quint. Bouc. 6 sextidi. Asaret. 7 septidi. Alaterne. 8 octidi. Violette. 9 nonidi. Marceau.	Belsunce, 1755. Pétrarque, 1374. Guillaume Tell, 1354. Gilbert, poète. Jeanne Grey, 1554*. Catinat, 1712*. D. de l'île d'Elbe, 1815*. Pestalozzi, 1827*. Meul, 1818.

MARS. ♈ LE BÉLIER.

<p>Ⓒ D. Q. le 5 à 8 h. 45 m. du s. Ⓞ N. L. le 13 à 14 h 26 m du s. Ⓜ P. Q. le 21 à 4 h 7 m du j. m. Ⓟ P. L. le 27 à 14 h 36 m du s.</p>	<p>CONCORDANCE de L'ANNUAIRE RÉPUBLICAIN ET AGENDA AGRICOLE ET DOMESTIQUE.</p>	<p>MEMENTO HUMANITAIRE DES GRANDS HOMMES ET DES GRANDES DATES.</p>
<p>Les jours cr. de 4 h. 52 m.</p>	<p>VENTOSE (suite).</p>	
<p>1 ven. st Aubin. 2 sam. st Simplicie. 3 dim. OCULI. 4 lun. st Casimir. 5 mar. st Adrien. 6 mer. s^o Colette. 7 jeu. st Thom. d'Aq. 8 ven. st Jean de D. 9 sam. s^o Françoise. 10 dim. LÉTARE. 11 lun. st Euloge. 12 mar. st Grégoire. 13 mer. st Ramire. 14 jeu. st Lubin. 15 ven. st Longin. 16 sam. st Abraham. 17 dim. PASSION. 18 lun. s^o Cyrille. 19 mar. st Joseph. 20 mer. st Joachim. 21 jeu. st Benoît.</p>	<p>10 DÉCADI. BÊCHE. 11 prim. Narcisse. 12 duodi. Orme. 13 tridi. Fumeterre. 14 quart. Vêlar. 15 quint. CHÈVRE. 16 sextidi. Epinars. 17 septidi. Doronic. 18 octidi. Mouron. 19 nonidi. Cerfeuil. 20 DÉCADI. CORDEAU. 21 prim. Mandragore 22 duodi. Persil. 23 tridi. Cochléaria. 24 quart. Paquerette. 25 quint. THON. 26 sextidi. Pissenlit. 27 septidi. Sylvie. 28 octidi. Capillaire. 29 nonidi. Frêne. 30 DÉCADI. PLANTOIR.</p>	<p>Olivier de Serres, 1619* Christ. Colomb, 1506. Ganganelli, 1774. Champollion, 1832*. Pierre l'Hermite, 1115. Laplace, 1827*. Bat. de Craonne, 1814* Turgot, 1781*. Calas, 1762*. Lenôtre, jardin., 1700. Nép. Lemerrier, 1839. Charles Fourier, 1834. Boileau, 1711*. Otton de Guéricke, 1686 Bern. de Jussieu, 1771. Guyton Morveau, 1816. Paracelse, 1541. Delambre, 1822. Michel-Ange, 1564. Newton, 1727*. Malherbe, 1628.</p>
<p>22 ven. s^o Basillise. 23 sam. st Othon. 24 dim. RAMEAUX. 25 lun. ANNONCIATION. 26 mar. st Ludger. 27 mer. st Rupert. 28 jeu. st Gontran. 29 ven. Vendr.-saint. 30 sam. st Rieul. 31 dim. PAQUES.</p>	<p>1 prim. Primevère. 2 duodi. Platane. 3 tridi. Asperge. 4 quart. Tulipe. 5 quint. POULE. 6 sextidi. Belette. 7 septidi. Bouleau. 8 octidi. Jonquille. 9 nonidi. Aune. 10 DÉCADI. COUVOIR.</p>	<p>Manco-Capac, 12^e siècle. Marigny (Eng.), 1315. Vayringe, méc., 1746*. Dumarsais, 1756. Condillac, 1780. Diderot, 1784. Beethoven, 1827*. Charette, 1796*. Vincent de Paul, 1660. Capitul. de Paris, 1814*.</p>

AVRIL. ♀ LE TAUREAU.

☉ D. Q. le 4 à 3 h 53 m. du s. ● N. L. le 12 à 0 h 56 m du s. ☽ P. Q. le 19 à 10 h 36 m d. m ☿ P. L. le 26 à 11 h 30 m du m	CONCORDANCE de L'ANNUAIRE RÉPUBLICAIN ET AGENDA AGRICOLE ET DOMESTIQUE.	MEMENTO HUMANITAIRE DES GRANDS HOMMES ET DES GRANDES DATES.
Les jours cr. de 1 h. 43 m.	GERMINAL (suite).	
1 lun. st Hugues. 2 mar. st F. de Paule. 3 mer. st Richard. 4 jeu. st Ambroise. 5 ven. st Vinc. F. 6 sam. s ^e Prudence. 7 dim. QUASIMODO. 8 lun. st Albert. 9 mar. s ^e Marie ég. 10 mer. st Macaire. 11 jeu. st Léon. 12 ven. st Zénon. 13 sam. st Ermenig. 14 dim. st Tiburœ. 15 lun. st Anastase. 16 mar. st Fructueux. 17 mer. st Anicet. 18 jeu. st Parfait. 19 ven. st Léon, pape. 20 sam. st Sulpice.	11 prim. Pervenche. 12 duodi. Charme. 13 tridi. Morille. 14 quart. Hêtre. 15 quint. ABEILLE. 16 sextidi. Laitue. 17 septidi. Mélèze. 18 octidi. Ciguë. 19 nonidi. Radis. 20 DÉCADI. RUCHE. 21 prim. Guinier. 22 duodi. Romaine. 23 tridi. Marronnier. 24 quart. Roquette. 25 quint. PIGEON. 26 sextidi. Lilas. 27 septidi. Anémone. 28 octidi. Pensée. 29 nonidi. Myrtille. 30 DÉCADI. GRÉFFOIR.	Clémence Isaure, 1490. Mirabeau, 1791*. Agnès Sorel, 1450. Masséna, 1817*. Danton, C. Desmoul., 1794*. M ^{me} de Sévigné, 1696*. Raphaël, 1520*. Leibnitz, 1716. Prise d'arm. de Lyon, 1854*. Bat. de Toulouse, 1814*. B. de Montenotte, 1796*. Fénelon, 1715. Dolet, 1546. R. Transnonain, 1834*. Luc. Desmoulins, 1794*. Buffon, 1788*. Tycho-Brahé, 1601. Jeffreys, 1689*. Robert Estienne, 1559. Kant, 1804*.
	FLORÉAL.	
21 dim. st Hospice. 22 lun. s ^e Opportune. 23 mar. st Georges. 24 mer. s ^e Beuve. 25 jeu. st Léger. 26 ven. st Clet. 27 sam. st Marc, évang. 28 dim. st Vital. 29 lun. st Valère. 30 mar. s ^e Eutrope.	1 prim. Rose. 2 duodi. Chêne. 3 tridi. Fougère. 4 quart. Aubépine. 5 quint. ROSSIGNOL. 6 sextidi. Angolie. 7 septidi. Muguet. 8 octidi. Champignon. 9 nonidi. Hyacinthe. 10 DÉCADI. RATEAU.	Saint Bruno, 1101. Bat. de Mondovi, 1796*. Shakesp., Cervantes, 1616*. Aristogiton, Harmodius L'Hospital, 1573. Ruyter, 1676*. Masaniello, 1647. Suger, 1151. Kosciusko, 1817. Lachalotais, 1785.

M A I. H LES GÉMEAUX.

☉ D. Q. le 4 à 10 h 53 m du m.
 ☽ N. L. le 11 à 11 h 48 m du s.
 ☽ P. Q. le 18 à 4 h 2 m du s.
 ☽ P. L. le 26 à 0 h 17 m du m.

CONCORDANCE
 de
L'ANNAIRE RÉPUBLICAIN
ET AGENDA AGRICOLE
ET DOMESTIQUE.

MEMENTO
 HUMANITAIRE DES GRANDS
 HOMMÉS ET DES GRANDES
 DATES.

Les jours cr. de 1 h. 19 m.

1 mer.	st Jác. st. Ph.
2 jeu.	st Athanase.
3 ven.	Inv. s ^o Croix.
4 sam.	s ^o Monique.
5 dim.	st Pie.
6 lun.	Rogations.
7 mar.	st Stanislas.
8 mer.	st Désiré.
9 jeu.	ASCENSION :
10 ven.	st Gordien.
11 sam.	st Mamert.
12 dim.	st Nérée.
13 lun.	s. Servais.
14 mar.	st Pacôme.
15 mer.	st Isidore.
16 jeu.	st Honoré.
17 ven.	st Pascal.
18 sam.	st Venance.
19 dim.	PENTECOTE
20 lun.	st Bernardin.

FLORÉAL (suite).

11 prim.	Rhubarbe.
12 duodi.	Sainfoin.
13 tridi.	Bâton d'or.
14 quart.	Chamérisier
15 quint.	VER A SOIE.
16 sextidi	Consoude.
17 septidi	Pimprenelle
18 octidi.	Corbeil. d'or
19 nonidi	Arroche.
20 DÉCADI.	SARCLOIR.
21 prim.	Staticée.
22 duodi.	Fritillaire.
23 tridi.	Bourrache.
24 quart.	Valériane.
25 quint.	CARPE.
26 sextidi	Fusain.
27 septidi	Civette.
28 octidi.	Buglosse.
29 nonidi	Sénévé.
30 DÉCADI.	HOULETTE

Lutzen, Bessières, 1813^{*}
 Weber, 1820.
 Benoît XIV, 1758^{*}.
 Capitaine Vallé, 1822^{*}.
 Napoléon, 1821^{*}.
 Juvénal, 192.
 Jansénius, 1638.
 Dum.-d'Urville, 1842^{*}.
 Lavoisier 1794^{*}, Sully 1766
 Pont de Lodi, 1796^{*}.
 Chappe, 1805.
 Barneveldt, 1619.
 Empire, 1804^{*}.
 Henri IV, 1610^{*}.
 2^o DÉCEPTION de fév. 1848
 Duquesne, 1688.
 Héloïse, 1164^{*}.
 Lesueur, 1655.
 Exp. d'Egypte, 1798^{*}.
 Lafayette, 1834^{*}.

PRAIRIAL.

21 mar.	st Anselme.
22 mer.	s ^o Julie.
23 jeu.	st Didier.
24 ven.	st Sylvain.
25 sam.	st Urbain.
26 dim.	TRINITÉ.
27 lun.	st Jules.
28 mar.	st Germain.
29 mer.	st Hubert.
30 jeu.	FÊTE-DIEU.
31 ven.	s ^o Pétronille.

1 prim.	Luzerne.
2 duodi.	Hémérocalle
3 tridi.	Trèfle.
4 quart.	Angélique.
5 quint.	CANARD.
6 sextidi	Mélisse.
7 septidi	Fromental.
8 octidi.	Martagon.
9 nonidi	Serpolet.
10 DÉCADI.	FAULX.
11 prim.	Fraise.

Roger Bacon, 1294.
 Lannes, 1809^{*}.
 Duguesclin, 1380.
 Bréguet, 1823.
 Sdufflot, 1781.
 Couron. de Milan, 1805^{*}
 Babœuf, 1796^{*}.
 Grégoire, évêq., 1831^{*}.
 Imp. Joséphine, 1814^{*}.
 Voltaire, 1778^{*}.
 Jeanne d'Arc, 1431^{*}.

JUIN. ☿ LE CANCER.

<p>☉ D.Q. le 3 à 3 h 57 m du m. ☽ N.L. le 10 à 7 h 29 m du m ☽ P.Q. le 2 à 6 h. 7 m. du s. ☽ P.L. le 9 à 2 h. 56 m. du s.</p>	<p>CONCORDANCE de L'ANNUAIRE RÉPUBLICAIN ET AGENDA AGRICOLE ET DOMESTIQUE.</p>	<p>MEMENTO HUMAINITAIRE DES GRANDS HOMMES ET DES GRANDES DATES.</p>
<p>Les jours cr. de 18 m.</p> <p>1 sam. st Pamphile. 2 dim. st Erasme. 3 lun. s^e Clotilde. 4 mar. st Optat. 5 mer. st Boniface. 6 jeu. Oc. FÈTE-DIEU. 7 ven. st Robert, ab. 8 sam. st Médard. 9 dim. s^e Pélagie. 10 lun. st Landry. 11 mar. st Barnabé. 12 mer. s^e Olympe. 13 jeu. st Ant. de P. 14 ven. st Ruffin. 15 sam. st Modeste. 16 dim. st François R. 17 lun. st Antoine. 18 mar. s^e Marine. 19 mer. st Gerv. s. Pr.</p>	<p>PRAIRIAL (suite).</p> <p>12 duodi. Bétoine. 13 tridi. Poix. 14 quart. Stéaria. 15 quint. CAILLE. 16 sextidi Cillet. 17 septidi Sureau. 18 octidi. Pavot. 19 nonidi Tilleul. 20 DÉCADI. FOURGHE. 21 prim. Barbeau. 22 duodi. Camomille. 23 tridi. Chèvrefeuil. 24 quart. Caille-lait. 25 quint. TANCHE. 26 sextidi Jasmin. 27 septidi Verveine. 28 octidi. Thym. 29 nonidi Pivoine. 30 DÉCADI. CHARIOT.</p>	<p>Vaiss. <i>le Vergeur</i>, 1794*. Lallemand, 1820*. Laroche foucault-Li., 1927 Lamarque, 1832*. Confucius. Cloître St-Merry, 1832* F. de l'Étre Supr., 1794* Mahomet, 632*. Fernand Cortès, 1554. Prise de Malte, 1798*. Garrick, 1779. Garnerin, 1825. Kléber 1799* Fleurus 1815* Marengo, Desaix, 1799*. Las Casas, 1566. Bat. de Ligny, 1815*. Bern. de St-Pierre, 1814 WATERLOO, 1815!!!* Dugay-Trouin, 1736.</p>
<p>20 jeu. st Sylvère. 21 ven. st Leufroi. 22 sam. st Paulin. 23 dim. st Lanfran c. 24 lun. Nat. s. J.-B. 25 mar. st Guillaume. 26 mer. st Babolein. 27 jeu. s^e Adèle. 28 ven. st Irénée. 29 sam. st Pierre st P. 30 dim. st Martial.</p>	<p>MESSIDOR.</p> <p>1 prim. Seigle. 2 duodi. Avoine. 3 tridi. Oignon. 4 quart. Véronique. 5 quint. MULET. 6 sextidi Romarin. 7 septidi Concombre. 8 octidi. Echalotte. 9 nonidi Absinthe. 10 DÉCADI. FAUCILLE. 11 prim. Goriandre.</p>	<p>Jeu de Paume, 1789*. Quiberon, 1795*. Bat. de Morat, 1446*. JOURS NÉFASTES, 1848!!! Copernic, 1543. Armand Carrel, 1856*. Bat. de Fleurus, 1794*. Latour-d'Auverg. 1800* Rouget de l'Isle, 1836. Mabilon, 1707. Malebranche, 1715.</p>

JUILLET. ♋ LE LION.

☾ D. Q. le 2 à 6 h. 7 m. du s.
 ● N. L. le 9 à 2 h. 36 m. du s.
 ☽ P. Q. le 16 à 6 h 50 m du m
 ☾ P. L. le 24 à 5 h 33 m du m

CONCORDANCE
 de
 L'ANNUAIRE RÉPUBLICAIN
 ET AGENDA AGRICOLE
 ET DOMESTIQUE.

MEMENTO
 HUMANITAIRE DES GRANDS
 HOMMES ET DES GRANDES
 DATES.

Les jours décr. de 59 m.

1 lun. st Thierry.
 2 mar. Visitation N.D.
 3 mer. st Anatole.
 4 jeu. st Ulrich.
 5 ven. s^e Zoé, m.
 6 sam. s^e Angèle.
 7 dim. s^e Aubierge.
 8 lun. st Procope.
 9 mar. st Ephrem.
 10 mer. s^e Félicité.
 11 jeu. Tr. st Benoît.
 12 ven. st Gualbert.
 13 sam. st Eugène.
 14 dim. st Bonaventur
 15 lun. st Henri.
 16 mar. N.-D. Carm.
 17 mer. st Alexis.
 18 jeu. st Symphor.
 19 ven. st Vinc. de P.

MESSIDOR (suite).

12 duodi. Artichaut.
 13 tridi. Giroflée.
 14 quart. Lavande.
 15 quint. CHAMOIS.
 16 sextidi. Tabac.
 17 septidi. Groseille.
 18 octidi. Gesse.
 19 nonidi. Cerise.
 20 DÉCADI. PORC.
 21 prim. Menthe.
 22 duodi. Cumin.
 23 tridi. Haricots.
 24 quart. Orcanette.
 25 quint. PINTADE.
 26 sextidi. Sauge.
 27 septidi. Ail.
 28 octidi. Vesce.
 29 nonidi. Blé.
 30 DÉCADI. CHALÉMIE *

Vésale, 1564.
 Cassini, 1756.
 Bat. de Wagram, 1809
 Jefferson, 1806 *.
 Prise d'Alger, 1830 *.
 Tamerlan, 1405.
 Dante, 1321.
 Georges, Pichegru 1804
 Parmentier, 1813.
 Leprevost de Beaumont
 Descartes, 1650.
 Conféd. du Rhin, 1812
 Marat, 1793 *.
 Prise de la Bastille, 1789
 Jean Huss, 1415 *.
 Charlotte Corday, 1793
 Artevelle, 1345 *.
 Arnauld le Grand, 1690
 Hipparque.

20 sam. s^e Marguerite.
 21 dim. st Victor.
 22 lun. s^e Madeleine.
 23 mar. st Apollinaire
 24 mer. st Loup.
 25 jeu. st Jacq. le Maj
 26 ven. st Eraste.
 27 sam. st Pantaléon.
 28 dim. s^e Anne.
 29 lun. s^e Marthe.
 30 mar. st Abbon.
 31 mer. st Germ. l'Aux.

THERMIDOR.

1 prim. Epeautre.
 2 duodi. Bouillon bl.
 3 tridi. Melon.
 4 quart. Ivraie.
 5 quint. BÉLIER.
 6 sextidi. Prêle.
 7 septidi. Armoise.
 8 octidi. Carthame.
 9 nonidi. Mûres.
 10 DÉCADI. ARROSOIR.
 11 prim. Panais.
 12 duodi. Salicor.

Ptolémée, astronome.
 Bat. Pyramides, 1798
 Suger, 1151.
 Bougainville, 1752.
 Maréch. Brune, 1816
 Broussais, 1839.
 Caton d'Utique.
 Monge 1818 * Turenne 1675
 Robesp. 1794, fr. Faucher
 Vict. du peuple, 1830
 Spinosa, 1677.
 Vancouver, 1798.

* Chalumeau de Berger.

AOUT. 179 LA VIERGE.

<p>☉ D. Q. le 4 à 5 h 26 m du s. ☽ N. L. le 7 à 9 h 43 m du s. ☽ P. Q. le 14 à 3 h 56 m du s. ☽ P. L. le 23 à 9 h 28 m du s. ☉ D. Q. le 30 à 2 h 27 m du s.</p>	<p>CONCORDANCE de L'ANNUAIRE RÉPUBLICAIN ET AGENDA AGRICOLE ET DOMESTIQUE.</p>		<p>MEMENTO HUMANITAIRE DES GRANDS HOMMES ET DES GRANDES DATES.</p>
<p>Les jours d. de 1 h. 30 m.</p> <p>1 jeu. st Pierre.ès l. 2 ven. st Alphonse L. 3 sam. s^e Lydie. 4 dim. st Dominique. 5 lun. N. D. des N. 6 mar. Tr. de N. S. 7 mer. st Gaëtan. 8 jeu. st Cyriaque. 9 ven. st Romain. 10 sam. st Laurent. 11 dim. st Géry. 12 lun. s^e Claire. 13 mar. s^e Radegonde 14 mer. st Eusèbe. v. j. 15 jeu. ASSOMPTION 16 ven. st Roch. 17 sam. st Mamert. 18 dim. s^e Hélène.</p>	<p>THERMIDOR (suite).</p> <p>15 tridi. Abricot. 14 quart. Basilic. 15 quint. BREBIS. 16 sextidi. Guimauve. 17 septidi. Lin. 18 octidi. Amende. 19 nonidi. Gentiane. 20 DÉCADI. ECLUSE. 21 prim. Carline. 22 duodi. Câprier. 23 tridi. Lentille. 24 quart. Aunée. 25 quint. LOUTRE. 26 sextidi. Myrte. 27 septidi. Colza. 28 octidi. Lupin. 29 nonidi. Coton. 30 DÉCADI. MOULIN.</p>	<p>Dupetit-Thouars, 1798* Montgolfier, 1799*. Bossuet, 1704. Labédoyère, 1815*. Bat. Castiglione, 1796* Galilée, 1642. Thalès. Adanson, 1806*. Jeanne Hachette, 1473* Siège d. Tuileries, 1792* Pythagore. Paul (saint). Chrysostome. Brutus et Cassius. Bauhin, nat. Bramante, 1514. Ramel, 1815*. Jean Bart, 1702*.</p>	
<p>19 lun. st Louis, év. 20 mar. st Bernard. 21 mer. s^e Jeanne. 22 jeu. st Symphor. 23 ven. s^e Sidonie. 24 sam. st Barthélemi. 25 dim. st Louis, r. 26 lun. s^e Rose. 27 mar. st Césaire. 28 mer. st Augustin. 29 jeu. st Médéric. 30 ven. st Fiacre. 31 sam. st Ovide.</p>	<p>FRUCTIDOR.</p> <p>1 prim. Prune. 2 duodi. Millet. 3 tridi. Lycopode. 4 quart. Escourgeon. 5 quint. SAUMON. 6 sextidi. Tubéreuse. 7 septidi. Sucrion. 8 octidi. Aporin. 9 nonidi. Réglisse. 10 DÉCADI. ECHELLE. 11 prim. Pastèque. 12 duodi. Fenouil. 13 tridi. Epine-vinet.</p>	<p>Pascal, 1662*. Marceau, 1796*. Montfaucon, 1741. Thomas Morus, 1535. Morisot, 1683. St-Barthélemy, 1572*. Watt, 1819*. Moreau 1843, Hersch. 1822 Huningue, 1815*. Ossian, 200. Aristide. Epaminondas. Marc-Aurèle.</p>	

SEPTEMBRE. = LA BALANCE.

- ☉ N.L. le 6 à 3 h 38 m du m.
 ☽ P.Q. le 13 à 8 h 50 m du m.
 ☿ P.L. le 21 à 0 h 50 m du s.
 ☾ D.Q. le 28 à 4 h 2 m du s.

CONCORDANCE
 de
L'ANNUAIRE RÉPUBLICAIN
ET AGENDA AGRICOLE
ET DOMESTIQUE.

MEMENTO
HUMANITAIRE DES GRANDS
HOMMES ET DES GRANDES
DATES.

Les jours d. de 4 h. 47 m.

- 1 dim. st Leu, s. Gil.
 2 lun. st Lazare.
 3 mar. st Grégoire.
 4 mer. s^e Rosalie.
 5 jeu. st Bertin.
 6 ven. st Onésime.
 7 sam. st Cloud.
 8 dim. N. DE LA V.
 9 lun. st Omer.
 10 mar. s^e Pulchérie.
 11 mer. st Hyacinthe.
 12 jeu. st Raphaël.
 13 ven. st Maurille.
 14 sam. Exalt. s^e Cr.
 15 dim. *Quatre-Temps*.
 16 lun. st Corneille.
 17 mar. st Lambert.

- 18 mer. st Jean Chrys.
 19 jeu. st Janvier.
 20 ven. st Eustache.
 21 sam. st Matthieu.
 22 dim. st Maurice.

- 23 lun. s^e Thècle, v.
 24 mar. st Andoche.
 25 mer. st Firmin, év.
 26 jeu. s^e Justine.
 27 ven. st Côme, st D.
 28 sam. st Cérans.
 29 dim. st Michel.
 30 lun. st Jérôme.

FRUCTIDOR (suite).

- 14 quart. Noix.
 15 quint. TRUITE.
 16 sextidi Citron.
 17 septidi Cardière.
 18 oclidi. Nerprun.
 19 nonidi Tagette.
 20 DÉCADI. HOTTE.
 21 prim. Eglantier.
 22 duodi. Noisette.
 23 tridi. Houblon.
 24 quart. Sorgo.
 25 quint. ECREVISSE.
 26 sextidi Bigarade.
 27 septidi Verge d'or.
 28 oclidi. Mais.
 29 nonidi Marron.
 30 DÉCADI. PANIER.

JOURS COMPLÉMENTAIRES.

- 1 prim. F. de la Vertu
 2 duodi. — du Génie
 3 tridi. — du Trav.
 4 quart. — de l'Opin.
 5 quint. — des Réc.

AN LVIII. VENDÉMIAIRE.

- 1 prim. Raisin.
 2 duodi. Safran.
 3 tridi. Châtaigne.
 4 quart. Colchique.
 5 quint. CHEVAL.
 6 sextidi Balsamine.
 7 septidi Carotte.
 8 oclidi. Amaranthe.

Cicéron.
 Calendr. rétabli, 1805.
 Prieur de la Côte-d'Or.
 Massillon, 1742.
 Déportation, 1797!!!.
 Sergens de la R., 1822.
 Bat. Moskowa, 1812.
 Mahomet.
 Guillaume-le-C., 1087.
 Ronsard, 1585.
 Palissy, 1589.
 De Thou, 1642.
 Torquato Tasso, 1595.
 Venaissin acquis, 1791.
 Hoche, 1797.
 Fox, 1806.
 Virgile.

Annibal.
 Marceau, 1796.
 Bat. de Valmy, 1792.
 Royauté abolie, 1792.
 Valdo, 1179.

Ere républicain, 1792.
 Grétry, 1813.
 Paganini, 1840.
 Fra Paolo, 1625.
 Mézeray, 1683.
 Bayard, 1524.
 Bat. de Zurich, 1799.
 Bayle, 1706.

OCTOBRE. ♏ LE SCORPION.

☉ N. L. le 3 à 3 h. 8 m. du s.
 ☽ P. Q. le 13 à 2 h 29 m du m
 ☾ P. L. le 21 à 3 h 20 m du n
 ☾ D. Q. le 28 à 5 h 9 m du m

CONCORDANCE
 de
 L'ANNUAIRE RÉPUBLICAIN
 ET AGENDA AGRICOLE
 ET DOMESTIQUE.

MEMENTO
 HUMANITAIRE DES GRANDS
 HOMMES ET DES GRANDES
 DATES.

Les jours d. de 1 h. 49 m.

1 mar. st Remi.
 2 mer. ss Ang. Gar.
 3 jeu. st Candide.
 4 ven. st Fr. d'Assise
 5 sam. s^e Aure.
 6 dim. st Bruno.
 7 lun. st Serge.
 8 mar. s^e Brigitte.
 9 mer. st Denis.
 10 jeu. st Paulin.
 11 ven. st Gomer.
 12 sam. st Wilfrid.
 13 dim. st Géraud.
 14 lun. st Calixte.
 15 mar. s^e Thérèse.
 16 mer. st Gall.
 17 jeu. st Florent.
 18 ven. st Luc.
 19 sam. st Savinien.
 20 dim. st Caprais.
 21 lun. s^e Ursule.
 22 mar. st Mellon.

VENDEMAIRE (suite).

9 nonidi Panais.
 10 DÉCADI. CUVÉ.
 11 prim. Pom. de ter.
 12 duodi. Immortelle.
 13 tridi. Potiron.
 14 quart. Réséda.
 15 quint. ANE.
 16 sextidi Belle de nuit
 17 septidi Citronnelle.
 18 octidi. Sarrasin.
 19 nonidi Tournesol.
 20 DÉCADI. PRESSEIR.
 21 prim. Chanvre.
 22 duodi. Pêche.
 23 tridi. Navet.
 24 quart. Amaryllis.
 25 quint. BŒUF.
 26 sextidi Aubergine.
 27 septidi Piment.
 28 oclidi. Tomate.
 29 nonidi Orge.
 30 DÉCADI. TONNEAU.

Colonel Caron, 1822*.
 Condé (le gr), 1686.
 Bossuet, 1704.
 Melanchton, 1660.
 Berton, 1822*.
 Gall, 1828.
 Goethe.
 Rienzi, 1354*.
 Prise de Lyon, 1793*.
 Zwingle, 1531*.
 Savonarole, 1462.
 Milton.
 Murat, 1815*.
 Bat. d'Iéna, 1806*.
 Frédéric-le-Gr.; 1786.
 Marie-Antoinet., 1793*.
 Bataille d'Ulm, 1805*.
 Duroc, Poniatowski, 1813*
 Talma, 1826*.
 Grand Sanhedrin, 1806.
 B. nav. Trafalgar, 1805*
 Rév. du Caire, 1798*.

BRUMAIRE.

25 mer. st Hilarion.
 24 jeu. st Magloire.
 25 ven. st Crépin st C.
 26 sam. st Rustique.
 27 dim. st Frumence.
 28 lun. st Sim. st Jud.
 29 mar. st Narcisse.
 30 mer. st Lucain.
 31 jeu. st Quent. v. j.

1 prim. Pomme.
 2 duodi. Céleri.
 3 tridi. Poire.
 4 quart. Betterave.
 5 quint. ŒIF.
 6 sextidi Héliotrope.
 7 septidi Figue.
 8 octidi. Scorsonère.
 9 nonidi Alisier.

Miltiade.
 Thémistocle.
 Macchabée.
 Servet, 1553*.
 Titus, 81.
 Mallet, 1812*.
 D'Alembert, 1783*.
 Viala.
 Les Girondins, 1793*.

NOVEMBRE. → LE SAGITTAIRE.

- ☉ N.L. le 4 à 2 h 49 m du m.
 ☽ P.Q. le 11 à 11 h 24 m du s.
 ☽ P.L. le 19 à 4 h 44 m du s.
 ☾ D.Q. le 26 à 0 h 42 m du s.

CONCORDANCE
 de
 L'ANNUAIRE RÉPUBLICAIN
 ET AGENDA AGRICOLE
 ET DOMESTIQUE.

MEMENTO
 HUMANITAIRE DES GRANDS
 HOMMES ET DES GRANDES
 DATES.

Les jours d. de 4 h. 24 m.

- 1 ven. TOUSSAINT.
 2 sam. *Trépassés.*
 3 dim. st Marcel.
 4 lun. st Charles.
 5 mar. st Zacharie.
 6 mer. st Léonard.
 7 jeu. st Florentin.
 8 ven. s^{es} Reliques.
 9 sam. st Mathurin.
 10 dim. st Juste.
 11 lun. st Martin.
 12 mar. st René.
 13 mer. st Brice.
 14 jeu. st Bertrand.
 15 ven. st Eugène.
 16 sam. st Edme.
 17 dim. st Agnan.
 18 lun. s^o Aude.
 19 mar. s^o Elisabeth.
 20 mer. st Edmond.
 21 jeu. Pr. de N. D.

BRUMAIRE (suite).

- 10 DÉCADI. CHARRUE.
 11 prim. Salsifis.
 12 duodi. Macre.
 13 tridi. Topinamb.
 14 quart. Endive.
 15 quint. DINDON.
 16 sextidi Chervi.
 17 septidi Cresson.
 18 octidi Dentelaire.
 19 nonidi Grenade.
 20 DÉCADI. HERSE.
 21 prim. Bacchante.
 22 duodi. Azérole.
 23 tridi. Garance.
 24 quart. Orange.
 25 quint. FAISAN.
 26 sextidi Pistache.
 27 septidi Macjonc.
 28 octidi. Coing.
 29 nonidi Cormier.
 30 DÉCADI. ROULEAU.

- Tremb. Lisbonne, 1785*
 Berthollet, 1822.
 Lescure, 1793*.
 Directoire, 1795*.
 Riégo, 1823*.
 Fra Paolo, 1609.
 Bat. Jemmapes, 1792*.
 M^{me} Roland, 1795*.
 Consulat, 1799*.
 Milton, 1674*, Bailly, 1793*
 Bourdaloue, 1704.
 Jurieu, 1713.
 Vill.-l'Isle-Adam, 1534.
 Tancrède, 1112.
 Képler, 1630*.
 Saint Cyran.
 Bat. d'Arcole, 1796*.
 Racine, 1699.
 Epicure.
 Masque de fer, 1705*
 Henri Estienne, 1598.

- 22 ven. s^o Cécile.
 23 sam. st Clément.
 24 dim. s^o Hortense.
 25 lun. s^o Catherine.
 26 mar. s^o Geneviève.
 27 mer. st Maxime.
 28 jeu. st Sosthènes.
 29 ven. st Saturnin.
 30 sam. st André.

FRIMAIRE.

- 1 prim. Raiponce.
 2 duodi. Turneps.
 3 tridi. Chicorée.
 4 quart. Nèlle.
 5 quint. COCHON.
 6 sextidi Mâche.
 7 septidi Chouffleur.
 8 octidi. Miel.
 9 nonidi Genièvre.

- Hippocrate.
 Platon.
 Averdý, 1793.
 Empédocle.
 Rousseau (J.-J.), 1778.
 Artevelle (Phil.), 1582*.
 Socrate.
 Albert Durer, 1528.
 Pélisson, 1693.

DÉCEMBRE. ♄ LE CAPRICORNE.

☉ N. L. le 3 à 5 h 25 m du s.
 ☽ P. Q. le 11 à 8 h 46 m du s.
 ☼ P. L. le 19 à 5 h 12 m du m.
 ☾ D. Q. le 25 à 9 h 33 m du m.

CONCORDANCE
 de
 L'ANNUAIRE RÉPUBLICAIN
 ET AGENDA AGRICOLE
 ET DOMESTIQUE.

MEMENTO
 HUMANITAIRE DES GRANDS
 HOMMES ET DES GRANDES
 DATES.

Les jours décr. de 20 m.

1 dim. *Avent.*
 2 lun. st Franç.-X.
 3 mar. st Fulgence, év
 4 mer. s^e Barbe.
 5 jeu. st Sabas.
 6 ven. st Nicolas.
 7 sam. s^e Fare.
 8 dim. **CONCEPTION.**
 9 lun. s^e Gorgone.
 10 mar. s^e Valère.
 11 mer. st Daniel.
 12 jeu. st Valérien.
 13 ven. s^e Luce.
 14 sam. st Nicaise.
 15 dim. st Mesmin.
 16 lun. s^e Adélaïde.
 17 mar. s^e Olympiade.
 18 mer. s^e Marine.
 19 jeu. *Quatre-Temps.*
 20 ven. s^e Philogone.
 21 sam. st Thomas, ap.

FRIMAIGE (suite).

10 DÉCADI. **PIOCHE.**
 11 prim. Cire.
 12 duodi. Raifort.
 13 tridi. Cèdre.
 14 quart. Sapin.
 15 quint. **CHEVREUIL.**
 16 sextidi. Ajonc.
 17 septidi. Cyprès.
 18 octidi. Lierre.
 19 nonidi. Sabine.
 20 DÉCADI. **HOYAU.**
 21 prim. Erable, sucr
 22 duodi. Bruyère.
 23 tridi. Roseau.
 24 quart. Oseille.
 25 quint. **GRILLON.**
 26 sextidi. Pignon.
 27 septidi. Liège.
 28 octidi. Truffe.
 29 nonidi. Olive.
 30 DÉCADI. **PELLE.**

Empire 1804. Austerl. 1805
 Torricelli, 1647.
 Hégésippe-Morreau.
 Héralclite.
 Mozart, 1791*.
 Julien, empereur.
 Ney, 1815*.
 Van Helmont, 1644.
 Démosthènes.
 Abel, mathémat.
 Guttemberg, 1468.
 Lope de Vega, 1635.
 Scipion.
 Washington, 1799*.
 Homère.
 Pindare.
 Bolivar, 1830*.
 Vic. d'Orthez, 1572*.
 Moïse.
 Esope.
 Marot (Clément), 1544.

NIVOSE.

22 dim. st Honorat.
 23 lun. s^e Victoire.
 24 mar. s^e Delph. v. j.
 25 mer. **NOEL.**
 26 jeu. st Etienne.
 27 ven. st Jean, év.
 28 sam. ss Innocents.
 29 dim. s^e Trophime.
 30 lun. s^e Colombe.
 31 mar. st Sylvestre.

1 prim. Tourbe.
 2 duodi. Houille.
 3 tridi. Bitume.
 4 quart. Soufre.
 5 quint. **CHIEN.**
 6 sextidi. Lave.
 7 septidi. Terre végét.
 8 octidi. Fumier.
 9 nonidi. Salpêtre.
 10 DÉCADI. **FLEAU.**

Sully, 1641*.
 Jean Goujon, 1572.
 Guises, 1588*.
 Cromwell, 1658.
 Helvétius, 1771*.
 Démocrite.
 Fulton, 1815.
 Charlemagne, 814.
 Socrate.
 Jésus de Nazareth.

CHAPITRE II.

NOTICE SUR LA PRISON DE DOULLENS.

1° VILLE DE DOULLENS.

Doullens (*Donincum*), et non Doulens, comme l'écrivent certains géographes, est une sous-préfecture du département de la Somme, ancienne petite ville de la Picardie, aussi mal bâtie et aussi peu peuplée que certains villages de France. Elle a un tribunal de première instance. Elle est située au pied de la butte sur laquelle a été construite la forteresse, dans une plaine humide, arrosée qu'elle est par le ruisseau la *Grouche* et deux autres affluents de la rivière *Authie*, qui se dirige de l'est à l'ouest et se jette dans la mer à quatre lieues au-dessus de l'embouchure de la Somme.

La population de ce chef-lieu d'arrondissement n'est que de 4,000 âmes, et celle de son arrondissement de 60,406, la population de tout le département de la Somme étant de 570,529 d'après le recensement officiel le plus récent. Le chiffre de sa mortalité, s'il ne dément pas celui du département, serait de 1 personne sur 45 par an ; tandis que la mortalité de la Seine est de 1 sur 35.

Sa latitude sur le pont de l'*Authie* à l'entrée de la ville est de 50 degrés, 9 minutes, 17 secondes ; quant à sa longitude, elle ne diffère que de 14 secondes à l'est de celle de Paris ; en sorte que, pour venir de Bourges à la citadelle de Doullens, nous n'avons presque pas quitté le méridien de l'Observatoire.

Le sol géologique de ce pays est la continuation de la

puissante couche de craie de la Normandie, avec ses stratifications, parallèlement horizontales, d'immenses silex pyromatiques, si bizarres dans leurs formes, et espacés entre eux de deux ou trois décimètres ; l'espace compris entre les stratifications ne dépassant pas un mètre.

Cette craie est trop peu compacte, et trop sujette à éclater par les gelées, pour qu'on puisse s'en servir comme de pierre à bâtir ; tout au plus l'emploie-t-on, ainsi que ses grands silex, aux fondations ; elle fournit une excellente chaux.

Le pays, ainsi que celui de la Normandie, ne comportant pas d'autre pierre à bâtir, toutes les constructions particulières se font en briques très-rouges et assez mal cuites, que l'on crépit à l'extérieur avec une pâte de filasse et de terre ; ou bien on les couvre de planches sur un lit de mousse, pour les préserver de l'humidité, moyen qui est bien loin d'atteindre son but, dans un climat aussi peu favorable ; presque tous les planchers sont en boiserie.

La terre végétale est une terre des plus fortes argilo-calcaires, qui, à la moindre sécheresse, durcit comme la pierre, se fendille en larges crevasses, et serait de la sorte la moins productive des terres connues, sans l'humidité constante que son climat pluvieux et les nombreux méandres de ses trois ruisseaux entretiennent dans son sous-sol ; circonstance qui conserve à sa végétation la couleur verte de celle du printemps, jusque dans l'automne la plus avancée. La principale culture ici est en prairies, céréales, chanvre et lin, un peu d'œillette et de colza. Les récoltes, on le conçoit, y sont plus tardives encore que dans la Normandie. Triste climat, été pluvieux et froid ; nous avons eu des brouillards et des gelées de nuit, de distance en distance, jusqu'en juillet, et des pluies presque continues, du milieu de juillet au mois d'août. Le 22 août, de quatre à sept heures du matin même, un brouillard froid et fétide s'étendait sur toute la citadelle.

La ville de Doullens, déserté six jours de la semaine, devient très-animée les jours de ses marchés, par l'affluence des petits producteurs qui viennent y échanger leurs denrées. Elle a peu d'industrie ; la seule manufacture qu'elle possède y a été fondée par un Anglais, dans un site délicieux : c'est une filature de coton qui occupe près de

quatre cents ouvriers. Sa population se divise en grands tenanciers et pauvres travailleurs, qui ont beaucoup perdu depuis que le chemin de fer du Nord a enlevé à la ville le bénéfice du passage de la grande route. Depuis cette époque, les auberges, qui auparavant ne désemplissaient pas, ne comptent plus que sur les jours de marché pour écouler leurs provisions.

Heureusement le rétablissement de la détention à la citadelle a apporté une certaine compensation à toutes ces pertes.

L'eau des puits de Doullens est en général très-bonne à boire ; elle se corrompt difficilement : j'ai conservé un mois des bouquets de fleurs dans des vases remplis de cette eau, qui, au bout de ce temps, n'avait contracté que l'odeur aromatique des plantes vertes ; tandis qu'à Paris l'eau devient fétide du jour au lendemain.

A quoi tient cette énorme différence ? A la présence du sulfate de chaux (*plâtre*) dans les eaux du bassin de Paris, substance absolument étraugère au plateau crayeux de la Normandie et de la Picardie. De là vient que, pour les voyages de long cours, nulle eau ne doit être préférable à celle des puits creusés dans cette craie, si on la conserve dans des vases exempts de mauvais goût. L'eau des bassins gypseux ne se conserverait pas sans odeur une semaine.

Un pareil climat doit imprimer à sa flore et à sa faune un caractère particulier ; si je devais y accomplir mes six années, je me livrerais à l'étude comparative de son histoire naturelle ; car le peu de temps que j'y ai déjà passé, m'a fourni déjà l'occasion d'y faire quelques observations intéressantes, dont j'ai rapporté quelques-unes dans la dernière livraison de la *Revue élémentaire de médecine et de pharmacie* ; j'aurai plus tard l'occasion d'en citer quelques autres.

2° CITADELLE DE DOULLENS.

La citadelle de Doullens, œuvre de Vauban, est construite sur un mamelon dont on peut évaluer la hauteur par la profondeur du puits, qui va jusqu'à trois cents pieds.

L'eau de ce puits a cessé d'être bonne à boire, sans

doute par suite de quelque infiltration pluviale qui doit passer sur de vieilles immondices. Les revêtements en briques des fossés tombent en ruines en certains endroits, ce qui permet d'y descendre sans échelle; aujourd'hui les fossés servent de promenade aux habitants. La garde du fort est nulle; un simple capitaine en est le gouverneur; l'arsenal renferme quelques pièces de différents calibres démontées de leurs affûts. La garnison qui en fait le service, et qui se compose de trois compagnies d'infanterie, n'est là que pour garder les prisonniers; quand la prison est vide, elle met les clefs sur la porte, et la citadelle n'est plus habitée alors que par le gouverneur, qui tient lieu de garnison à lui seul, et par l'économiste, qui y plante des choux et s'y promène tout à son aise. Quant au pauvre travailleur de la ville, il fait des vœux alors, pour que la Providence renvoie à la citadelle une petite garnison et quelques prisonniers, ce qui ranime le travail et donne de l'ouvrage. Les souffrances des martyrs profitent toujours au pauvre.

3^o PRISON DE DOULLENS.

Ce n'est qu'à dater de 1835 que la citadelle de Doullens fut désignée par ordonnance, aux termes de l'art. 19 de la loi modificative du 28 avril 1832, pour être un lieu de détention.

Or, de ce lieu de détention il y avait bien la place, mais pas même les quatre murs; on construisit à la hâte la prison en briques, et l'on n'attendit pas que les murailles fussent sèches, pour y colloquer un personnel de détenus politiques.

La révolution de février ayant ouvert les portes et vidé les lieux, la contre-révolution de juin a rendu à la citadelle sa destination première, et a fait réintégrer le domicile pénal presque au même personnel.

La prison de Doullens renferme trois catégories, sans communication entre elles, de détenus politiques: les condamnés par les conseils de guerre à l'emprisonnement, les condamnés de la même juridiction à la détention, et les condamnés à la déportation et à la détention par la Haute Cour de justice de Bourges.

Le chiffre des deux premières catégories s'est élevé de 80 à 90 prisonniers ; ils occupent la prison proprement dite.

La catégorie de Bourges a été confinée dans l'ancien pavillon de punition, dont on a remplacé les abat-jours par des grillages. Elle comprenait, dans le principe, sept condamnés ; la police en a laissé échapper un, en le reconduisant à Paris, non plus en voiture cellulaire, mais fort poliment et avec prévenance entre deux gendarmes en bourgeois (il est avec la prison des accommodements) ; il faut dire que ce prisonnier n'avait pas à vider une accusation politique, mais une affaire que le journal ministériel qualifiait de faux ; c'est pour cela sans doute qu'on s'était relâché envers lui de la rigueur ordinaire.

Le pavillon que les six condamnés de Bourges occupent est un bâtiment quadrilatère, en briques, de 7 mètres 70 cent. de large (24 pieds 8 pouces) sur 13 mètres 70 cent. (42 pieds) de long et 7 mètres environ (21 pieds) de hauteur ; il se compose de quatre pièces au rez-de-chaussée et de quatre autres au premier étage ; pièces mal parquetées, mal closes, et dont une moitié des murs est crépie à chaux et à sable et l'autre couverte de planches disjointes, le tout peint en gris à la colle. Les bois de lit ont un siècle d'existence, ils s'en vont par lambeaux.

Une enceinte de 23 mètres 60 cent. (72 pieds 8 pouces) de large, et de 29 mètres 95 cent. (92 pieds) de long, est close par un mur en briques rouges de 20 pieds de haut, qui laisse ainsi autour de la maison, un espace de 25 pieds où les prisonniers jardinent, au moyen de l'eau qui leur arrive du ciel, et du peu de soleil que la hauteur de ce mur dispute à ce climat, qui n'en est pas prodigue.

Ce mur d'enceinte, qui barre la vue comme un sale rideau rouge, fait de cette prison une espèce de fosse aux lions, aussi obscure qu'humide ; l'humidité s'y condense le soir en brouillard ; le vent s'y engouffre par raffales. Le chauffage du premier hiver ayant été alimenté avec du charbon de terre, dans des poêles ou plutôt des *braseros* du temps des Druides, et dont les tuyaux se dégorgeaient au-dessus des fenêtres, les pauvres prisonniers s'enfumaient dans leur fosse au lieu de s'y chauffer, et il était

temps pour eux que le printemps arrivât, ce qui n'a eu lieu que vers le mois de juillet.

Les fleurs qu'ils cultivent poussent longtemps en herbe et fleurissent tard; quant à eux, ils en sont à regretter les cachots de Vincennes, dont les épaisses murailles en pierre les protégeaient au moins contre l'humidité, et dont les meurtrières leur permettaient de voir ce magnifique paysage de bois, de coteaux, de villages, et le panorama de Paris. L'horizon de leur paysage n'a ici que 25 pieds de rayon. Leur atmosphère de 20 pieds de hauteur, est un bain de vapeurs en permanence; le matin une buée couvre leurs vitres et imprègne leur linge et leurs habits.

Et, dans une aussi triste prison, les détenus ne trouvent pas même la consolation de la solitude! L'arbitraire d'une incessante inquisition est à leurs trousses du matin au soir; dans ce but, leurs repas leur sont apportés par fraction de demi-heure en demi-heure; d'abord le pain, une demi-heure après le vin, puis l'eau à laver, puis l'eau à boire qu'on est obligé de faire venir de Doullens, puis le plat; quelques instants après, on vient pour vous demander vos commissions; une demi-heure après on s'enquiert si vous avez des lettres à mettre à la poste, lettres que l'on a soin de décacheter au greffe, avant de les jeter dans la boîte. Enfin, l'homme qui éprouve le besoin du travail d'esprit, est condamné ici à en perdre la jouissance; on le blase à force de distractions.

L'arbitraire tient lieu du règlement: les révélations faites par le représentant Benjamin Raspail à l'Assemblée législative, ont appris au public la manière ignominieusement exceptionnelle dont on traitait son père à Doullens.

D'abord, la colère tomba sur un petit chien d'une intelligence et d'une sensibilité rares, et qui venait chaque jour, depuis deux mois, faire une petite visite au prisonnier. Tout à coup et sans autre motif, ordre fut donné de ne plus le laisser entrer, vu qu'il lui manque la parole, et que les gardiens ne sauraient comprendre ce qu'il venait dire chaque jour à son maître en le caressant; et puis il avait l'audace d'aboyer, quand le gardien était aux écoutes!!!

Le lendemain, menaces adressées à l'épouse du prisonnier, accusée d'avoir fait passer à un malade une consul-

tation, sans l'avoir mise préalablement sous les yeux de monsieur le geôlier.

Le surlendemain, la visite fort courte qu'on permettait à la famille ne dut plus avoir lieu qu'en présence d'un gardien, chargé d'allonger l'oreille et de rapporter ce qu'il aurait entendu, avec la fidélité habituelle de ces messieurs ; et défense au prisonnier, pendant la durée de cette visite, de sortir du parloir, prison momentanée des visiteurs eux-mêmes.

Plus tard, ordre de ne plus passer de vivres, sans qu'ils fussent visités, fouillés, barbotés avec la cuiller du guichetier, puis ensuite avec celle du gendarme, et cela sans témoins importuns et intéressés à ce que cette immonde visite se fit aussi peu salement que le comporte la fonction.

Enfin, un jour, de grand matin, le geôlier, se constituant juge d'instruction, vient procéder à une razzia sur tous les papiers, les manuscrits du prisonnier, sans en dresser inventaire ; il emporte les brochures et les journaux. Le prisonnier ayant dénoncé à la justice cet abus d'autorité, la lettre est décachetée et interceptée ; vexations d'autant plus arbitraires, que le ministre les ignore quand on lui en parle, et que le geôlier les nie, quand le ministre lui demande des renseignements. De quoi ne se tire-t-on pas, et qu'est-ce qu'on peut ne pas se permettre, à la faveur d'une dénégation !

Cela aura-t-il une fin ? Pourquoi pas ? Les paroxysmes de fureur sont d'une durée d'autant plus courte qu'ils sont plus violents.

La peine, vengeance légale, se compose de mille vengeances particulières ; sans cela que serait la prison pour le sage ? une solitude avec des gendarmes pour portiers ; ce serait une douce retraite payée aux frais de la loi ; et la loi n'est pas si dupe.

CHAPITRE III.

STATISTIQUE.

1. Exposé du système décimal des poids et mesures français.

Le système décimal est un des bienfaits de notre première révolution ; le calendrier républicain en était un autre. Le bigotisme est parvenu à nous priver du second ; le bon sens a triomphé à l'égard du premier, et déjà tous les peuples tendent à l'adopter.

Les auteurs du système décimal ont pris pour base un étalon invariable dans ce monde, où tous les autres étalons se montrent si variables, surtout ceux que les anciens empruntaient aux dimensions des membres du corps : la coudée, le pied, l'empan, le doigt et le pouce, le grain de blé, etc.

Ils ont adopté pour étalon le dix-millionième du quart du méridien, qu'ils ont appelé mètre. Le mètre n'est pas cette mesure précise, à cause d'une erreur assez considérable qui s'est glissée dans le calcul des triangulations de Biot et Arago, erreur qu'on n'a reconnue que depuis quelques années ; mais enfin l'étalon légal en platine n'en diffère que par des fractions de millimètre.

Le mètre se divise en cent parties ou *centimètres* ; le *centimètre* en dix, qui sont les millièmes du mètre ou millimètres. Par l'addition du mètre à lui-même, on a exprimé les distances des bornes milliaires. Une longueur de route de mille mètres se nomme *kilomètre*, celle de dix mille mè-

tres *myriamètre*. On dit un kilomètre, un myriamètre, comme on dit un cinquième de lieue ou deux lieues.

Avec le mètre, mesure de longueur, on obtient les mesures de surface, en le carrant. Un mètre carré s'appelle un centiare ou centième d'are ; un carré de dix mètres de côté se nomme un are ; et un carré de dix ares, ou cent mètres de côté, un hectare, renfermant cent ares ou dix mille centiares ou mètres carrés.

Avec une fraction du mètre, en la cubant, on a fait les mesures de capacité. Ainsi un vase cubique de dix centimètres de côté (*décimètre*) forme le litre.

En pesant dans le vide le contenu de ce litre rempli d'eau ramenée à $+ 4^{\circ}$ centigrade, on a le poids d'un kilogramme ou mille grammes. Le gramme est le poids d'un centimètre cube d'eau ramenée à $+ 4^{\circ}$ et pesée dans le vide.

Le mètre cube se nomme stère.

On le voit, les dénominations des étalons sont empruntées au grec et au latin : *mètre* (du grec *métron*, mesure), *are* (du latin *area*, aire), *gramme* (du grec *gramma*, fixé par la loi, écrit), *litre* (du grec *litra*, capacité de la livre), *stère* (du grec *stéréos*, solide).

Pour les multiples, on a adopté les dénominations arithmétiques du grec : *deca* (dix), *hecto* (cent), *kilo* (mille), *myria* (dix mille) ;

Pour les fractions, les dénominations arithmétiques du latin : *deci* (dixième), *centi* (centième), *milli* (millième).

La nomenclature manque, il est vrai, d'unité, à cause de la nécessité où se trouvaient les auteurs de faire, autant que possible, concorder les nouveaux poids et mesures avec les anciens, afin de ne pas heurter de front toutes les habitudes du commerce ; mais, à part ce défaut, ce système est le plus parfait que l'on possède encore : il est obligatoire dans tout le territoire de la République française.

Rapport exact des mesures anciennes avec les nouvelles.

Une toise équivaut à	4	mètre, 94904	(près de 2 mètres).
Un pied	—	0 — 32484	(près de $\frac{1}{3}$ de m.).
Un pouce	—	0 — 02707	(près de 3 centim.).
Une ligne	—	2 millimètres,	256.

La perche de Paris	—	54 mètres, 49.
L'arpent de Paris	—	5,418 mètres carrés 87 (près du tiers de l'hectare).
La livre	—	0 kilogr., 4895 (près de la moitié du kilogramme).
L'once	—	30 gramm., 59.
Le gros	—	5 — 82 (près de 4 gramm.).
Le grain	—	5 centigrammes environ.
La pinte	—	0 litre, 95 (près du litre).
Le setier	—	4 hectolitre, 560.
La corde	—	5 stères, 839 (près de 4 mètr. cubes).
La lieue (de 25 au degré)	—	0 myriamètre, 59.

Dans les évaluations approximatives, ce qui est suffisant en fait de commerce, on peut admettre :

que le mètre	—	équivalut à une demi-toise.
— 4 mètre 20 centim.	—	une aune.
— 52 centimètres	—	un pied.
— 2 centim., 7 millim.	—	un pouce.
— 2 millim., 2 dixièm.	—	une ligne.
— 1 décimètre	—	quatre pouces.
— un hectare	—	trois arpents de 18 p. à la perche, ou deux arpents de 22 pieds à la perche.
— le litre	—	une pinte.
— l'hectolitre	—	deux tiers de setier.
— le décalitre	—	un boisseau.
— le kilogramme	—	deux livres.
— 5 hectogrammes	—	la livre.
— 50 grammes	—	l'once.
— 4 grammes	—	le gros.
— 1 gramme	—	48 grains.
— 5 centigrammes	—	4 grain.
— le stère	—	un quart de corde.
— le myriamètre	—	deux lieues de 20 au d.
— le kilomètre	—	un cinquième de lieue.
— le franc	—	20 sous.
— le décime (ou 10 ^e de fr.)	—	2 sous.
— le centime (100 ^e de fr.)	—	00.

Traduction du système décimal.

Myriamètre.	dix mille mètres.
Kilomètre.	mille mètres.
Hectomètre.	cent mètres.
Mètre.	dix-millionième partie du quart du méridien.
Décimètre.	dix centimètres ou dixième partie du mètre.
Centimètre.	centième partie du mètre.
Millimètre.	millième partie du mètre.
Hectare.	cent ares ou 10,000 mè- tres carrés.
Are.	cent mètres carrés.
Centiare.	un mètre carré.
Kilolitre.	mille litres.
Hectolitre.	cent litres.
Décalitre.	dix litres.
Litre.	décimètre cube.
Décilitre.	dixième partie du litre.
Décastère.	dix stères.
Hectostère.	cent stères.
Stère.	mètre cube.
Décistère.	dixième partie du stère.
Kilogramme.	mille grammes, poids d'un litre d'eau à + 4°.
Hectogramme.	cent grammes.
Décagramme.	dix grammes.
Gramme.	poids d'un centimètre cube d'eau.
Décigramme.	dixième de gramme.
Centigramme.	centième de gramme.
Milligramme.	millième de gramme.

2. Poids moyen des denrées achetées en volume.

On estime le poids du stère (*) de bois sec à :

Chêne.	380 kilog.
Hêtre.	380

(*) Le stère est le mètre cube. La voie de Paris est un double stère.

Charme.	370 kilog.
Sapin.	342
Bouleau.	338
Bois flotté.	300

Le poids de l'hectolitre des denrées suivantes est de :

Légumes secs.	78 kilogr.
Froment.	75
Seigle.	70
Mais et millet.	67
Sarrasin.	65
Orge.	64
Avoine.	47

N. B. Le sac de la halle à Paris est le double hectolitre environ ; il pèse 459 kilogrammes.

N. B. La différence disproportionnée en poids de ces grains, si voisins par leur volume, provient de l'espace qui les sépare. Or, cet espace est beaucoup plus grand chez l'avoine que chez le blé, à cause des balles qui enveloppent le grain d'avoine. C'est ainsi que l'hectolitre de riz non écorcé pèse cinq fois moins que le riz dépouillé de son écorce, c'est-à-dire de ses balles. Au reste, le poids intrinsèque de chaque grain varie, quelquefois énormément, selon la nature du sol et le mode de culture. Nous n'avons donné plus haut que la moyenne.

3. Pesanteur spécifique des diverses substances employées par l'industrie.

Un décimètre cube (<i>litre</i>) des substances suivantes :	
Eau distillée ramenée à + 4° centigrades, dans le vide.	pèse. 1 kilogramme (mille grammes).
Alcool anhydre	0,780 grammes.
Térébenthine.	0,874
Huile d'olive.	0,915
Cire d'abeilles.	0,966
Pierre à bâtir des environs de Paris.	1,900

	kil.	
Soufre	2,086	grammes.
Pierre à plâtre.....	2,200	
Porcelaine de Sèvres.....	2,310	
Pierre de Volvic.....	2,320	
— Chine.....	2,580	
Verre de Saint-Gobain.....	2,580	
Meulière.....	2,480	
Caillou ou silex à briquet.....	2,600	
Marbre ordinaire.....	2,700	
Albâtre	2,750	
Granit	2,750	
Ardoise.....	2,810	
Maillechort.....	7,180	
Zinc.....	7,190	
Fer fondu.....	7,200	
Etain.....	7,292	
Fer battu.....	7,788	
Laiton	8,500	
Bronze de canons.....	8,460	
Cuivre fondu.....	8,850	
Bronze pour statues.....	8,950	
Cuivre laminé et battu.....	9,000	
Soudure des plombiers	9,550	
Argent fondu.....	10,470	
Plomb fondu.....	11,550	
Mercure à 0°.....	15,598	
Or fondu.....	19,260	
— laminé.....	19,560	
Platine laminé.....	22,060	

4. Pesanteur spécifique des charbons et diverses essences d'arbres.

Un décimètre cube des essences suivantes pèse :

Charbon de chêne, châtaignier ..	0,421	grammes.
— charme et pommier.....	0,455	
— hêtre.....	0,518	
— frêne	0,547	
Houille.....	1,350	

	vert.	sec.
Chêne.....	0,994	0,764
Buis de France..	0,910	
Sorbier.....	0,910	0,659]
Mûrier.....	0,887	0,626
Hêtre.....	0,850	0,640
Pin.....	0,845	0,554
Mélèze.....	0,842	0,500
Aune.....	0,800	0,510
Pommier.....	0,795	0,691
Charme.....	0,785	0,737
Châtaignier.....	0,782	0,588
Erable.....	0,755	0,635
Orme.....	0,742	0,597
Merisier.....	0,714	0,597
Bouleau.....	0,714	0,688
Acacia.....	0,702	0,650
Tilleul.....	0,686	0,434
Noyer.....	0,682	0,650
Marronnier.....	0,679	0,475
Saule.....	0,565	0,520
Peuplier.....	0,557	0,516
Sapin.....	0,550	0,436
Platane.....	0,538	0,436
Buis de Hollande.....		1,320
Gaiac et ébène.....		1,350
Grenadier.....		1,350

5. Inductions pratiques à tirer des rapports de ces nombres.

1° On voit par le tableau n° 3 qu'un décimètre cube d'eau pèse un kilogramme, et qu'un décimètre cube de platine, par exemple, pèserait 22 kilogrammes. On souève facilement de terre un pied cube de buis; il faudrait un Hercule, aussi fabuleux que celui de la mythologie, pour soulever de terre un pied cube de platine; car ce pied cube pèserait environ 755 kilogrammes.

2° Les corps plus denses qu'un liquide tombent au fond de ce liquide; la pierre tombe au fond de l'eau et y reste;

le bois surnage jusqu'à ce que l'eau ait chassé tout l'air renfermé dans ses vaisseaux. Pour concevoir ce fait, imaginez-vous qu'une colonne quelconque d'eau est assimilable à un des plateaux d'une balance de la plus grande exactitude, plateau équilibré par une autre colonne d'eau qui forme l'autre plateau. Un corps jeté sur le premier plateau le fait d'autant plus descendre qu'il est plus pesant que cette colonne d'eau ; il la déprime d'autant moins qu'il est plus léger qu'elle.

Un tonnelet d'eau-de-vie reste à la surface de l'eau, parce qu'il est plein d'une substance dont le poids n'est que de $\frac{9}{10}$ de celui de l'eau. Le tonneau de vin surnage d'autant plus, que le vin est plus alcoolique ; les vins du midi renferment $\frac{1}{8}$ d'eau-de-vie et $\frac{7}{8}$ d'eau : or, ce huitième d'eau-de-vie diminue d'autant le poids des autres huitièmes, de même qu'un ballon plein d'air donne de la légèreté à des poids considérables.

5° Tout bois qui finit par remplacer, au moyen de l'eau, l'air qui remplit ses tubes, tombe au fond de l'eau ; le buis tombe au fond à toute époque, parce que c'est le bois le moins perméable à l'air. En séchant, les bois du premier genre reprennent leur primitive légèreté. Cependant si, à la longue et par leur séjour dans l'eau, leurs tubes aëri-fères finissent par s'incruster de bases terreuses ou métalliques, dès ce moment, fossilisés, pour ainsi dire, ils deviennent plus pesants que l'eau ; c'est ce qui arrive aux vieux pilotis de chêne ; ils acquièrent dans l'eau la compacité, la dureté et la pesanteur du caillou.

4° Pour la charpente, les bois les meilleurs ne sont pas les plus pesants, mais les moins cassants et les moins sujets à se déjeter : le chêne et surtout le châtaignier.

5° Il y a dix ans que nous avons fait connaître un moyen économique de dessécher en peu de temps les bois verts, de rendre incombustibles les bois les plus inflammables, et de fossiliser et durcir les bois les plus tendres. On n'a voulu de ce procédé qu'en le dénaturant sous un autre nom. Pour en dissimuler l'origine séditieuse, le jésuitisme l'a rendu impraticable. (Voir *Revue de médecine et de pharmacie*, tome I^{er}, 9^e livre, pag. 293.) En France, les innovations ne sont acceptables que par leur soumission à la cause régnante ; un procédé doit être bien pensant,

avant de songer à être utile; aussi les procédés vont-ils en Angleterre afin de se dispenser de cette formalité-là.

6° *Moyen d'obtenir en industrie le poids d'un bloc, ouvragé ou non, par son volume, au moyen des tableaux 3 et 4 ci-dessus :*

1° Soit un lingot de métal, un billot ou une poutre, taillés carrément en parallépipède, c'est-à-dire dont tous les angles soient des angles droits. On multipliera les trois côtés l'un par l'autre, pour avoir le cube de la totalité; comme les deux tableaux ci-dessus 3 et 4 donnent la pesanteur de chaque décimètre cube, on multipliera par ce nombre celui des décimètres cubes que la première opération aura fournis, et l'on aura ainsi le poids total du lingot, du billot ou de la poutre. Soit, par exemple, une barre de 5 décimètres de long, de 1 décim. de large et de 2 décim. d'épaisseur.

5 décimètres, multipliés par 1 et par 2, donnent 10 décim. cubes. Cette barre pèsera donc 9 kilogr. 940 gram., si elle est en chêne non sec, et 7 kilogr. 640 en chêne sec; 8 kilogram. 150 gram., en pin vert, et 5 kilogr. 540 gram., si elle est en pin sec; 23 kilogram. 800 gram., si elle est en verre de Saint-Gobain; 27 kilogram. 500 gram., si elle est en granit; 72 kilogram., si elle est en fer fondu; 77 kilogr. 880 gram., si elle est en fer battu; 90 kilogram., si elle est en cuivre battu; 113 kilogram. 500 gram., si elle est en plomb fondu; 192 kilogram. 600 gram., si c'est un lingot d'or, et 220 kilogram., 600 gram., si c'est un lingot de platine.

2° Si la barre est ouvragée de manière à ce qu'on ne puisse pas en déterminer le volume de la manière précédente, on se servira du procédé suivant. Soit un vase quelconque d'une capacité convenable, pour que la barre puisse y être logée entièrement. Qu'on applique contre ses parois une règle graduée avec exactitude, et posée verticalement au moyen d'un fil à plomb. Qu'on remplisse successivement le vase d'eau jusqu'à un certaine hauteur, de manière que l'on connaisse à quelle fraction de litre correspond l'affileurement à chaque division de la règle. Si vous plongez dans cette nappe d'eau la barre à jager, elle déplacera et fera monter contre la règle un volume d'eau égal au sien; ce volume sera indiqué par la diffé-

rence de ce second affleurement avec celui qu'on lisait sur la règle, avant l'immersion de la barre. On n'aura plus alors qu'à multiplier le nombre de décimètres et centimètres cubes qu'indiquera la règle, par la pesanteur spécifique de la substance dont se compose cette barre, pour avoir son poids.

6. Tableau des poids, diamètre et titre des monnaies décimales françaises.

PIÈCES D'OR.	POIDS.	DIAMÈTRE.	TITRE OU ALLIAGE.
40 francs ...	12 gr. 90 *	26 millimètr.	un dixième d'argent.
20 —.....	6 45 *	21.....	
PIÈCES D'ARGENT.			
5 francs	25.....	57.....	un dixième de cuivre.
2 —.....	10.....	27.....	
1 —.....	5.....	25.....	
50 centimes.	2 50.....	18.....	
25 —.....	1 25.....	15.....	
PIÈCES DE CUIVRE.			
10 centimes.	20.....	51.....	cuivre rouge ou bronze de cloche. tout en cuivre rouge.
5 —.....	10.....	27.....	
1 (de 1848)..	2.....	18.....	
* Avec une tolérance de deux millièmes en plus ou en moins.			

N. B. A la faveur de ce tableau, il sera facile de se servir de la monnaie, en guise de poids et de mesures.

4^o *De poids :*

On aura le poids de 5 KILOGRAMMES avec une pile de 200 pièces de 5 francs, ou de 250 pièces de 40 centimes (2 sous), ou de 500 pièces de 5 centimes (un sou) ;

DU KILOGRAMME avec une pile soit de 155 pièces de 20 fr. soit de 40 pièces de 5 francs, soit de 50 pièces de 2 sous ;

DE L'HECTOGRAMME avec une pile soit de 4 pièces de 5 fr., soit de 10 pièces de 2 francs, soit de 10 pièces de 5 centimes (un sou) ;

DU DÉCAGRAMME avec une pièce de 2 francs, ou un sou (5 centimes) ;

De 2 grammes avec un centime de 1848.

2^o *On pourra se servir de pièces de monnaie en guise de mesure.*

On obtiendra la longueur du mètre en alignant bout à bout, sur une règle, ou un fil :

52	pièces de 40 francs	et	8	pièces de 20 francs.
11	—	40	—	et 54 — 20 —
19	—	5	—	et 11 — 2 —
20	—	2	—	et 20 — 4 —
20	—	1 sou	—	et 20 — 4 —
7	—	2 sous	—	et 29 — 4 sou.
50	—	50 centimes	—	et 20 — 4 franc.
15	—	25	—	et 25 — 2 sous.
50	—	1	—	et 20 — 4 franc.

7. **Population actuelle de la France.**

D'après le recensement de 1847, considéré comme authentique pendant l'espace de cinq ans, la population totale de la France est de 35 millions 401 mille 764 habitants.

D'après le recensement de 1841, elle n'était que de 52 millions 230 mille 178.

La population aurait donc augmenté de 3,171,583 en 6 ans de temps de paix.

Cependant, de la comparaison des décès et des naissances, publiée pour l'année 1845 par le bureau de statistique, l'augmentation de la population, c'est-à-dire l'excédant des naissances sur les décès de cette année n'aurait été que de 237,332. Si ce chiffre pouvait être considéré comme la moyenne de l'augmentation annuelle de la population, il faudrait réduire de un million et demi le chiffre de la population donné par le recensement de 1847, ou augmenter d'un million et demi celui du recensement de 1841.

Cependant tout concourt à nous démontrer que c'est le chiffre de 1841 qui est trop faible.

En 1845, on a compté 284,286 mariages, 992,033 naissances, et 754,701 décès; augmentation de la population, 237,332. Si le chiffre des mariages contractés cette année pouvait être regardé comme la moyenne des autres années, Il s'ensuivrait qu'en moyenne un mariage donnerait trois à quatre enfants.

8. Accroissement progressif de la population française depuis 1789.

La France comptait :

en 1789.....	25 millions d'habitants.
— 1821.....	29
— 1831.....	32
— 1836.....	33
— 1846.....	35

9. Rapports des sexes en France.

Il naît en France, en moyenne, 17 garçons sur 33 naissances; ce qui donne 18,237,270 garçons et 17,164,491

filles, sur la population totale de 35,401,761 du recensement de 1847.

Le nombre des électeurs, c'est-à-dire des citoyens âgés de 21 ans et au delà, n'est que de 8 à 9 millions.

On conçoit facilement qu'une population semblable peut bien fournir, en cas de guerre, un contingent d'un million d'hommes, sans se dépeupler ; surtout depuis que l'institution de la garde nationale a fait un soldat de chaque citoyen en état de porter les armes.

10. Chiffre de la mortalité en France.

On tomberait dans des erreurs fort graves de statistique, si l'on pensait que le chiffre moyen de la mortalité en général serait applicable à chaque localité en particulier ; car on voit déjà, par les tableaux statistiques, ce chiffre varier énormément d'un département à l'autre ; et si l'on voulait effectuer un travail spécial pour chaque localité d'un département, on verrait le chiffre moyen de la mortalité départementale varier, d'une localité à une autre, dans des limites énormes.

La mortalité d'une population, en effet, est en raison des privations qu'elle éprouve, des dangers qu'elle court, des influences nuisibles qu'elle subit. Et ces causes de mort accidentelle varient d'une localité à une autre dans d'énormes proportions : dans telle plaine, méphitisme et pauvreté ; sur la hauteur voisine, air pur et bien-être ; mortalité affligeante en bas, existence qui n'y est qu'une plus ou moins longue agonie ; longévité en haut et exubérance de vie ; ce contraste se présente à chaque pas au crayon de la statistique ; le but d'un gouvernement digne de ce nom est de l'effacer de jour en jour.

On verra par le tableau suivant, que les départements les plus voisins diffèrent énormément par le chiffre de leur mortalité ; que les plus éloignés se rapprochent souvent sous ce rapport, et que, de toutes les localités de France, c'est encore Paris où la mortalité est la plus forte ; Paris, foyer de misères et de privations, où l'enfance s'étiôle faute de pain et de soleil, où l'adolescence s'épuise en désirs dévorants et en jouissances désordonnées, grand

cloaque où viennent s'éteindre les plus fortes natures des champs.

DANS LES DÉPARTEMENTS	Il meurt annuellement une personne sur	DANS LES DÉPARTEMENTS	Il meurt annuellement une personne sur
Orne.....	59 habit.	Calvados.....	48 habit.
Ardennes.....	57	Drôme.....	47
Deux-Sèvres.....		Cher.....	
Hautes-Pyrénées.....	56	Eure-et-Loir.....	47
Creuse.....		Haute-Garonne.....	
Maine-et-Loire.....	55	Loire.....	46
Vienne.....		Pas-de-Calais.....	
Côtes-du-Nord.....	54	Saône-et-Loire.....	46
Indre-et-Loire.....		Vosges.....	
Haute-Marne.....	53	Aisne.....	45
Aube.....		Allier.....	
Basses-Pyrénées.....	52	Ardèche.....	45
Charente.....		Dordogne.....	
Moselle.....	51	Meurthe.....	44
Puy-de-Dôme.....		Morbihan.....	
Sarthe.....	50	Oise.....	43
Vendée.....		Tarn.....	
Yonne.....	49	Doubs.....	42
Cantal.....		Loire.....	
Corse.....	48	Somme.....	41
Côte-d'Or.....		Tarn-et-Garonne.....	
Ariège.....	47	Haute-Vienne.....	40
Charente-Inférieure.....		Ille-et-Vilaine.....	
Gironde.....	46	Bas-Rhin.....	39
Lot.....		Rhône.....	
Nièvre.....	45	Aude.....	38
Isère.....		Hérault.....	
Landes.....	44	Nord.....	37
Loire-Inférieure.....		Seine-Inférieure.....	
Lot-et-Garonne.....	43	Vaucluse.....	36
Lozère.....		Ain.....	
Marne.....	42	Jura.....	35
Mayenne.....		Seine.....	
Meuse.....	41	Basses-Alpes.....	34
Seine-et-Marne.....		Finistère.....	
Aveyron.....	40	Indre.....	33
Eure.....		Var.....	
Gers.....	39	Gard.....	32
Loir-et-Cher.....		Haut-Rhin.....	
Loiret.....	38	Hautes-Alpes.....	31
Manche.....		Pyrénées-Orientales.....	
Haute-Saône.....	37	Corrèze.....	30
Seine-et-Oise.....		Paris.....	

11. Rapports des naissances légitimes aux naissances naturelles.

Ce chapitre est le stigmate d'un pays civilisé ; c'est la tache de la statistique d'un peuple ; c'est la porte ouverte à la restauration de tous les vieux abus. Un gouvernement ne peut être réellement républicain, s'il ne parvient à l'effacer de son recensement.

Triste pays, où l'on accumule toutes les excentriques sévérités de la loi pénale sur la tête d'un voleur de quelques pains, et où le vol de l'honneur et de l'avenir d'une jeune fille, ainsi que l'abandon d'un enfant à la misère et à l'infamie, ne sont considérés que comme une bonne fortune du coupable!!!

Sur 990 mille naissances, on compte 80 mille enfants naturels, dont l'enfance est à la charge de la charité publique, et dont l'adolescence délaissée doit être la terreur de la société et la pâture des geôles. Que de Brutus dans les juges qui les condamnent à tour de rôle à la torture corruptrice ou mortelle des cachots !

Le rapport des naissances illégitimes aux naissances légitimes est bien plus grand dans les centres industriels que dans les pays agricoles. A quoi sert à l'ouvrier de se marier, si rien ne lui garantit un avenir de travail et de suffisant salaire ?

Dans le département de la Seine, ce rapport est de 12 bâtards contre 30 légitimes ; dans celui de la Seine-Inférieure, de 2 contre 48 ou 4 contre 9 ; dans le Rhône, de 2 contre 14 ou 1 contre 7 ; dans le Nord, de 4 contre 16 ; dans les Basses-Alpes, 1 au contraire contre 62.

Quand le mariage deviendra la règle, et la fidélité la garantie des choix assortis, le despotisme et la bigoterie n'auront plus de prise en France. Une république sans mœurs, c'est un édifice sans base ; c'est un beau nom tracé sur du fumier.

Mais, la fidélité, dans l'hypothèse du marchandage des sexes, c'est une promesse faite avec l'intention de se parjurer.

Je suis d'un pays où la loi portait tant de respect à la femme, qu'elle l'avait déclarée inhabile à hériter ; de cette manière, nul ne l'épousait pour sa dot.

12. Superficie industrielle de la France.

En 1837, la superficie de la France a été trouvée de..... 52,780,703 hectares.

Dont :

Terres labourables.....	25,000,000
Prés.....	4,854,000
Vignes.....	2,455,000
Bois.....	7,422,000
Landes et terres vagues.....	7,799,000
Propriétés bâties.....	241,000
Routes, chemins, rues.....	1,225,000
Montagnes.....	4,424,703

Total..... 52,780,703

13. Rapports de la population avec la superficie du sol.

La superficie de la France étant de 527,807 kilom. carrés, et le nombre de ses habitants s'élevant à 35,404,761, il s'ensuit qu'en moyenne on compte 67 habitants environ par kilomètre carré ou par 100 hectares, ou 3 habitants pour 2 hectares.

Mais cette moyenne est loin de se soutenir pour chaque département, et encore moins pour chaque localité en particulier.

Ainsi, tandis que dans le département des Basses-Alpes on compte un habitant par 4 hectares 3 ares, dans le département du Nord, on compte 2 habitants par hectare ; car la superficie des Basses-Alpes est de 682,600 hectares et sa population de 456,675 âmes, tandis que la superficie du département du Nord n'étant que de 56,780 hectares, sa population est de 4,132,980 habitants. D'où vient cette énorme différence ? de la différence du sol aride et froid des Basses-Alpes, avec le sol fertile et chaud du département du Nord. Aisance féconde dans ce dernier ; pauvreté, sœur de la stérilité, dans le premier. Un simple arpent de bonne terre, sous un climat bienfaisant et dans

un pays d'arrosage, peut suffire amplement aux besoins et aux jouissances d'une famille ; tandis que, dans des conditions opposées, quatre suffisent à peine à la sustenter.

Excellente terre, population saine et heureuse ; terre stérile, population malade et affamée ; agriculture, mamelle d'or d'un Etat, sans laquelle le luxe n'est qu'un vain clinquant, l'industrie qu'un rouage sans huile, et le commerce qu'un tonneau percé.

Hommes d'Etat, vous vous occupez beaucoup de prendre le plus de part que vous pouvez à la consommation ; sous ce rapport, le talent de votre administration est incontestable ; mais cela ne vous mène que jusqu'à ce que tout soit épuisé. Vous dureriez plus longtemps, si vous vous occupiez un peu plus de produire ; tout le problème est là et rien que là.

14. Division de la population sous le rapport de la production et de la consommation.

On compte en France sept mille grands propriétaires du sol ou du numéraire, et qui sont en état de se procurer tous les genres de jouissances sans se donner la moindre peine, dont les moins riches enfin ont au moins dix mille livres de rentes, ci..... 7,000 habitants.

On en compte deux cent quarante-quatre mille, jouissant d'une honnête aisance, ci..... 244,000

Cette classe, de deux cent quarante-quatre mille environ, se compose donc de consommateurs non producteurs.

Tous les autres membres de la grande famille française ne sauraient consommer, qu'à la condition de produire, et qu'avec des chances égales de profiter de leurs rudes travaux ou d'en perdre le bénéfice.

Six millions cent quatre-vingt

A reporter. . . 251,000

<i>Report.</i> . . .	251,000
mille vivent dans une demi-aisance, ci.	6,180,000
Cinq millions sept cent cinquante mille vivent dans un état voisin de la pénurie, ci.	5,750,000
Dix-neuf millions cent quinze mille sont, en propres termes, les parias de notre civilisation, attachés à la glèbe du sol ou de l'industrie, comme l'esclave à la meule, qui donne aux autres la pure farine et lui laisse à lui le son, ci.	<u>49,415,000</u>
Total. . . .	51,296,000

Les autres citoyens, complétant le chiffre de la population totale de 55 millions d'habitants, appartiennent à l'armée et à l'administration ; ce sont les soldats et les employés, les hommes à qui l'on impose les plus rudes, mais les moins productifs de tous les travaux.

Parmi les producteurs, il faut en distinguer de trois sortes : les agriculteurs, les industriels et les commerçants.

L'agriculture fournit les matières premières, l'industrie les manipule, le commerce les échange.

Sans l'agriculture, l'industrie et le commerce meurent de faim ; sans l'industrie et le commerce, l'agriculture meurt de froid et de privations.

L'industrie et le commerce ont leurs grands propriétaires comme l'agriculture, et plus que l'agriculture ; car, en France, le nombre des patentés pour manipuler, revendre et échanger ne s'élève pas à plus d'un million cinq cent mille ; ce qui, en admettant la moyenne évaluée plus haut de trois enfants par mariage, comprend cinq millions d'intéressés, une patente étant la propriété de la famille.

Le département qui possède le plus de patentés, c'est le plus petit de tous, la Seine : le nombre s'en élève à cent mille sur un million d'habitants.

Le département du Nord, sur un million d'habitants, ne compte que cinquante mille patentés.

Le Rhône, sur 500 mille habitants, ne compte que 25 mille patentés, et la Seine-Inférieure ne compte que 40 mille patentés sur 760 mille habitants. Le chiffre des patentés, dans les autres départements, ne dépasse pas 20 mille, et descend, dans certains, à trois mille.

Mais on n'est pas riche parce qu'on possède une patente (*propriété industrielle*) ou une cote foncière (*propriété agricole ou maison*) ; que de patentés sont moins heureux que leurs ouvriers ! que de propriétaires sont moins heureux que leurs locataires !

Ah ! si l'Etat abandonnait un jour méfiance pour prévoyance, que de gens préféreraient dès lors la varlope à la badine, la charrue à la basoche, l'atelier au comptoir, et les grandes manœuvres du chantier au bel esprit de l'opulence qui corrompt, et de l'oisiveté qui énerve !

15. Insuffisance de la production en France.

Nous consommons beaucoup, et nous produisons peu ; force nous est bien de nous ruiner par des emprunts que nous ne pouvons rendre qu'à force de travaux industriels, qui usent nos forces ; le travail, qui devrait nous faire jouir de la vie, n'est pour nous que le germe de la mort.

Nous avons beaucoup de terrain et fort peu de récoltes, peu de produits et beaucoup d'impôts ; que nous reste-t-il donc pour vivre et nous éclairer, pour sustenter le corps et cultiver l'esprit ?

Sur les 25 millions d'hectares de terres labourables que nous possédons en France, 14 millions seulement sont consacrés chaque année à la culture des céréales, à cause des jachères et rotations des récoltes ; les autres onze millions, produisant le chanvre et le lin pour nos linges, le colza, etc., pour l'éclairage, la betterave pour l'extraction du sucre, la garance pour la teinture, les navets et le sainfoin pour le supplément de la nourriture des bestiaux, etc.

Or, ces 14 millions d'hectares consacrés aux céréales ne produisent en moyenne que 12 hectolitres de grains, dont il faut défalquer deux et demi pour les semailles : reste 10 hectolitres par hectare, c'est-à-dire 140,000 millions d'hec-

tolitres pour suffire à la consommation de l'homme et des animaux domestiques ou aux besoins de l'industrie.

Or, nous ne sommes en France que 35 millions d'habitants, qui ne consomment pas en moyenne 4 hectolitre et demi chacun par année. Comment se fait-il qu'avec un excédant de 88 millions d'hectolitres nous ayons dix millions au moins de citoyens qui, le plus souvent manquent du nécessaire? Il y a un vice social là-dessous. Nous nous chargerons plus loin de l'éliminer.

Pour tous les autres genres de production, le calcul nous donnerait les mêmes excédants de production sur la consommation; et pourtant, il est une fraction immense de la population pour qui ces productions sont du fruit défendu.

Que devient ce superflu, alors que tant de gens manquent du nécessaire? La solution de ce grand problème clôra l'ère des révolutions et finira le règne de la force brutale, pour inaugurer celui de l'intelligence et de la raison.

16. Estimation de la valeur territoriale.

Cela revient à demander : combien la superficie productive du sol de la France vaudrait-elle en espèces, s'il se trouvait un acheteur?

L'évaluation en espèces de la valeur de la propriété foncière est une opération basée sur des données infiniment variables, sur la valeur vénale du produit. D'après les éléments du cadastre général, que nous avons donnés ci-dessus, on a vu que, sur près de 53 millions d'hectares qui forment la superficie de la France, on ne compte que près de 40 millions d'hectares productifs. Or, en défalquant les dépenses de culture, semences, labours, fumage, le produit net pour chaque hectare ne dépasse pas 50 fr., ce qui, au taux légal de 5 pour 100, porterait le prix vénal de l'hectare à 4,000 fr. en moyenne. La valeur territoriale des 40 millions d'hectares productifs ne s'élève-rait donc pas à plus de quarante milliards.

Les bâtiments et logements n'occupent en France que 240 mille hectares, et la valeur de ces propriétés varie à l'infini, selon les localités : une toise carrée de ces ter-

rains, dans le centre de Paris, valant souvent quatre fois plus qu'un hectare dans toute autre localité de la France. En portant la moyenne de la toise carrée (4 centiares) à 500 fr., les 240 mille hectares en propriétés bâties nous donneraient une valeur de trois milliards seulement; en tout 43 milliards pour la valeur foncière de la totalité de la France.

Quant aux montagnes, qui occupent une superficie de quatre millions d'hectares en France, leur production est à peu près égale à zéro, tant notre incurie les a laissées se déboiser.

Le revenu annuel de 43 milliards, si on l'évaluait à 5 pour cent, ne dépasserait pas deux milliards 150 millions; que serait-ce si nous ne portions le taux qu'à 2 et demi? Eh bien! sur ce revenu net de deux milliards 150 millions, l'impôt prélève un milliard et demi; reste, pour fournir au bénéfice des producteurs et autres que les employés de l'administration, six millions à partager entre 51 millions d'individus, près de 20 centimes pour chacun pour leurs menus-plaisirs, comme bénéfice net de leur travail; car nous avons prélevé leur alimentation et leurs autres dépenses de loyer et de vestiaire, en n'évaluant que le revenu net de la terre.

Or, un pareil revenu net de 20 centimes par personne, n'offre pas grandes économies à faire pour l'avenir, et ce n'est pas un pays riche, qu'un pays qui ne produit rien de plus.

On y mange et l'on s'y défend, tant bien que mal, contre les intempéries de l'air; mais gare les jours de chômage et de maladie, les sinistres et autres interruptions de travaux! là commencent la famine, la maladie et les mauvaises pensées: on y cherche alors à y vivre en volant, à y mourir en combattant et en se défendant, faute de pouvoir y vivre en travaillant et en faisant travailler.

17. Estimation de la valeur et de la production industrielle.

La valeur des produits industriels ne vient pas toujours de leur mérite intrinsèque et de leur degré d'utilité, mais

bien de la mode, qui varie ; du caprice, qui s'enfuit, et de l'aisance que l'on possède. Il est des temps où l'ouvrage s'enlève à des prix supérieurs, et d'autres où les magasins s'emplissent et où la vente ne trouve plus de débouchés ; dans ce cas, la marchandise de prix est au rabais et se donne avec perte. Un chef-d'œuvre d'industrie, qui a coûté à l'ouvrier tant de combinaisons ingénieuses et au manufacturier tant de frais pour en compléter l'élégance et l'utilité, se donne pour le prix d'une mauvaise journée.

Quand l'agriculture a failli, l'industrie chôme ; quand le prix du pain augmente, le salaire doit augmenter aussi, et l'ouvrage ne trouve plus de chalands : d'abord à cause de la pénurie générale, mais ensuite parce que le prix en est trop élevé.

Nous avons dit que le nombre des patentés en France est de un million cinq cent mille ; ci.	1,500,000
tant manufacturiers que revendeurs ; admettons qu'en moyenne chacun de ces patentés occupe cinq ouvriers ou ouvrières pour la confection générale des produits qui font l'objet de son industrie spéciale, nous aurons dès lors un nombre de sept millions 500 mille âmes, ci. :	7,500,000
consacrées à l'industrie, ou environ trois millions 750 mille ménages, ci.....	3,750,000
A trois enfants par ménage, nous aurons une population de onze millions sept cent cinquante mille âmes, ci.....	11,750,000
forcées de vivre de l'industrie, aux dépens de l'agriculture.	

Le commerce de transport et de simple échange doit occuper un nombre peu inférieur ; admettons huit millions, ci.....

8,000,000

Reste pour l'exploitation agricole, quinze millions deux cent cinquante mille âmes, y compris femmes et enfants, nombre bien insuffisant pour féconder une superficie productive de près de 40 millions d'hectares de terrain, consacrés à toute espèce de genres de culture.

Ces quinze millions sont obligés de produire du pain, du vin, des légumes, du bois de chauffage, de charpente et de tour, pour les 19 millions de bras consacrés à l'industrie, qui leur rendent ce service en ouvrages de tous les genres

d'utilité : instruments de labour, ustensiles de ménage, construction, vêtements et modes de tout genre.

Tout se réduit ici, on le voit, à une espèce d'échange, qui s'opérerait de la main à la main à proximité, mais qui, à distance, a besoin d'un intermédiaire ; cet intermédiaire, c'est le commerce, dont les instruments de travail se composent de signes métalliques ou chirographaires de la valeur.

On dit, en logique, que deux choses égales à une troisième sont égales entre elles ; cette troisième est la mesure commune, le moyen de comparaison. En économie sociale, les signes de la valeur (*monnaies, assignats, billets de banque, billets à ordre, lettres de change*) sont cette mesure commune, cet étalon de la valeur des produits.

En économie sociale, tout se réduit donc à un échange continu ; je te donne, rends-moi : dans une république organisée, tous ont besoin de chacun, et chacun a besoin de tous. Je secours, pour avoir droit qu'on me secoure ; je travaille pour les autres, qui, de leur côté, travaillent pour moi ; maître et serviteur tour à tour, je sers pour qu'on me serve.

D'où vient donc que la société, qui, au fond, ne doit être qu'une famille de frères, ne semble, en définitive, qu'une arène de gladiateurs, un bazar de joueurs, dont le plus habile n'est pas le plus honnête ?

Nos pères, les conquérants des Gaules, exploitaient nos pères du peuple conquis ; la Gaule renferme encore les deux types : le plus fin exploite le moins avisé ; la gloire est à celui qui en écrase le plus. La concurrence est une incessante bataille, dont le champ reste au marchand qui a le plus abattu d'adversaires qui lui disputaient le terrain. Triomphe souvent éphémère, car la fortune a des retours en industrie comme à la guerre ; la défaite succède à la victoire, comme la tempête au calme ; sur toutes ces ruines de la puissance dont l'orage jonche chaque jour le sol, l'humanité seule reste debout, indiquant, d'un doigt baissé vers la terre, l'œuvre de l'homme, œuvre de désordre, et, de l'autre dressé vers le ciel, l'œuvre de Dieu qui est tout harmonie en même temps qu'elle est toute révolution !

18. Consommateurs et producteurs.

Tout producteur est consommateur ; mais tout consommateur n'est pas producteur. Que produit l'opulence ? Souvent rien, ou presque rien, si elle se livre à une oisiveté coupable ; toujours moins qu'elle ne produirait si, au lieu de n'avoir en tout d'autre loi que son caprice, elle obéissait à une impulsion combinée et rentrait dans l'orbite d'un système d'unité.

Nous comptons deux catégories de consommateurs improductifs : les oisifs proprement dits, êtres parasites et sottement orgueilleux, plus faits pour vivre sous la loi de Mahomet que sous celle du Christ ; et les employés civils et militaires, ces derniers surtout, rudes travailleurs, qui usent leur jeunesse, leurs forces, à se préparer à la bataille qui ne leur vient presque plus depuis longtemps, et qui, le jour du combat, couronnent, par une mort sublime, cette longue suite de fatigues et de privations ! Oh ! ceux-là consomment peu et travaillent rude ; cinq cent mille jeunes hommes dont on ravit les bras robustes à l'agriculture, les mains adroites à l'industrie, et le génie aux arts, et qui tous ne demanderaient pas mieux que de rendre à la société, et au centuple, le pain que sa main ingrate leur marchande, et que l'adjudication leur soustrait ou leur dénature.

19. La production suffit-elle en France à la consommation ?

Si l'on soumet cette question au calcul, si bas qu'on porte les chiffres, on démontre que le sol de la France devrait suffire, et au-delà, à la consommation générale ; et, sur cette terre privilégiée, sillonnée par tant de rivières, affluents de quatre magnifiques fleuves, fécondée par un soleil qui ne brûle pas, il est facile de démontrer, par le fait, que près de la moitié de ses habitants pâtit une grande partie de l'année, qu'un quart n'a de quoi fournir aux exigences de l'estomac qu'en usant ses forces, et que l'autre quart vit dans la peur du lendemain.

↳ D'où vient cette anomalie ?

Le voici :

Jusqu'à présent, l'administration ne s'est occupée que du soin d'imposer la production, de faire rentrer dans les caisses de l'État le plus qu'elle a su lui soustraire. Sa prévision ne va pas au-delà ; elle ne cherche pas à régler la production, à lui donner une impulsion utile ; elle ne l'aide pas, elle l'exploite. Placée sur la vigie, elle ne s'occupe qu'à compter les vaisseaux, pour en percevoir les droits, au lieu de leur indiquer les écueils qu'ils doivent éviter, les débouchés vers lesquels ils doivent faire voile, les ressources et les besoins de chaque localité.

De là vient que le trop plein amène la ruine sur tel point, et que la pénurie amène ici le dénuement et la famine. Chacun marche au hasard et en aveugle ; on se heurte souvent, on ne se secourt jamais en temps utile.

Sur cette terre où l'on se touche par les coudes, terre la plus peuplée de l'univers, chacun vit aussi isolé que dans un désert, et l'arme au bras comme dans un chemin de traverse.

20. D'où vient que dans un pays où il y a assez de tout pour tous, cependant il se trouve un si grand nombre de citoyens à qui tout manque ?

La France, en totalité, produit assez et au-delà pour suffire aux besoins et même aux caprices des citoyens qui l'habitent. Mais il n'en est pas de même de chacune de ses localités en particulier. Ainsi, il y a tel département où tout abonde, où le sol récompense au-delà des plus avides espérances les sacrifices du laboureur ; mais il y a tel autre où la récolte suffit à peine à nourrir le propriétaire, et où le superflu est un bien inconnu.

Les bienfaits de l'industrie pourraient venir y compenser l'ingratitude de la terre et y importer, par voie d'échange, tout ce que la localité s'obstine à refuser. Mais l'industrie ne se naturalise pas sans frais ; et qui en fera les frais dans un pays privé de numéraire ? C'est toujours là le cercle vicieux pour le système d'isolement ; avec rien que ses bras et sa bonne volonté ou ne fait rien.

Faute de numéraire ou de marchandises à échanger, on

ne saurait y songer à demander aux riches départements le superflu de leurs surabondantes récoltes ; on pâtit, alors qu'on se sent tant de vigueur pour le travail qui fait vivre ; on s'abrutit, faute de ce travail dont les combinaisons agrandissent la pensée, et dont la noble fatigue donne des forces et du contentement ; et si l'on ne se vole pas les uns les autres dans ces localités maudites du ciel et reniées par la mère patrie, c'est qu'il serait difficile d'y trouver quelque chose à voler.

Eh bien ! il est une grande ville, et il en est même jusqu'à trois que je pourrais compter, où le premier étage représente le département riche et privilégié du ciel, et la mansarde au-dessus, le département pauvre et déshérité, et où il existe bien moins de moyens de communication entre le premier étage et la mansarde qu'entre ces deux sortes de départements contraires.

Comment communiqueraient-ils entre eux, les habitants de ces deux parages ? L'un a besoin, et l'autre a peur ; ils parlent tous les deux une langue différente ; et, pour s'entendre, nul ne peut leur servir de truchement, que l'État, c'est-à-dire, l'administration centrale ; or, l'administration centrale s'occupe d'elle-même et non d'autrui ; elle s'occupe de fournir à ses employés, par les produits de l'impôt, le moyen de percevoir de plus en plus un plus riche impôt ; le temps lui manque pour tout le reste : le temps ou la bonne volonté ; car avec la bonne volonté rien ne serait plus facile que de déverser le trop plein sur la pénurie, au profit de tous et au détriment de personne.

Mais que devient alors le superflu des riches localités ? car ce superflu se détériore quand on le garde, et s'il ne pouvait pas profiter à son propriétaire, il ne ferait pas difficulté de le donner.

Ce superflu, on l'exporte à l'étranger, quand on ne peut pas le vendre à meilleur prix à ses compatriotes ; car, à l'étranger, il est des pays qui se dédommagent, par l'échange des produits de leur industrie, de ce que leur refuse leur propre sol.

21. Importation et exportation.

Cependant, il faut l'avouer, dans l'état actuel des choses,

le superflu des riches départements pourrait peut-être profiter à quelques départements limitrophes qui manquent du nécessaire ; mais il resterait encore un ample déficit pour le plus grand nombre des autres départements ; car les chiffres de la douane démontrent irrésistiblement qu'en tout ce qui est de comestibles, nous achetons plus aux pays étrangers (*importation*) que nous ne leur vendons (*exportation*) ; ce qui démontre que la France, sans son industrie, serait en proie à une famine continuelle. Car les relevés de la douane établissent que la France a acheté à l'étranger, en 1847 par exemple, pour 209 millions de francs de céréales et autres grains farineux, et qu'elle ne leur en a vendu cette année que 12 à 13 millions ; ce qui, traduit en hectolitres, donne 17 millions pour l'importation et 4 million pour l'exportation.

Quant aux animaux de boucherie, nous en avons exporté cette année pour près de 4 millions de francs, et nous en avons importé pour plus de 8 millions de francs ; la production de la France est en déficit, envers la consommation, pour plus de 5 millions de francs sur l'article de la viande, et la viande est un luxe inconnu dans un nombre immense de localités !

Pauvre France, placée sous le ciel le plus fécond, sur la terre la plus susceptible d'être fertile, et qui meurt de faim les quatre cinquièmes de l'année, comme cet homme fort à qui la fièvre paralyse les bras, et dont le désœuvrement use les forces !

Produire moins qu'on ne consomme, c'est se condamner d'avance à n'avoir bientôt plus rien à consommer.

22. Pourrions-nous produire davantage ?

Quand le ciel vous a donné des surfaces, avons-nous dit ailleurs, n'avez-vous pas des bras pour les transformer en profondeurs ? Or, ce ne sont pas les surfaces qui nous manquent pour produire, c'est la profondeur, c'est-à-dire la qualité du sol. Eh ! bien, cette qualité du sol peut être notre ouvrage ; rien n'est plus simple que de faire de la bonne terre en associant trois terres isolément mauvaises : sable, argile et calcaire. Rien n'est plus simple que d'apporter ce mélange là où l'une domine dans sa stérilité.

Cela est simple, mais non facile à exécuter dans l'état d'isolement où languissent nos forces productives. Un particulier se ruinerait à l'œuvre; car ces améliorations ne sauraient être l'œuvre que du concours des efforts, sous une direction centrale.

Quand la République sera définitivement organisée, elle engagera ceux qui possèdent à améliorer leur terrain, et leur en facilitera les moyens; mais en défrichant elle-même les terrains vagues et stériles, en y transportant à ses frais les éléments terreux de la fertilité qui leur manquent, rien qu'avec ces surfaces ainsi fécondées par des remblais, elle aura de quoi nourrir et au delà sa population tout entière. En effet, si elle parvient à faire produire 30 hectolitres de blé par hectare aux huit millions d'hectares improductifs que l'on compte en France aujourd'hui, ce qui lui donnera chaque année une somme de 240 millions d'hectolitres de céréales, il est évident qu'en admettant deux hectolitres de blé pour la consommation annuelle de chaque citoyen, la France aurait ainsi de quoi fournir du pain à 120 millions d'habitants. Or, qui ne sait qu'une excellente terre à blé donne plus de 30 hectolitres de blé par hectare, dans les années ordinaires? Mais, comme nous ne sommes en France que le tiers de cette population supposée, et que partant nous n'avons besoin en céréales que du tiers de la production ci-dessus, nous aurions à consacrer l'un des deux autres tiers au fourrage pour les animaux de trait ou de boucherie, et l'autre à la culture des plantes textiles, saccharifères, tinctoriales, oléagineuses, aux légumes, etc.

Avec huit millions de terres vagues amendées, la France aurait de quoi suffire à la consommation de ses 35 millions d'habitants; et avec ses quarante millions de terres actuellement en culture, elle ne peut parvenir à préserver de la famine le tiers au moins de sa population!!! Quelle plus solennelle et triste condamnation du système d'administration suivi jusqu'à ce jour!!!

Le sol, on ne fait rien pour l'améliorer; la production, on fait tout pour la diminuer; la terre produit peu, l'impôt préleve de jour en jour davantage: on ne va jamais bien loin avec de tels systèmes; et voilà pourquoi tous les quarts de siècle la France, cherchant à résoudre le pro-

blème, ne trouve d'autre moyen de le faire qu'en tranchant la difficulté par une sanglante révolution, qui brise tout, faute de pouvoir améliorer.

23. De l'impôt.

Toute révolution émane plus ou moins directement de la lourdeur des impôts et des charges. Quand le joug fatigue trop, on le secoue : quand le maître exige trop, l'esclave se révolte ; quand, au contraire, l'autorité est une mère qui n'ordonne que par des bons conseils, qui ne se fait obéir qu'en se faisant aimer, qui n'exige que ce qui est utile, l'Etat, devenu une grande famille, ne cherche plus à améliorer sa position que par le progrès, qui est la loi de la Providence.

L'impôt devient alors un prêt fait à usure, et qui rend au centuple ce qu'il a avancé. L'impôt est alors un achat avantageux de tout ce que la localité, avec ses seules ressources, ne saurait se procurer elle-même ; monuments d'utilité publique, routes, canaux de transport et d'irrigation, amélioration du sol, assainissement des villes, instruction des citoyens, etc. Et l'administration devient alors une vraie banque d'échange entre toutes les localités, indiquant à l'une ce qu'elle doit produire et lui avançant à cet égard les moyens de production, pour restituer ce qu'elle emprunte ou achète à l'autre. La République devient alors une admirable ruche, où tous concourent au bonheur de chacun, car chacun prête son concours à l'œuvre de tous.

24. L'impôt a-t-il aujourd'hui ce caractère d'utilité publique ?

Oh ! certes, non. L'impôt prend et ne rend rien ; il s'applique tant à prélever le superflu, que bientôt il arrivera à écorner le nécessaire. Il est exorbitant par sa stérilité encore plus que par son chiffre. Un milliard cinq cents millions d'impôts dans un pays dont le revenu foncier net est à peine de trois milliards ! et encore cette recette inouïe est insuffisante à couvrir les dépenses !!! On ruine le producteur pour mal payer les employés ; on ne contente

personne, en torturant le plus grand nombre; personne, à l'exception pourtant des habiles et des intrigants qui se glissent partout où il y a des malversations à faire, et échappent aux regards de la justice en se contrôlant mutuellement.

Nous en sommes arrivés au point qu'en 1850, l'administration évalue ses dépenses à 4 milliard 591 millions 332 mille 077 fr., et qu'elle ne s'attend à pouvoir percevoir, en pressurant les contribuables, que 4 milliard 270 millions 953 mille 849 francs, ce qui constitue un déficit de 520 millions 378 mille 228 francs.

Ce milliard 591 millions, à quoi sert-il? A payer fort cher de hauts employés, et fort mal les employés les plus utiles et les plus laborieux, sans que les uns et les autres soient occupés de travaux productifs et utiles.

En effet, voyons ce que chaque ministère coûte et rapporte au Trésor.

Le ministère des affaires étrangères, grande police de la France auprès de chaque Etat, coûte au Trésor 10 millions environ et ne rapporte rien à la caisse; ce n'est pas que le personnel en soit nombreux, mais c'est que les traitements sont hors ligne; ne faut-il pas que nos agents auprès des cours aient au moins le train de vie des courtisans? Aussi leurs traitements s'élèvent-ils en raison de l'opulence des cours auprès desquelles ils sont accrédités; et tandis que notre ambassadeur auprès de la petite cour de Weimar ne reçoit que 25,000 francs, notre ambassadeur en Russie perçoit un traitement de 300,000 francs; mêmes différences pour les agents consulaires, dont le traitement varie de 12,000 à 45,000 francs.

Or, que nous produisent ces ambassadeurs et ces consuls, en retour d'appointements aussi élevés? Ils espionnent dans l'intérêt de la politique, et voilà toute l'occupation de leur ministère. On n'aurait pas besoin de les rémunérer si cher, s'ils n'avaient d'autre mission que d'indiquer à notre production des débouchés et de nouvelles branches de commerce, et à notre consommation les meilleurs centres d'approvisionnement. Luxe stérile et ruineux!

Le ministère de la justice produit à peine, en amendes et papiers timbrés, de quoi suffire à ses dépenses de po-

lice et aux traitements de son personnel, dépenses qui s'élèvent à 26 millions.

Le ministère de l'intérieur absorbe près de 55 millions, et ne produit rien à l'Etat ; il est chargé de subventionner les théâtres, d'encourager les beaux-arts, de secourir les infortunes du talent ; et l'on sait avec quelle intelligence et quel discernement il s'acquitte de cette mission sacrée ; l'autre de ces deux missions, celle de la haute surveillance de l'esprit public, l'occupe trop.

Le ministère des travaux publics prend au budget 149 millions, le ministère de l'agriculture 17 millions ; et si ces fonds étaient sagement distribués, ces deux branches de l'administration seraient si utiles à la communauté, qu'il serait bon d'augmenter leurs ressources. Mais que de frais pour arriver à pas grand' chose ! que de coteries entravent là les meilleurs travaux !

Le ministère de la marine prend 97 millions, dépensés, comme chez le ministère de la guerre, à rendre peur pour peur aux nations voisines, au lieu de constituer un simple intermédiaire commercial entre la France et les autres peuples ; nous avons de rudes et braves marins dont nous épuisons les forces à les tenir sur le qui vive. La marine, dont le personnel est si admirable de dévouement et si précieux par ses connaissances, prend au budget et ne rend rien à la communauté.

Que dirons-nous alors du ministère de la guerre, aux dépenses duquel 500 millions suffisent à peine ? 500 millions consacrés en pure perte à tenir, l'arme au bras, la portion la plus active et la plus laborieuse de la population.

Ajoutons à ces dépenses une rente de 500 millions que nous sommes forcés de servir aux créanciers de l'Etat.

Il faut que l'impôt nous couvre toutes ces dépenses, impôt direct et indirect dont le personnel absorbe encore une grande partie de ce qu'il perçoit. De là vient chaque année un déficit que l'on couvre en empruntant à gros intérêts aux financiers, vraies sangsues de la production nationale.

En conséquence, l'impôt absorbe le revenu et ne rend rien en échange ; l'impôt est une perte et un sinistre pour le petit producteur.

Que faudrait-il donc faire, afin de rendre l'impôt profi-

table aux contribuables ? Renvoyer et plonger dans la misère cette multitude d'employés déjà si mal rétribués ? Dieu nous en garde ! Acheter le bonheur des uns aux dépens du bonheur des autres ? c'est un blasphème contre les lois de Dieu, qui sait aux plus petits des oiseaux donner ample pâture.

Rien ne serait plus facile que de rendre les employés utiles, en donnant à leur activité un objet plus productif et en même temps plus salubre.

25. Mais pourrait-on diminuer le chiffre de l'impôt sans s'exposer à une catastrophe ?

Pour toute réponse, nous dirons que la république des Etats-Unis, qui occupe une superficie 40 fois plus grande que celle de la France, s'administre avec un revenu de 158,490,000 francs, c'est-à-dire avec un impôt dix fois moindre que le nôtre. Il est vrai de dire que sa population n'est que de 12 millions d'âmes, le tiers environ de la nôtre, infériorité qui est bien compensée par l'accroissement des distances. Mais, dans les Etats-Unis, on laisse aux Etats et à la commune le soin de tout ce que les communes peuvent faire plus facilement que l'administration centrale ; et puis, les Etats-Unis n'ont pas d'armées permanentes ; un appel au patriotisme des citoyens suffisant, dans l'occasion, pour improviser une armée.

Vieux Etats dépensiers et prodigues ! jeunes Etats économes ! Quelle anomalie !!! Rajeunissons-nous enfin, afin d'être moins pauvres.

Car nous pressurons le producteur, afin d'en obtenir de quoi suffire aux dépenses publiques ; et ces dépenses publiques sont consacrées, un tiers à payer la rente de nos dettes (ce qui ne nous dispense pas d'en contracter de nouvelles tous les ans), un tiers à entretenir fort mal une armée dont les bras ajouteraient tant à la masse des produits, si l'on savait les y occuper, et enfin les quatre cinquièmes de l'autre tiers au traitement des employés qui perçoivent l'impôt, l'autre cinquième de ce tiers servant à faire semblant d'encourager les arts et l'agriculture.

Et pendant le temps que la production diminue et que

les besoins de la consommation augmentent avec la population, nous dormons sur les deux oreilles, après avoir cherché à résoudre, en fomentant les haines, un problème dont la solution simple et rationnelle est tout entière dans la formule de la fraternité.

Le riche demande à grands cris que l'on comprime les pauvres avec la force brutale de l'armée, qui pourtant sort de la classe des pauvres, et sympathise avec eux par ses labeurs et ses privations de la caserne.

Le pauvre, affamé, se plaint de ce que les riches ont trop, pendant que lui n'a pas même la vingtième partie de son nécessaire; attribuant l'excès de sa misère à l'excès de leur opulence, et ignorant que le partage des jouissances des riches à la masse des pauvres n'apporterait pas une goutte de soulagement dans l'océan de misères où sont plongés vingt millions d'hommes.

Mauvais riches, pauvres irrités, la solution du problème qui vous dévore n'est ni dans la peur ni dans la haine, ni dans la compression de ceux qui souffrent ni dans la spoliation de ceux qui jouissent : une telle solution n'est qu'un cercle vicieux, qu'un déplacement des termes de la question, qu'une révolution qui appelle toujours une contre-révolution. C'est à recommencer tous les quarts de siècle.

Améliorons sans commencer par détruire; mais améliorons largement, sans retourner la tête en arrière, sans rien conserver de ce passé de plomb, si contraire aux grandes et saintes lois de la nature, qui ordonnent aux hommes de croître et de multiplier!

La forme républicaine, dans laquelle chacun a droit d'émettre son opinion, est la seule forme gouvernementale qui puisse prétendre à réaliser ce programme. Mes amis, c'est déjà un grand progrès que d'en avoir inauguré le nom; ne permettons à qui que ce soit de l'effacer du front de la France. Restons à jamais républicains: la République, c'est le progrès.

CHAPITRE IV.

NOTIONS DIVERSES.

1. Consommation de la ville de Paris à deux époques éloignées.

	D'après Young, en 1786.	D'après la statistique pour l'année 1846.
Population.....	550,800 habitants.	945,721 habitants.
Bœufs.....	75,088	80,255
Veaux.....	89,575	84,444
Moutons	588,699	487,644
Cochons.....	59,572	93,502
Farine.....	480,000 livres. . .	471,000 livres.
Vin... ..	256,000 muids, ou 757,280 hectolitr.	1,019,445 hectolitr.

On le voit par ce tableau comparatif, la population de Paris a doublé depuis 1786, tandis que le chiffre de la consommation est resté presque stationnaire; c'est-à-dire que l'habitant de Paris consomme aujourd'hui deux fois moins qu'alors; car l'augmentation de 200,000 hectolitres de vin ne doit pas être imputée à la classe pauvre, mais à la classe aisée, qui, depuis l'institution de la garde nationale, fait de cette substance un usage plus fréquent, dans les corps-de-garde, les fêtes, les repas de corps. La seule augmentation qui soit le fait de la consommation du

pauvre, c'est l'article de la viande de porc ou de charcuterie, unique friandise de ses maigres repas.

Le bien-être a pourtant augmenté, grâce au progrès de notre industrie; mais ce bien-être, c'est l'eau qui va toujours au moulin: il n'a profité qu'à l'aisance, et non à la pauvreté; il s'achète, et ne se distribue pas comme l'air et la lumière, que Dieu prodigue à tous.

2. Superficie de Paris à diverses époques, d'après Fourier, de l'Institut.

	Hectares.
Sous César.....	15, 28
— Julien, en 575.....	38, 78
— Philippe-Auguste, en 1214.....	252, 83
— Charles VI, en 1383.....	439, 20
— Henri III, en 1581.....	485, 60
— Louis XIII, en 1654.....	567, 80
— Louis XIV, en 1686.....	1,405, 70
— Louis XV, en 1717.....	3,570, 43
Actuellement.....	5,450, 00

La population de Paris étant de 945,721 habitants, cela fait 274 habitants environ par hectare, ou un habitant par moins d'un demi-are de terrain. Or, à toutes les époques de l'histoire, l'habitant de Paris n'a pas toujours eu ses cou-dées aussi franches; les rues étroites de l'ancien Paris et les vieilles maisons que l'on démolit tous les jours le prouvent assez.

3. Ancienneté de l'institution de la garde nationale de Paris.

La garde nationale, c'est la défense de la patrie confiée à ses propres citoyens. Tant que l'Europe aura des rois, la France devra considérer l'institution de la garde nationale comme la sauvegarde des libertés publiques.

Tout pouvoir en a peur dès qu'il vise à l'arbitraire et au despotisme; il cherche alors à lui opposer une armée qu'il solde et dont il corrompt l'esprit et intimide les sym-

pathies ; il dissout une à une les gardes nationales des localités qui se font remarquer par l'indépendance de leurs opinions ; car la garde nationale, c'est la force armée de la liberté.

Ne pensez pas que cette institution ne date que de 89 : elle ressuscita à cette époque et prit un nouveau nom moins restreint ; la France entière venait de faire comme Paris ; l'institution devenait nationale, au lieu d'être parisienne.

Mais à toutes les grandes époques où le pouvoir se montrait inhabile et impuissant, la garde civique dérouillait ses armes et faisait sentinelle dans la cité ; les citoyens alors s'organisaient par quartiers, en compagnies analogues à nos légions actuelles, ayant un chef électif qu'ils nommaient *quartenier*, et qui était en même temps chargé de la surveillance et de la police du quartier.

Au premier danger que couraient les libertés publiques, la garde civique se levait comme un seul homme, et tenait tête à l'ennemi du dehors ou du dedans, aux armées étrangères ou aux armées du roi. La *Ligue* et la *Fronde* ont prouvé que Paris, avant 89, savait châtier la cour et la mettre en fuite avec ses gardes et ses partisans.

Mais nous voyons, en 1382, un exemple saillant de la manière dont la garde civique de Paris savait alors se faire respecter de ses rois.

Le jeune roi Charles VI revenait triomphant de la Flandre à la tête de l'armée qui avait défait les pauvres et braves bourgeois flamands, à la bataille de Rosbeck ; et le duc d'Anjou, oncle et tuteur du jeune monarque, aurait bien eu envie de profiter de cette circonstance pour châtier les Parisiens, toujours rétifs à payer de trop lourds impôts.

La garde civique connaissait l'homme et devinait le parti qu'il entendait tirer de la victoire qu'il venait de remporter sur un autre peuple libre. A la nouvelle de son retour, les Parisiens prennent les armes, et vingt mille bourgeois en uniforme, armés de pied en cap, tout aussi complètement que les premiers chevaliers de France, vont se ranger en bataille dans la plaine Saint-Denis, à l'approche du roi et de son armée.

La cour, ne sachant comment interpréter un tel mouve-

ment de la part de ce qu'elle appelait l'*orgueilleuse ribaudaille* et ce qu'elle nomma plus tard *une vile canaille*, la cour, cependant, toujours polie quand elle a peur, députa, auprès de la garde civique, les seigneurs d'Albret, de Coucy et La Trémouille, demandant des sauf-conduits dans le but d'entrer en négociation avec le bon peuple de Paris.

Cette démarche suffisait à la garde civique ; car le Parisien finit ses affaires en deux mots et sans tant de détours : « Des sauf-conduits ? répond la milice citoyenne. Que ces seigneurs viennent sans crainte sur notre parole ; ils seront bien reçus ; nous ne sommes ici en armes que pour montrer au roi les forces de Paris, afin qu'il puisse s'en servir au besoin, disposés que nous sommes à lui obéir. » Cette réponse peint admirablement le caractère du bourgeois de Paris, lequel n'aime à rien brusquer, et n'emploie la force que pour amener le pouvoir à la raison.

Mais le pouvoir, bas et rampant quand il a peur, ne tarde pas à reprendre cruellement sa revanche quand le bourgeois est rentré au foyer et a mis ses armes au crochet.

En conséquence, le roi demande le passage libre, et la milice fait demi-tour et se retire.

Mais le lendemain, la vengeance royale courait les rues, et exécutait pour l'exemple ; elle procédait au désarmement de la garde civique, en lui ordonnant d'aller déposer ses armes au Louvre. Il se trouva alors qu'il y avait des armes pour équiper cent mille hommes.

Or, Paris n'ayant à cette époque que 440 hectares de superficie, sa population ne devait pas s'élever à plus de 220,000 habitants ; le chiffre de sa milice citoyenne (20,000 hommes) indique suffisamment qu'alors comme aujourd'hui, la garde nationale n'admettait pas la blouse dans ses rangs : aussi la vengeance royale ne tomba-t-elle que sur la blouse, et puis sur l'avocat du roi, le vertueux Jean Desmarest, coupable d'avoir transigé avec le peuple, et d'avoir ramené le calme dans Paris en faisant droit à ses légitimes plaintes. La royauté ne pardonne pas même à ceux qui la sauvent de l'humiliation qu'elle a subie.

Desmarest fut conduit au supplice, sur une charrette, en compagnie de douze scélérats, et il chantait alors ce

verset du psalmiste : *Jugez-moi, Dieu de justice, et discernez ma cause de celle de ces gens sans foi.*

Quand il fut monté sur l'échafaud, l'exécuteur des hautes œuvres lui dit : « Maître Jean, criez merci au roi, afin qu'il vous pardonne. »

Desmarest lui répondit : « J'ai servi au roi Philippe son grand aïeul, au roi Jean, au roi Charles son père, bien et loyalement ; ne oucques ces trois rois ne me surent que demander. Ne aussi feroit cestui s'il avoit âge et connoissance d'homme ; à Dieu seul donc veux crier merci. »

4. Odieux de la perception de l'impôt sur les boissons.

Le caractère d'un impôt juste et équitable, c'est de ne peser que sur le superflu et de ne point toucher au nécessaire, ensuite d'être perçu avec le moins de tracasseries possible ; or, jamais l'impôt sur les boissons n'a eu le moindre de ces caractères ; et pour se rendre compte de l'aversion qu'il inspire aux consommateurs, aversion qui retombe souvent si injustement sur les employés condamnés à un pareil exercice, il suffira de parcourir des yeux la filière de formalités, toujours coûteuses, par lesquelles passe un verre de vin avant d'arriver à la bouche du consommateur.

Avant d'être bu, le vin a payé au fisc les seize impôts qui suivent :

1° Impôt au profit de l'Etat, sous le titre de *contribution foncière*.

2° Impôt au profit de l'Etat, sous le titre de *passavant*, exigible chaque fois qu'un propriétaire fait transporter du vin d'une de ses caves dans une autre.

3° Impôt au profit de l'Etat, sous le titre de *acquit à caution*, chaque fois que du vin est transporté dans un entrepôt.

4° Impôt au profit de l'Etat, sous le titre de *droit de mouvement*, chaque fois que du vin est vendu à un particulier pour la consommation de sa maison.

5° Impôt au profit de l'Etat, sous le titre de *droit de détail*, quand le vin est vendu par les débitants.

6° Impôt au profit de l'Etat, sous le titre de *licence*, payable par le marchand en gros qui vend aux débiteurs.

7° Impôt au profit de l'Etat, sous le nom de *licence*, payable par les débiteurs.

8° Impôt au profit de l'Etat, sous le nom de *licence*, payable par le propriétaire qui veut vendre son vin en détail.

9° Impôt au profit de l'Etat, sous le nom de *licence*, payable par le marchand distillateur.

10° Impôt au profit de l'Etat, sous le nom de *licence*, payable par le propriétaire qui veut mettre dans son vin une certaine quantité d'eau-de-vie pour composer des rogommes.

11° Impôt au profit de l'Etat, sous le titre de *droit d'entrée*, payable pour le vin qu'on introduit dans les villes.

12° Impôt au profit de l'Etat, sous le titre de *droit de navigation*, lorsque le vin est transporté sur des rivières, même lorsque le gouvernement les néglige et qu'elles ne sont navigables qu'à la faveur des orages ou des fontes de neiges, au milieu des dangers qu'entraînent leurs débordements.

13° Impôt spécial au profit de l'Etat, sous le même titre de *droit de navigation*, sur les canaux, où le vin est taxé plus haut qu'aucune autre espèce de marchandises.

14° Impôt au profit de l'Etat, sous le titre de *décime de guerre*, après quatorze ans de paix, qui accroît d'un dixième la plus grande partie des treize impôts précédents.

15° Impôt au profit des villes, sous le titre de *droit d'octroi*.

16° Impôt au profit des habitants de certaines villes qui, par des perceptions à leurs barrières sur les vins, s'affranchissent, en totalité ou en partie, de leurs contributions personnelle et mobilière.

Vous concevez que de pas, que de courses, que de lamentations, que de retards, que d'accès d'impatience, que d'écritures, que de débats, que de déboires, doit coûter à l'administration et aux administrés la pratique d'une per-

ception semblable ! Demander ainsi sou à sou un impôt à ceux qui ont le moins, au lieu d'en prendre, en une seule fois, la totalité à ceux qui possèdent davantage, n'est-ce pas là un désordre, œuvre sérieuse d'un insensé qui prendrait plaisir à gouverner à coups d'épingle ! Et comment s'étonner que ces coups d'épingle, donnés à toutes les minutes, aient déjà amené trois révolutions ?

Remplaçons donc ces tracasseries odieuses par un impôt digne de ce nom, et qui ne soit à charge à personne.

5. Code pénal et prisons.

Le Code pénal a pris pour but de peser la culpabilité de chaque action humaine, et d'évaluer le prix qu'elle doit payer à la vindicte publique.

La vengeance, défendue par les lois de Dieu aux particuliers, est l'âme de notre législation pénale. Quant au tarif de la peine, il est laissé à l'arbitraire du juge dans une limite souvent d'un mois à cinq ans ; en sorte que, selon l'appréciation du tribunal, il est tel gros crime qui, vu les circonstances atténuantes, peut être puni avec moins de rigueur que telle petite faute à qui on aura appliqué le maximum de la loi.

Un tel est coupable d'avoir volé 40 francs. Le fait est avéré. Combien ce fait mérite-t-il d'années de prison ? Un des trois juges dit un an ; un autre quatre ans ; le troisième dix années. Comment déterminent-ils ainsi la peine ? Chacun d'après son indulgence ou son aversion, d'après son état habituel de bonté ou de sévérité : selon qu'il est plus ou moins disposé à ces sortes d'affaires. A défaut de tarif arbitraire, c'est à pile ou face ; car où trouver une balance et des poids pour évaluer la culpabilité d'un homme et la peine qui lui revient ?

La vengeance est aveugle : c'est ce qu'indique assez le bandeau que Thémis porte sur les yeux.

Mais, quand un homme est condamné à la prison, qu'en fait-on ? On le torture et on le corrompt, alors que l'intérêt de la société serait de l'améliorer. pour qu'il pût réparer, pendant la durée de sa captivité, le tort qu'il a fait à la société, et qu'à l'expiration de la peine il se retrouvât digne de la confiance de ses semblables.

La prison devrait être une école d'amélioration ; voilà le principe. Elle ne devrait priver un homme que de la liberté de mal faire, et d'aucune autre liberté ensuite ; on l'enferme pour l'empêcher d'être nuisible ; on le garde afin de le guérir des mauvaises passions qui l'ont fait enfermer. Pourquoi donc le condamner à tant d'années de prison ? Condamne-t-on un malade à tant de jours d'hôpital ? Non, on le condamne à l'hôpital, et on le met à la porte dès qu'il est guéri, à quelque époque que sa guérison s'accomplisse.

Aujourd'hui, au contraire, dès que la peine expire, on renvoie le prisonnier, sans s'inquiéter le moins du monde s'il est amélioré ; bien au contraire : là, il est devenu pire par le contact avec les pires, ou par le ressentiment des tortures qu'il a endurées, quand il n'en sort pas idiot et fou furieux. Que voulez-vous ? il a fait sa peine ; il est entré en qualité de voleur, nous vous le rendons *grand voleur* ou assassin ; c'est à vous de vous garer ; la justice est satisfaite.

Et les gens qui maintiennent ce système de pénalité s'appellent *philanthropes* ! c'est sans doute par dérision.

Quant aux détenus politiques, oh ! contre ceux-là, les philanthropes se montrent plus acharnés que contre les voleurs. Vous ne sauriez croire à quelles tortures morales on les soumet, l'esprit public ne permettant pas de les soumettre encore aux tortures physiques.

Le but du système pénitentiaire, pour cette catégorie, c'est d'amener le prisonnier à abjurer l'indépendance de ses opinions, à renier ses principes républicains ou autres, à demander grâce et à la mériter par des services qu'on n'ose pas avouer.

6. Moutons politiques.

On arrive à ce but à l'aide des *moutons* politiques, espèces de tentateurs et de provocateurs sataniques, pour lesquels la prison est un *El Dorado* ; car ils y sont considérés par la police occulte, comme d'habiles employés.

Le *mouton* est insinuant, humble et caressant d'abord ; il apprend à connaître votre côté faible. Si vous n'en avez pas, il s'occupe à vous en faire un, à vous allécher par des

soins officieux, par des dépenses dont vous ignorez l'origine; chaque vice qu'il vous communique est pour lui une victoire de Marengo. Un vice, c'est une anse pour la corruption; c'est un germe que le mouton arrose avec des libations continuelles; car, lorsqu'il aura grandi, c'est lui qui en recueillera le fruit.

Le mouton a une belle voix, il connaît toutes les chansons patriotiques, et il ne chante que celles-là en public; pour le tête-à-tête, il en a d'autres.

Ses doctrines sont tranchées et nettes; il porte une guillotine au bouton de sa chemise; il ne se coiffe qu'avec le bonnet rouge; le gilet à la Robespierre est de rigueur, ainsi que la culotte courte et les bas chinés. « La guillotine, dit-il, est le salut de la société; les bourgeois de 1848 ont remplacé les nobles de 89, et méritent d'être guillotins comme eux. Ces républicains journalistes, ce sont des bourgeois et des aristocrates; ils ont souffert, tant mieux; on ne les a pas fait encore souffrir assez; et si vous m'en croyez, en voilà un, qui a travaillé toute sa vie à préparer l'avènement de la République, mais voyez comme il en est fier! Mes amis, plus de ces girondins, de ces aristocrates de plume, de ces fainéants de cabinet; ce sont des corrompus buveurs d'eau. Si vous m'en croyez, en voilà un là qui médite un problème: quelques coups de poing le ramèneraient à des sentiments plus révolutionnaires; et puis cela humilierait son orgueil. »

Et, à ces mots, le pauvre écrivain républicain n'a que le temps de se mettre en garde, et de faire le coup de poing, afin de parer un coup de poing. La police n'intervient que dans le cas où son poing se trouverait le plus fort; car l'écrivain n'a droit, en prison, qu'à être faible; c'est un crime à lui s'il ne l'est pas; le *mouton* accuse son poing défenseur d'aristocratie. A la lanterne, les aristocrates!!! au cachot, quand ils sont déjà en prison.

Le gardien ôte son chapeau devant le *mouton* en clignant de l'œil d'une manière significative.

Car le *mouton* garde le gardien contre ces chiens de politiques.

Le *mouton* va chaque matin à l'ordre, prendre la consigne du jour, qui souvent ne ressemble en rien à la consigne de la veille. Aussi voit-on le *mouton* opérer une conversion

à droite ou à gauche et changer de doctrine comme d'habit.

Malheur à l'esprit faible qui tombe dans une prison politique ! Il y laissera son moral.

Malheur à l'esprit fort que la vindicte y pousse ! Il y perdra son repos, sa santé, s'il n'y laisse pas la vie.

Quel spectacle pour une âme candide !

Quel vacarme pour un homme ami des solitaires méditations !

Quel enfer pour tout le monde !

Quand Loyola fut forcé de renoncer à l'inquisition, il consulta son fils Escobar, qui lui inventa la prison politique.

Citoyens, demandez chaque jour à la souveraineté du peuple qu'elle supprime, par une loi fraternelle, cette immoralité-là.

7. Parti, Cause, Opinion.

On prend un parti, on soutient une cause, on professe une opinion.

Un parti ne raisonne pas, il agit, et on l'exploite.

Une cause, on la défend par le dévouement, parce qu'on la croit juste ; on l'abandonne dès qu'elle paraît avoir dévié de la ligne qu'elle suivait.

Une opinion, on ne l'abandonne que dans le cas où l'on viendrait à vous démontrer qu'elle n'est plus vraie.

Le parti est un caprice, la cause un sacrifice, l'opinion une croyance.

Les intrigants exploitent les partis ; les ambitieux exploitent une cause ; l'opinion ne profite qu'au progrès.

Mes amis, laissez là les partis, et ne servez d'autre cause que celle qui est conforme à vos sages opinions. Quand tout le monde en agira ainsi, le suffrage universel profitera à la République.

CHAPITRE V.

HYGIÈNE ET MÉDECINE DE L'HOMME.

SOINS A DONNER AUX BESTIAUX.

Pour la composition des médicaments que nous allons indiquer, nous renvoyons le lecteur au *Manuel-Annuaire de la santé pour 1850* (*), ouvrage indispensable à qui veut se préserver ou se guérir soi-même, en peu de temps et à peu de frais, d'une foule de maladies.

A. MÉDECINE DE L'HOMME.

1. Moyens de conserver et d'améliorer sa santé.

On est sûr de conserver sa santé et d'accroître indéfiniment ses forces, en suivant les prescriptions suivantes :

1° Tous les cinq jours on avalera, avant diner, de 10 à 25 centigrammes d'algès.

2° Soir et matin on croquera gros comme un pois de camphre qu'on avalera au moyen d'un quart de verre d'eau salée (*une poignée de sel gris dans un litre d'eau*).

(*) In-18 de iv-292 pages, prix : 1 fr. 25 cent., et 1 fr. 70 cent. par la poste; cartonné : 1 fr. 50 cent. (*Les exemplaires cartonnés ne s'expédient pas par la poste.*) Chez l'éditeur de cet Almanach.

3° Soir et matin, avant de changer de linge, on se lotionnera à l'alcool camphré, et on se donnera une bonne friction sur les reins et sur le ventre.

4° A la moindre élévation du pouls, au moindre accès de fièvre, on se passera de l'eau sédative sur la région du cœur, autour du cou, sur les poignets, et, si le mal persiste, on s'en arrosera le crâne, en protégeant les yeux par un bandeau placé autour du front.

Les personnes sédentaires prendront leurs récréations en adoptant le jardinage, le jeu de quilles ou de boules.

Nourriture hautement épicée, laitage comme friandise et non comme nourriture habituelle; elixirs aromatiques et vin généreux.

2. Moyen de se préserver ou de se guérir du choléra.

Les procédés suivants ont été mis à l'épreuve avec un succès incontestable dans tous les pays qu'a successivement ravagés le *choléra*, et enfin dans la dernière invasion qui vient d'affliger Paris depuis le 9 mars 1849. La pratique a démontré que lorsque le *choléra* se manifeste chez une personne, si l'on s'y prend au début, on est sûr de la sauver; et si l'on arrive un peu tard, on en sauve quatre sur cinq; quant à ceux qui suivent habituellement la méthode prescrite, ils sont sûrs de se préserver de toutes les atteintes de la maladie. Voyez à cet égard les journaux suivants: la *Vraie République*, 3, 9 et 10 juin 1849; *Journal de la Nouvelle-Orléans*, mai 1849; le *Peuple*, 3 et 10 juin 1849; la *République*, 9, 25 et 29 juin 1849.

M. Raspail a démontré, dans la *Revue élémentaire de médecine et de pharmacie*, dernière livraison, que la mortalité dans les hôpitaux a été d'autant plus considérable que le médecin du lieu s'y est le plus écarté de la méthode *Raspail*: ainsi la mortalité a été de cinq sur sept malades à la *Salpêtrière*, où la médication s'est montrée le plus opposée à notre méthode; et elle n'a été que d'un sur trois au *Gros-Caillou*, où les deux médecins n'ont pas craint de faire de nombreux emprunts à nos moyens curatifs.

3. Moyen de se dégriser ; panacée des ivrognes.

Donnez-leur des verres d'eau sucrée où vous aurez délayé une cuiller à café de notre *eau sédative* ; arrosez-leur le crâne, la région du cœur, le cou, avec la même eau, toujours en protégeant les yeux, et faites-leur avaler 25 centigrammes d'aloès dans une grande cuillerée d'huile d'olive.

4. Hygiène ou médecine préventive à observer, surtout à l'approche du choléra.

Le régime hygiénique que nous allons prescrire est souverain contre toutes les épidémies, mais surtout contre cette épidémie nomade, qui n'arrête ses ravages qu'après avoir fait le tour du monde.

On prend régulièrement avant dîner, tous les deux jours, cinq centigrammes (un grain) d'ALOÈS, et, en cas de malaise, vingt-cinq centigrammes (cinq grains). On se place la dose en grumeaux sur la langue et on l'avale au moyen d'une gorgée d'eau ; on dîne ensuite comme à l'ordinaire.

Soir et matin, on croque gros comme un pois de camphre, qu'on avale au moyen d'un quart de verre d'eau salée (une poignée de sel gris de cuisine dans un litre d'eau).

On se gargarise avec cette eau, au moindre embarras des voies respiratoires, à la moindre toux.

On renifle souvent avec le doigt de l'alcool camphré, et l'on s'en touche l'arrière-gorge, surtout avant les gargarismes.

La nourriture doit être toujours agréablement relevée par des aromates et des épices.

De temps à autre, le matin, lavement à la graine de lin avec une pincée de sel gris de cuisine et un dé à coudre d'huile camphrée.

On changera de linge soir et matin, et à chaque fois on se lotionnera la poitrine, le dos et les reins avec de l'eau sédative ; puis on subira une friction douce de 10 minutes à la pommade camphrée.

On aspirera habituellement la cigarette de camphre.

On prendra de temps en temps un petit verre de la liqueur hygiénique suivante :

Eau-de-vie.	4 litre
Aloès.	5 centigrammes
Racines d'angélique.	10 grammes
Ecorces d'orange.	10 grammes
Cannelle.	4 gramme
Girofle.	5 centigrammes
Muscade.	5 centigrammes
Camphre.	4 gramme.

Laissez infuser deux à trois jours au soleil; agitez quelquefois.

On peut y ajouter un sirop fait avec une livre de sucre fondu dans une égale quantité d'eau, afin de rendre cette liqueur plus agréable au goût, et la faire servir de liqueur de dessert.

Méthode curative contre le choléra, la fièvre jaune et le typhus.

Il est bien démontré aujourd'hui, par l'observation, que le choléra, ainsi que nous l'avions établi théoriquement, est produit par les larves de hordes d'insectes ailés qui voyagent d'orient en occident, de même que ces hordes nomades de sauterelles qui arrivent des déserts de l'Afrique pour se rabattre sur les moissons de la Calabre.

Le but que doit se proposer la médecine c'est de chasser loin de nous ces insectes ailés, et de tuer leurs larves, si l'invasion a lieu.

Rien n'atteint plus facilement ce but que l'odeur et l'ingestion des aromates.

Dès les premières atteintes du mal, on prendra un petit verre de cognac camphré ou de la liqueur ci-dessus.

Pour camphrer le cognac, il suffit d'y faire fondre 10 grammes de camphre par litre, ce qui a lieu, en agitant, au bout d'une demi-heure. On doit en avoir toujours de prêt sous la main. A défaut, on prendrait un demi-petit verre d'ALCOOL CAMPHRÉ étendu de deux demi-petits verres d'eau.

Un instant après, 25 centigrammes d'aloès.

Un quart d'heure après, huile de ricin (60 grammes dans 60 grammes, soit de bouillon aux herbes, soit de lait, soit de bouillon gras, *ad libitum*).

Appliquer sur le ventre un cataplasme de farine de graine de lin, avec addition d'une gousse d'ail, de trois feuilles de laurier, d'une sommité de thym et de lavande, d'un grain d'aloès, et arrosé d'alcool camphré.

Lavements à la graine de lin, avec une poignée de sel gris de cuisine par litre d'eau, et un dé à coudre d'huile camphrée.

Pendant ce temps, lotions alternatives de quelques secondes, à l'alcool camphré et à l'eau sédative, sur le dos, les reins, la poitrine; et puis friction générale à la pommade camphrée avec-la main.

Si les symptômes, par extraordinaire, tardaient à se dissiper, on administrerait, dans un peu de confiture, 5 centigrammes (*pour l'enfant*), et 10 centigrammes (*pour l'adulte*) de CALOMÉLAS en petits cristaux. Mais je suis persuadé qu'on n'aura jamais besoin d'en venir à ce médicament-là, et que le choléra, traité ainsi sans discontinuer, par la friction, jusqu'à la disparition des symptômes, passera aussi vite qu'un rhume traité au début par notre méthode.

C'est du moins ce que notre correspondance nous confirme des deux bouts de l'univers, soit des parages de la Nouvelle-Orléans pour la fièvre jaune, ce terrible mal jadis, et dont notre méthode se joue aujourd'hui, soit des bords du Borysthène, où l'on parle du choléra comme dans le temps nous parlions de la grippe bénigne.

Après que les premiers symptômes du mal seront dissipés, on fera bien de se mettre régulièrement au régime hygiénique ci-dessus (*).

(*) Voyez, pour tous les autres cas possibles de maladies, soit le *Manuel annuaire de la santé pour 1848*;

Soit, pour les riches, l'*Histoire naturelle de la santé et de la maladie*, revêtue de notre signature, en 5 volumes in-8^o, avec figures sur bois et 18 planches gravées; prix : 25 francs. (Il existe

B. HYGIÈNE ET MÉDECINE POUR LES BESTIAUX.

1. Nourriture des Bestiaux.

La meilleure nourriture pour les bestiaux est celle qu'ils recherchent de préférence; ne croyez pas à ces belles inventions qui cherchent à économiser la paille ou le foin pour une nourriture artificielle. La bonne industrie cherche à imiter la nature et non à la forcer. La nourriture forcée peut calmer la faim, mais elle ne profite pas au corps.

L'engouement que les éleveurs avaient pris un jour pour les gâteaux de colza et les pains de chevaux leur a enlevé plus de bêtes que la plus violente épizootie ou typhus des bestiaux.

2. Hygiène des Bestiaux, ou moyens de les engraisser et de les préserver de maladies.

Plus vous donnerez de sel à vos vaches, à vos bœufs et à vos moutons, et plus ils augmenteront en poids et en volume, surtout si vous les tenez au repos dans de beaux pâturages; la vache laitière vous donnera ainsi deux fois plus de lait qu'auparavant. Vos bœufs, qui ne pèsent en général que 350 kilogrammes, pourront, au moyen du sel, parvenir à peser jusqu'à 1,200 kilogrammes.

Voyez les moutons des prés salés, comme ils sont énormes, et comme leur chair est tendre et succulente!!!

Saupoudrez de sel leur paille et leur foin; faites-leur-en avaler en tout, par jour, deux onces aux bœufs et aux vaches et une once aux moutons.

Ajoutez à cela des lotions à l'eau de goudron, pour tenir leur poil ou leur toison dans un état habituel de propreté;

une contrefaçon en deux volumes; elle est prohibée comme un vol.)

Enfin il sera bon de se procurer les deux années de la *Revue de médecine et de pharmacie*, journal qui a été forcément suspendu par l'emprisonnement du citoyen Raspail.

Prix de chaque année, 6 fr.

Pour les départements, 7 fr. 50 c.

lotionnez-leur-en, de temps en temps, les oreilles et les naseaux. Aérez leurs écuries au moyen d'ouvertures ménagées vers la toiture; ayez des auges en pierre, que vous nettoierez souvent, ainsi que le pavé et la litière.

Dès que vous voyez la bête, cheval, bœuf, vache ou mouton, etc., tomber dans l'abattement, rebuter la mangeoire, avoir l'œil terne ou s'affaisser sous son poids, aussitôt lotionnez-lui le cou et les tempes avec l'eau sédative; administrez-lui dans de l'eau de son, pour les grands bestiaux, une once (30 grammes); aux moutons, une demi-once (15 grammes), et puis une bonne once de sel gris de cuisine dissous dans l'eau. Si le malaise continue, un lavement au son avec deux grammes d'aloès, et une grosse pincée de sel de cuisine; si enfin cela ne suffit pas encore pour amener le soulagement voulu, vous leur administrerez, dans de l'eau de son, de l'essence de térébenthine à la dose d'une once pour les grands bestiaux et d'une demi-once pour les moutons, etc. Vous couperez court ainsi à de longues ou mortelles maladies.

3. Gale, Bouvieux, Ladrerie, et autres maladies de la peau des Bestiaux.

On guérira de la gale par de larges lotions à l'eau de goudron sur tout le corps, puis un bain dans l'eau ordinaire pour les chevaux et les bœufs, et dans une auge remplie d'eau salée ammoniacale pour les moutons; un hectogramme d'ammoniaque et un kilogramme de sel par tonne d'eau. Ce bain pourra servir à quarante moutons même, si on les y tient plongés dix minutes chacun à la file les uns des autres; et le lendemain on pourra le faire servir de nouveau, en y ajoutant 50 grammes d'ammoniaque. Un seul de ces bains suffit souvent pour débarrasser un animal de la gale.

Pour les chevaux de prix et dont le maître ne craint pas la dépense, on les guérira encore plus vite en lotionnant les plaques galeuses avec de l'alcool camphré; mais alors prenez garde aux ruades, si la peau est à vif.

4. Rage de l'Homme et des Animaux.

Plongez l'homme dans un *bain sédatif* de notre *Manuel annuaire* ; jetez-lui une pincée de poudre de camphre dans la bouche, et faites-lui boire de force un peu de notre *eau sédative* délayée, à la dose d'une cuiller à café, dans un verre d'eau. Arrosez-lui le crâne d'eau sédative ; faites-lui mordre des oignons crus, et donnez-lui 25 centigrammes d'aloès.

Pour les bestiaux, de l'*eau sédative* et de l'aloès mêlés ensemble dans l'eau de son, et larges lotions sur le crâne et le cou avec notre eau sédative la plus forte.

Aloès, une once pour les grands animaux et une demi-once pour les autres ; l'eau sédative à la dose d'un verre par litre.

Dès qu'on est mordu par un animal supposé enragé, appliquez une compresse imbibée d'eau sédative sur la plaie, fût-elle saignante.

5. Piqûres d'Abelles et morsures de la Vipère ou autres animaux venimeux.

Appliquez aussitôt de l'eau sédative sur la petite plaie ; prenez-en une cuiller à café dans un verre d'eau : cela suffira pour arrêter les progrès du mal, surtout si vous pouvez vous appliquer une compresse imbibée d'alcool camphré au-dessus de la piqûre.

Si l'on arrive un peu tard, bains sédatifs, lotions fréquentes à l'eau sédative sur tout le corps, et larges frictions à la pommade camphrée ; eau sédative dans de l'eau sucrée (*une cuiller à café par verre*).

6. Morve, Échiffrement, Morfondure.

Aloès fréquemment ; lavements comme ci-dessus ; injections fréquentes dans les naseaux, tantôt à l'eau salée, tantôt à l'huile camphrée, tantôt à l'essence de térébenthine ; eau salée en grande quantité à donner, avec l'essence de térébenthine comme ci-dessus, dans l'eau blanche ; don-

ner à manger de la fane de garance, si l'on peut s'en procurer, ou des racines de garance.

La morve des chevaux peut venir d'un foin infecté par des eaux mercurielles; le hasard porte un peu partout le mercure, dont on abuse tant dans les grands centres industriels et dans les hôpitaux. Si l'on soupçonne cette origine à la morve, on fera des injections dans les naseaux avec de l'eau dans laquelle on aura fait dissoudre deux grammes de sulfate de zinc par litre; on mettra un mors d'étain ou étamé à l'animal; on lui fera avaler des petits globules d'étain obtenus en jetant dans de l'eau, à travers une passoire, de l'étain fondu.

7. Plaies quelconques.

Les recouvrir de plumasseaux de charpie enduits d'une forte couche de pommade camphrée; bander avec des linges imbibés d'alcool camphré, et laver tous les soirs à l'eau de goudron.

8. Contusions.

Appliquer dessus des linges qu'on arrosera fréquemment d'eau-de-vie camphrée.

9. Piétain, Crapaud, Pesogne, Pourriture des pieds des Bestiaux.

Il suffit de tenir le pied plongé dans une petite vessie dans laquelle on aura versé une certaine quantité d'eau-de-vie camphrée, ou même seulement de goudron liquide.

10. Météorisation, Ballonnement.

Faites avaler un mélange :

D'eau.....	4 litre.
Eau sédative forte.....	4 grand verre.
Sel gris de cuisine.....	4 poignée.
Aloès.....	15 grammes.

11. Précautions sanitaires à prendre dans les pays de montagnes où règne le goître.

Dans la *Revue élémentaire de médecine et de pharmacie*, nous avons démontré que la cause du goître réside dans la qualité mercurielle des eaux de montagnes qui ont eu à traverser quelques filons de mercure.

Dans ces localités, on aura soin de déposer dans les filtres ou fontaines domestiques, ainsi que dans l'auge des bestiaux, une quantité suffisante de grenailles d'étain, qu'on fera refondre tous les 8 jours, afin d'en éliminer le mercure qu'elles se seront amalgamé. On fera porter habituellement aux enfants des deux sexes des espèces de colliers composés de grains alternativement en zinc et en cuivre.

12. Ancienneté des préparations endormantes dans les opérations chirurgicales.

Dans la *Revue élémentaire de médecine et de pharmacie*, tome I, page 265, nous avons suffisamment établi que, dès la plus haute antiquité, on a cherché à préserver les opérés des douleurs de l'opération en les plongeant dans une léthargie artificielle. Dioscoride nous apprend que les chirurgiens de son époque se servaient, à cet effet, d'une infusion de mandragore. Il me tombe sous la main un passage du Décaméron de Jean de Boccace, écrit en 1335, qui nous révèle que, de son temps, les chirurgiens avaient recours à la soporification, dans le cas d'opérations douloureuses.

On voit, dans la 39^e nouvelle, qu'un nommé Mazet, chirurgien célèbre de la faculté de Salerne, employait une eau endormante, qu'il obtenait par distillation. Un individu, ayant par mégarde avalé une de ces fioles tout entière, tomba dans une léthargie qui dura vingt-quatre heures, et qui le fit passer pour mort; ce qui prouve que l'eau endormante de Mazet était opiacée. « Comme Mazet craignait, dit Boccace, que l'opération fit trop souffrir un malade dont il voulait extraire un fragment d'os carié à la jambe, il résolut de l'endormir préalablement avec une certaine eau dont il avait le secret, et qu'il recueillit par distillation dans la fiole, qu'avalala, par méprise, un galant caché dans la chambre. »

CHAPITRE VI.

AVIS AUX LABOUREURS.

Ce qui manque au laboureur, ce n'est pas la connaissance du meilleur parti qu'il peut tirer du sol qu'il exploite. L'expérience de ceux qui l'ont précédé ne lui laisse rien à désirer à cet égard ; et ceux qui, imbus des principes des écoles, viennent pour lui en remontrer, ne tardent pas à s'assurer qu'au lieu de lui en remontrer, ils ont, au contraire, beaucoup à en apprendre. Voilà pourquoi les paysans se moquent, avec autant d'esprit que de raison, de ces comices agricoles composés d'hommes de lettres et d'avocats, et de ces *fermes modèles*, qui coûtent si cher à l'Etat et ne font que prendre modèle sur les autres.

Ce qui manque au laboureur, c'est la bonne qualité du sol et la facilité des arrosages. En France, tout peut pousser avec peu de frais de culture dans un sol riche et à l'abri de la sécheresse. Or, le paysan isolé et, il faut le dire, un tant soit peu ennemi de l'égalité de la fortune, qui résulterait de la communauté des mises de fonds et de la mutualité des services, le paysan, livré à ses propres forces et à la ressource ruineuse des emprunts, ne saurait suffire aux sacrifices qu'exige la transformation artificielle du terrain, et encore moins à ceux que nécessite tout système d'irrigation artificielle ; c'est à la commune, gouvernement local, à le diriger vers cette voie nouvelle de prospérité publique et privée ; c'est à l'Etat, gouvernement central des communes, à combiner l'emploi des ressour-

ces que lui donne l'impôt, pour établir en France un réseau d'irrigation qui ne laisse pas la plus petite parcelle de terrain exposée à la sécheresse.

Si ces deux points de la question économique sont une fois résolus, il n'y aura pas en France un homme qui ait droit de se plaindre ; car nous aurons alors de quoi fournir aux besoins, au luxe et même aux caprices de plus de 60 millions d'hommes, et nous ne sommes encore que 55 millions.

1. Procédé de fertilisation des terres arables.

Une excellente terre, une terre capable de produire par hectare 50 à 50 hectolitres de beau froment, c'est-à-dire 44 à 24 fois la semence, doit réunir les conditions suivantes :

1° Avoir au moins 20 pouces (50 centimètres) de profondeur de terre végétale ;

2° Être composée de un tiers de sable siliceux, un tiers de sable calcaire, un tiers d'argile, le tout mêlé aux débris de fumier et débris de matières organiques décomposées, qu'on appelle *humus*. L'*humus* doit former au moins le cinquième de la masse totale.

Or, ces qualités, la main de l'homme peut les communiquer à la nature de sol la plus ingrate et la plus stérile. Quand le ciel vous accorde une surface, n'avez-vous pas des bras pour y créer une profondeur ? il ne vous faut pour cela, au besoin, qu'une brouette ; votre fortune est dans le simple transport de la terre meuble, d'un endroit à un autre.

Mais, pour apporter sur ce point cette terre composée des trois éléments essentiels de la fertilité, il est nécessaire de savoir la démêler, parmi la foule des matériaux terreux qui composent nos stratifications géologiques ; et nous allons fournir à l'agriculteur le moins instruit des principes de la chimie le moyen de faire ces distinctions.

A. Le sable siliceux est une poussière plus ou moins grossière, mais qui ne se dissout ni dans l'eau, ni dans les acides les plus forts, tels que l'acide nitrique (*eau-forte*). On a beau le laisser séjourner dans ces liquides, l'y faire même bouillir, et le laver ensuite à grande eau, on retrouvera toujours le même poids à sa masse, à l'état sec. Un autre de ses caractères, c'est que cette poudre, agitée

dans l'eau, retombe presque instantanément au fond du vase, qu'elle ne se pétrit pas, et ne forme jamais une pâte avec l'eau.

B. L'argile, au contraire, forme pâte avec l'eau, ne se précipite que lentement au fond du vase, et y forme une couche onctueuse, à laquelle on peut donner toutes les formes possibles. Elle se fendille en séchant; elle se contracte et diminue de volume en cuisant au feu; elle se dissout par l'ébullition dans l'acide sulfurique (*huile de vitriol*), pour former une des deux bases de l'alun (*qui est composé d'acide sulfurique, d'alumine ou argile d'un côté, et soit de potasse, soit d'ammoniaque de l'autre*).

C. Le sable siliceux et l'argile peuvent affecter toutes les couleurs.

D. Quant au sable calcaire, il se dissout dans les acides les plus faibles, même dans le vinaigre, en produisant une effervescence d'autant plus violente que l'acide a plus de force. Si l'on se sert d'acide sulfurique (*huile de vitriol*), il se forme un sel de plâtre qui tombe au fond du vase; avec l'eau-forte, au contraire, le sable calcaire disparaît en entier, sans troubler la limpidité du liquide.

Le calcaire peut affecter, ainsi que le sable et l'argile, diverses colorations dues à la présence des métaux, et surtout du fer ou du manganèse; mais ces sortes de colorations n'influent en rien sur la qualité de l'élément fertile.

E. L'*humus*, composé uniquement de substances animales ou végétales, désorganisées et, pour ainsi dire, carbonisées par la putréfaction qui constitue le fumier. L'*humus* a une couleur noire, il est pulvérulent et friable, et se consomme au feu, comme de la sciure de bois, pour se réduire en cendres.

Voulez-vous constater maintenant, par l'analyse, dans quelles proportions chacun de ces éléments de la fertilité du sol entre dans la terre que vous avez envie de fertiliser?

Prenez un poids déterminé de cette terre.

Déposez la masse totale dans un vase pouvant contenir dix fois son volume, et traitez-la par cinq fois son volume d'acide nitrique ou hydrochlorique étendu de quatre fois son volume d'eau. Quand l'effervescence et le bouillonne-

ment auront cessé, agitez et versez quelques gouttes d'acide ; et, si l'effervescence ne recommence pas, ce premier essai doit être considéré comme terminé.

Quand le liquide aura repris sa limpidité, décantez, c'est-à-dire, transvasez doucement, jetez sur un filtre, faites sécher à un feu doux et pesez. La différence du poids nouveau avec le premier poids vous indiquera la quantité de calcaire qui entrait dans la composition de la masse, et qui a disparu et s'est dissoute dans l'acide.

Cela fait, soumettez à un feu violent, dans un creuset de terre, ce restant de la masse totale, et remuez souvent, pour réduire en cendres toute la portion organique ; vous pourrez alors employer de l'acide nitrique que vous y jetterez goutte à goutte. Retirez du feu, quand la masse vous paraîtra blanche et sera encore humectée ; laissez refroidir et pesez. La différence de poids de la masse brûlée avec le poids de la masse avant la combustion vous indiquera pour quelle quantité l'*humus* y entrait.

F. Il vous restera alors de l'argile et du sable. L'opération deviendra alors mécanique plutôt que chimique : broyez finement, et agitez le tout dans l'eau ; le sable se précipitera instantanément au fond du vase ; décantez alors le liquide qui tient en suspension l'argile dans un autre vase, et, quand ces deux dépôts seront achevés, séchez et pesez. Vous aurez ainsi le poids du sable d'un côté, et celui de l'argile de l'autre. Si vous obtenez alors en résultat un poids à peu près égal pour chaque substance, et que, d'un autre côté, vous ayez constaté que le sol végétal a de 18 à 20 pouces de profondeur, vous pouvez le déclarer un des sols de première qualité de France.

On pourrait procéder autrement et mécaniquement, en agitant, dans une éprouvette graduée, la masse ci-dessus, et la laissant déposer. Le premier dépôt serait le sable ; le second, l'*humus*, et le troisième, l'argile, toutes substances qui, différant de couleur, pourraient être évaluées, sans inconvénient, en volume, sauf à reconnaître la nature de chacune de ces substances par une analyse d'essai.

G. Mais si vous constatez l'absence de l'un ou l'autre de ces quatre éléments de la fertilité, rien ne sera plus facile que de le lui rendre.

Analysez les couches géologiques de vos environs, celles

des carrières et les terres extraites de vos puits, par les mêmes procédés que vous venez d'analyser votre terre. Le sable est bien reconnaissable quand il est pur; l'argile de même. Le calcaire, son effervescence dans les acides vous le révélera.

Apportez successivement, dans vos jours de chômage, cet élément de fertilité sur le sol qui possède tous les autres, jusqu'à ce que vous ayez créé les proportions ci-dessus, et vous aurez souvent centuplé la valeur de votre terre; à plus forte raison, en apportant les quatre éléments sur le sol qui manque de tous à la fois, vous aurez acquis une propriété dont nul ne se serait soucié avant vous.

H. On ne rencontre pas toujours, dans les couches de la terre, ces éléments isolés; ils sont le plus souvent mêlés deux à deux: argile et sable calcaire, argile et sable siliceux; on nomme ces mélanges *marnes*. En transportant, sur la craie de la *Champagne pouilleuse*, la marne *argilo-siliceuse* dans les proportions de profondeur voulue, la *Champagne pouilleuse* deviendrait la *Champagne bienheureuse*. En transportant la marne calcaire sur les terrains de la plaine des Sablons, ces terres de bois et baliveaux maigres et étiolés deviendraient les plus riches terres arables.

Pauvre affamé, as-tu du courage, toi, ta femme et tes enfants? Vois-tu ces monts rasés, pelés, et produisant à peine quelques brins d'herbe à brouter? Eh bien! si tu étudies ce chapitre, demande à acheter un lopin de ces surfaces avec attermoïement, et dans quatre ans tu payeras ta dette et tu auras de quoi acheter le restant. Commence, avec les matériaux du sous-sol, par construire des murs en pierre sèche, en gradins de six pieds de large; jette au fond la croûte de terre végétale; apporte les autres éléments terreux de la fertilité jusqu'au niveau du mur; répète en montant ces opérations, et tu vas avoir, en espalier, les plus beaux fruits et les plus beaux raisins du monde, et, en plates-bandes, tout ce que tu voudras y faire venir, depuis les légumes jusqu'au blé.

Le secret de cette fortune n'est pas plus malin que cela. La terre! la terre! économistes, tout est là.

2. Irrigation générale.

Attendre tout de la pluie pour combattre la sécheresse,

c'est jouer sa fortune et son avenir sur un coup de vent. N'avez-vous pas assez d'eau dans vos ruisseaux et vos rivières pour suffire à l'arrosage de vos localités ?

Canalisez les plaines, faites monter l'eau sur les hauteurs, afin de la distribuer, par un réseau d'arrosage, sur les plateaux et les versants.

La France ne sera plus dès lors qu'un vaste jardin.

Louis XIV a pu faire monter l'eau de la Seine sur les hauteurs de Marly, par la simple machine de ce nom, et fournir ainsi de l'eau au jeu des mille et mille gerbes des bassins de Versailles. Le moteur, n'est-ce pas le courant de la rivière, et le levier une grande roue ?

Joignez à cela la force du vent pour faire aller une roue par la voile ; et vous concevrez comment il sera facile à l'Etat d'organiser de pareils bienfaits avec l'argent de l'impôt, et le concours des bras des citoyens.

Les intrigants vous divisent, citoyens, pour exploiter vos discordes au profit de l'absolutisme, ce vieux chancre de l'Europe ; vous ne serez riches et heureux que lorsque, déposant le fer de la guerre civile, vous saurez prendre enfin, dans l'intérêt commun, et la pioche et la truelle, pour améliorer la terre et assainir vos maisons.

3. Moyen employé depuis trente ans dans la Normandie pour préserver les récoltes de l'humidité.

Ce moyen sera tôt ou tard mis en pratique dans tous les climats pluvieux, où la récolte mûrit tard et germe vite sur place.

On prend une gerbe qu'on lie avec des brins de paille au-dessous des épis ; on la tient dressée sur la terre, en l'ouvrant en un cône.

On prend une autre gerbe qu'on lie cette fois-ci par l'extrémité opposée aux épis, et on en coiffe comme d'un chaperon la première, en sorte que les épis de celle-ci soient en haut pressés les uns contre les autres, et que les épis de celle-là soient en bas plus ou moins écartés les uns des autres.

Les épis de la gerbe intérieure sont protégés contre la

pluie par la gerbe extérieure qui lui sert de chaperon, et les grains des épis de la gerbe extérieure en sont préservés par les balles qui les recouvrent en faitière, puisque l'épi est placé de haut en bas.

On appelle en Normandie ces doubles gerbes *veillottes*, *demoiselles*, etc.

On peut sans danger les abandonner un mois entier et davantage sur le sol, et en renvoyer la rentrée aux jours de chômage.

4. Moyen d'empêcher les cheminées de fumer.

Vers la hauteur du toit, divisez votre tuyau en deux branches horizontales et opposées, qui se coudent à chaque extrémité du mur, pour venir présenter leur orifice d'un côté au vent qui d'habitude fait fumer, et de l'autre à la direction contraire.

5. Moyen de fumer les terres en labourant, et de détruire du même coup les mauvaises herbes et le chiendent.

Adaptez à l'avant-train de la charrue une caisse doublée en zinc ou autrement, pour qu'elle ne laisse pas échapper le liquide ; soudez à la base un robinet dirigé vers le sillon que la charrue a déjà ouvert ; remplissez cette auge de *purin* (urine des animaux), et surtout d'urine humaine, même fraîche, dans le cas où nos commodités seront construites de manière à les tenir séparées des matières solides ; et chaque fois que vous piquerez un nouveau sillon, ouvrez le robinet de manière que l'auge ne soit épuisée qu'à l'autre bout.

Ceci doit avoir lieu au premier labour qui précédera de deux ou trois jours le labour des semailles.

L'urine des animaux, et surtout celle de l'homme, est d'abord caustique, et brûlera les racines et le chiendent des plantes parasites. Ce premier feu ayant été jeté, sa décomposition ultérieure profitera au développement des semailles bien mieux que le meilleur fumier, et cela en pro-

portion de la quantité que vous aurez consacrée à cet arrosage.

Si le purin et l'urine de l'homme vous manquent, délayez dans l'eau la fiente de vos volailles et de vos pigeonniers, et servez-vous du liquide pour ce genre d'arrosage extirpateur en même temps que fécondateur.

6. Axiomes du Vigneron.

La chaleur humide de l'année fait l'excellence du raisin ; la chaleur de l'année précédente fait son abondance.

Car le bourgeon qui produit le raisin est celui qui s'est *aoûté*, c'est-à-dire, qui a mûri l'année précédente ; le bourgeon est une graine attachée au cep ; et tout plant est d'autant plus riche en fruit que la graine dont il émane est plus mûre.

Si l'année précédente a été chaude quoique sèche, et que l'année présente soit chaude et humide, vous aurez une récolte de raisins aussi riche en quantité qu'en qualité.

Si l'année précédente a été chaude quoique sèche, et la présente chaude et sèche, vous aurez peu de raisins, mais excellent vin.

Si l'année précédente a été chaude quoique sèche, et l'année présente froide et humide, la récolte sera abondante, mais le vin détestable.

Il y a pour le vigneron un fléau qui est toujours le même pour lui : c'est l'impôt ; la pyrale lui cause moins de ravages. Mais de celui-là il peut se vanter d'être lui-même la cause ; pourquoi ne nomme-t-il pas des représentants qui sachent apprécier sa position ?

7. Moyen de préserver les arbres des ravages de la carie.

Faites un mélange de goudron liquide, de foin et d'argile, que vous aurez soin de tenir toujours humecté suffisamment d'eau pour faire pâte.

Dès que vous voyez l'écorce suinter la sanie, enlevez-la au couteau jusqu'au vif ; recouvrez ensuite la plaie du mélange précédent, que vous corroierez bien ; deux jours

après vous viendrez boucher les gerçures que la sécheresse aura produites, et vous recouvrirez ensuite le tout, soit d'une plaque de zinc, soit d'une toile cirée que vous fixerez soit avec des pointes, soit avec des ficelles. La plaie se cicatrisera sous cet onguent protecteur, et l'arbre reprendra sa croissance.

8. Moyen de préserver les arbres de la Cloque, œuvre des tigres (punaises), des pucerons, et des autres ravages des insectes.

De place en place, donnez sur l'écorce quelques coups de pinceau avec soit le goudron liquide, soit l'essence de térébenthine. Placez de temps en temps, au-dessous du feuillage, une petite cassolette sur laquelle vous ferez brûler, soit des feuilles de noyer, soit des feuilles de tabac.

9. Moyen de préserver la Vigne des ravages de la Pyrale.

Ayez soin d'immerger vos échelas dans le goudron liquide plus ou moins étendu d'eau, avant de les planter en tuteurs pour la vigne; et, dans le Midi de la France où la vigne, qui peut durer cinquante ans, se sert à elle-même d'échelas, donnez sur la souche un coup de pinceau avec l'essence de térébenthine, à l'époque du bourgeonnement.

10. Moyen d'augmenter à volonté la vinosité d'une cuvée, et de faire du vin de Suresnes un petit vin de Mâcon.

Lorsque la cuve est en fermentation, jetez-y de la méléasse dans le nord, et du gluten provenant des féculeries dans le midi de la France. Vous donnerez ainsi au raisin du nord et du midi ce qui lui manque respectivement pour transformer en alcool l'élément qu'il possède en excès. Le raisin du nord a trop de partie glutineuse et pas assez de sucre; c'est le contraire pour le vin du midi.

11. Creusement des puits.

Ne creusez jamais un puits dans le voisinage d'un cimetière, d'un égout, d'un amas d'immondices, d'une voirie, ou des commodités, et encore moins dans celui d'une fabrique de produits chimiques. Car tout poison peut arriver à un puits par suite des infiltrations pluviales, et de là une foule de maladies dont on ne sait aucunement se rendre compte ensuite.

12. Dépense qui est une économie.

Mieux vous nourrirez vos ouvriers, plus ils feront d'ouvrage ; car on est d'autant plus dispos et propre à la peine, qu'on s'est donné plus de force en se nourrissant. Or, qui a de la force a besoin de la dépenser ; l'homme fort ne sait pas être paresseux. La charité bien ordonnée, comme vous voyez, peut être une source de fortune.

13. Moralité économique.

Tant que vous verrez le maître dur envers l'ouvrier, l'ouvrier envieux du maître, le bourgeois faisant fi du peuple ; et le peuple couvant une haine sourde contre le bourgeois, le paysan faisant scission avec le citadin et croyant avoir des intérêts politiques contraires, malheur à la forme gouvernementale qui a pour devise : *Liberté, Égalité, Fraternité!* Le Cosaque et l'inquisition sauront bien venir à bout de substituer à la forme un autre fond : à la *liberté* l'absolutisme, à l'*égalité* le monopole, à la *fraternité* la guerre civile. Un peuple divisé ne peut jamais être un peuple de frères.

CHAPITRE VII.

PROJET DE RÉFORME DE LA CONSTITUTION.

Il y a deux manières de demander la révision de la constitution de 1848. La première, c'est avec l'intention de renverser la République, qui y a été proclamée ; la seconde, c'est dans le but au contraire d'affermir la République et de la débarrasser enfin du vieux levain de la monarchie, que la Constitution n'a pas su lui enlever tout entier d'un seul coup.

La première manière est un crime ; la seconde est un droit : c'est le droit de libre discussion.

Nous ne demandons la révision de la Constitution que de la seconde manière, la première étant celle des amis des Cosaques et des ennemis de leur propre pays.

Or, voici ce que vous devez demander pour la révision prochaine.

I. Inutilité d'une Constitution.

Une constitution est un compromis passé entre deux parties opposées ; c'est la bride que le peuple met à la bouche du pouvoir, crainte qu'il ne fasse fausse route. Mais, dès que le pouvoir est entre les mains du peuple, que signifie la Constitution ? Un maître ne se bride pas. Remplaçons la Constitution par des institutions, et la loi par de bonnes mœurs.

2. Qu'est-ce que la loi ?

La loi n'est rien que par l'interprétation de ceux qui l'appliquent ; son sens et sa portée sont variables comme eux. Les lois promulguées par Louis XVIII en 1819, en faveur de la légitimité, servirent d'abord à punir ceux qui criaient : *A bas le roi Louis XVIII!!!* Onze ans après, et sans qu'il y fût changé un seul terme, elles ont servi à punir ceux qui criaient : *Vive Charles X ou son petit-fils!* La loi de septembre 1834, qui avait été faite pour punir ceux qui auraient crié : *A bas l'usurpateur Louis-Philippe!!!* sert aujourd'hui à punir ou à menacer seulement ceux qui crieraient : *Vive Louis-Philippe!* Mais ce cri n'est pas contagieux, et l'épée de cette loi restera longtemps dans le fourreau, si elle n'a que ce cri séditieux à réprimer. Le petit Thiers, ce petit Poucet de la *grrrrrande politique*, commence à en perdre le peu de latin qu'il ait jamais su, et à briser ses lunettes en se frottant le front. L'huile des fonds secrets ne saurait plus raviver une seule étincelle de ce feu qu'un mépris éteignit en une seule journée, le 24 février.

3. Mœurs à la place des lois.

Puisque les interprètes de la loi changent si souvent d'interprétations, à quoi bon tant de lois ? Ayons des mœurs, et nous saurons nous passer de lois ; donnons à tous du bien-être, et nous aurons des mœurs ; donnons du travail, mais un travail productif, à tous les bras inoccupés, un débouché à chaque produit, des soins à chaque maladie, des consolations à chaque affliction, à chaque passion l'objet qui la légitime. Là où personne ne souffre, personne n'a peur ; là où personne ne pâtit, personne ne vole ; là où chaque passion est satisfaite, personne ne trompe et ne trahit.

4. Réforme progressive et non violente.

La société n'est plus qu'un vaste désordre ; il faut tra-

vailler à la réorganiser avec sagesse et prudence, mais aussi avec persévérance : une réforme n'est jamais l'œuvre d'un jour, mais aussi elle n'est pas le résultat d'un vœu ou d'une espérance. Inaugurons-en le principe et persévérons ; nous aurons ainsi préparé à nos enfants des destinées moins tristes que les nôtres.

5. Présidence.

Dans un Etat qui prend pour devise : *Egalité et Fraternité*, un président est un embarras, plutôt qu'une puissance. A quoi sert-il mieux qu'un simple administrateur, s'il ne pense pas à se faire roi ?

Le souverain, c'est vous tous aujourd'hui ; or, un souverain ne se donne pas un maître de fait ; pourquoi s'en donnerait-il un de nom ? Ce nom se paye toujours trop cher.

Demandez donc que l'administration générale soit si bien organisée, et que ses écritures soient en tout temps tellement à jour, et son grand-livre ouvert au contrôle de tout le monde, qu'un simple administrateur, assisté d'une commission trimestrielle, suffise pour en surveiller le travail.

Vous avez tant à percevoir, et tant à payer : voilà toute l'administration réduite à sa plus simple expression.

6. Chambre des représentants.

N'ayez une chambre de représentants que pour fixer l'impôt, et organiser les grands travaux d'utilité générale : canaux, chemins de fer, défrichements, aménagements, reboisement des montagnes, creusement des ports, amélioration de la marine comme moyen de transport, d'importation et d'exportation, éducation commune, etc.

7. Communes.

Laissez le soin des intérêts locaux à chaque localité ; elle en jugera en moins de temps, à moins de frais et avec plus de compétence.

8. Impôts.

N'ayez qu'un seul impôt, perçu en une seule fois à chaque époque de l'année; acceptez-le en nature, là où vous ne trouverez pas d'argent; vous aurez moins de bras inutiles à entretenir, moins de tracasseries à exercer, moins d'intérêts à froisser, moins de malédictions à recueillir.

Que cet impôt n'atteigne que le superflu, à la distance la plus grande de la limite du nécessaire.

9. Armée.

Que chaque citoyen soit soldat de l'armée mobile de 20 à 30 ans, et de l'armée sédentaire de 30 à 50; mais que le soldat reste dans ses foyers, et se livre à ses travaux, tant que les rois ne nous menaceront pas de la guerre. Vous aurez ainsi 500 millions de moins chaque année à arracher des mains du laboureur, pour jeter de la poudre aux moineaux.

10. Organisation du Travail.

Donnez du travail à quiconque en manque, mais un travail adapté aux forces et à la capacité de chacun; l'État a toujours en ses mains l'emploi de tous les produits, et il peut à toute heure leur trouver des débouchés par des échanges réciproques.

Dès lors, vous n'aurez pas besoin de proscrire la mendicité; ce mot sera rayé du dictionnaire.

11. Élections.

Les besoins et les ressources d'un pays peuvent changer à toutes les saisons; nommez vos représentants toutes les années; les coteries n'auront pas le temps de former des majorités hostiles, ni l'argent de l'étranger d'utiliser les meneurs.

12. Police.

Que la police se fasse par quartier, et par les soins des

citoyens mêmes ; vous supprimerez ainsi la *mouchardise* et les *émeutes*, ces deux grands moyens de mal gouverner.

13. Loi pénale.

Mais que, dès ce moment, la loi pénale soit remplacée par une loi morale ; faites de vos maisons de détention des maisons d'amélioration, et n'ayez recours aux maisons de prévention que dans le cas où la liberté du coupable pourrait être nuisible à la société.

Que le jury du quartier décide, d'après sa conscience, de la culpabilité et des torts, et de la réparation qu'exige la faute ; et si l'homme n'en a pas contracté l'habitude, qu'il lui soit loisible de réparer ses torts en liberté. Si le jury lui découvre un vice dangereux, qu'il l'enferme, non pour le torturer, mais pour l'améliorer ; et le meilleur moyen d'améliorer un individu, c'est de lui donner une sage compagne. S'il en a une, ne l'en séparez pas ; sous ce rapport, vos prisons actuelles sont immorales et violent la loi qui a aboli le divorce ; elles sont iniques, car elles forcent le conjoint innocent à souffrir de la faute du coupable.

Séparer un prisonnier de sa femme, jeune et jolie, c'est vendre celle-ci aux employés du bureau des prisons qu'elle va solliciter ; et, il faut le dire hautement, l'administration devrait savoir que tel de ces employés ne tient pas à la séquestration du prisonnier pour un motif plus louable. Quand on voudra faire à ce sujet une enquête, on découvrira que j'ai dit vrai.

14. Lois civiles et procès.

Pour les procès civils, remplacez toute cette filière de juridictions ruineuses qui se jugent, se déjugent, et se contredisent les unes les autres ; remplacez tout ce fatras de grimoires, de non-sens et de contre-sens, par la simplicité gratuite et conciliatrice de l'*arbitrage*, en tout et pour tout.

Dites-le moi : quand il s'agit d'un procès entre un charpentier et un serrurier, les juges y comprennent-ils quel-

que chose? — Rien, n'est-ce pas? — Lorsqu'ils jugent donc l'affaire, ils le font sans trop bien comprendre. Les avocats, qui parlent sur tout, le comprennent-ils mieux? — Non. Mais ils ont l'art d'agacer les plaideurs, d'attiser leurs ressentiments, et d'entretenir entre eux la zizanie. L'avoué ne cherche pas, vous le pensez bien, à concilier les parties, encore moins quand il va en conciliation chez le juge de paix.

Perte de temps, perte d'argent, perte de la chose elle-même pour les plaideurs; de leur misère, la procédure seule s'engraisse.

Mais, si le charpentier remettait sa cause entre les mains de trois charpentiers, et le serrurier entre les mains de trois serruriers, ne pensez-vous pas que, sans frais, et en huit jours de temps, le différend serait réglé à la satisfaction des deux parties? Pourquoi pas, puisque ce tribunal serait aussi conciliateur que compétent, et qu'il jugerait autant en conscience qu'en connaissance de cause?

Vous dites que vos lois sont fondées sur la conscience; donc, avec la conscience et la connaissance du sujet en litige, on peut se passer du fatras de vos cinquante mille articles de loi.

15. Instruction gratuite et obligatoire.

Obligez chaque citoyen d'envoyer son enfant à l'école, comme vous l'obligez d'aller lui-même à la revue, aux prises d'armes et au corps-de-garde.

Que chaque commune ait son école, où, à défaut d'instituteur, tout habitant instruit et moral soit chargé, à tour de rôle, d'apprendre à l'enfant la langue de son pays, l'arithmétique, l'arpentage, le dessin linéaire, les premières notions de physique, de chimie, de médecine et d'histoire naturelle; le tout appliqué à l'agriculture, à l'industrie et aux arts de la localité.

Gardez-vous de confier l'instruction à un corps enseignant quelconque; de ces sortes d'enseignements vous devez avoir appris à connaître tous les vices; ne vous y laissez plus prendre.

16. Banque communale.

Organisez la commune en comptoir d'avances pour le travailleur ; avances en nature et que vous recouvrierez en nature ou en argent, au gré de l'emprunteur.

17. Défrichements.

Transformez les terrains vagues en magnifiques terres labourables et arrosables par l'application des procédés ci-dessus décrits ; vous aurez ainsi de quoi suffire à l'entretien des pauvres de la commune ; je me trompe, à la transformation des pauvres en citoyens utiles et considérés. Vous les enrichirez, sans ravir une obole au riche.

Quand vous ferez produire au sol de la France quatre fois plus seulement qu'il ne produit, elle ne tardera pas à n'avoir plus de dettes et plus de rentes à payer ; ce sera une pâture de moins jetée à l'agiotage, et quatre cents millions de moins à soustraire aux bénéfices du travailleur.

18. Organisation du Travail.

On regarde l'organisation du travail comme un problème insoluble. Insensés !!! vous avez bien organisé l'oisiveté, et vous désespéreriez d'organiser l'activité qui déborde en France ? Tenez, mes braves administrateurs, vous savez trop faire aller vos jambes pour vous occuper des bras ; vous dansez trop pour savoir ce que c'est que de travailler.

En vingt-quatre heures, on devrait connaître où le chantier manque de travailleurs, et où le travailleur manque d'ouvrage ; indiquez l'un à l'autre, et voilà votre travail organisé. N'êtes-vous pas, ô administration, la vigie de tous les intérêts en souffrance ? Trouvez des débouchés à votre industrie, de nouveaux produits à votre agriculture, des voies d'échange à votre commerce. N'intriguez plus tant pour avoir un petit poupon à votre tête, ou un petit ministre à vos pieds, et de petits bavards à votre aide.

Pouvoir ! vous intriguez la moitié du jour, vous bavardez l'autre moitié ; où voulez-vous trouver le temps d'organiser quelque chose ?

19. Prière au Peuple souverain.

Peuple souverain ! aux prochaines élections donne-nous d'autres élus, et ne te laisse pas tromper ; car il est temps que l'humanité prenne une marche plus régulière, au sein d'une paix active, et d'une moralité qui ne soit pas un démenti à son propre nom.

Rien n'est facile comme d'*administrer* un grand pays ; rien n'est difficile comme d'en *gouverner* même un petit :

20. Cause qui fait avorter toutes les révolutions.

Quatre révolutions successives, depuis 89, ont été, je ne dirai pas stériles, mais désastreuses pour la cause de l'humanité.

1° La chute de la royauté en 92 a été absorbée par le Directoire et par Napoléon ;

2° La chute de Napoléon a été escamotée par la Restauration ;

3° La chute de la Restauration, par Louis-Philippe ;

4° La chute de Louis-Philippe, par ce gouvernement provisoire qui a su si bien préparer le 15 mai, et le 25 juin. Changement de noms propres, et conservation ou retour de tous les vieux abus, tel est toujours le résultat des révolutions les plus radicales ; c'est qu'à chaque révolution, le gouvernement tombe, l'administration reste.

Or, le jésuitisme est parvenu, de longue date, à l'enlacer, à son insu, dans son organisation. Une révolution pour le jésuitisme n'est qu'un moyen de briser un instrument rebelle à ses vues, et de lui en substituer un autre plus docile.

Mettez toutes les places au concours et à l'élection, d'après les principes du suffrage universel, et vous couperez ainsi bras et jambes à ce foyer d'infamie, d'émeutes, de vexations et de perturbations, qui s'intitule *Société de Jésus*. Tant que vous n'en viendrez pas là, et que la nomination aux places sera le privilège de quelques-uns, ces quelques-uns ne tarderont pas à être les complaisants du jésuitisme ; ou l'on saura bien s'en débarrasser.

CHAPITRE VIII.

PAPAUTÉ TEMPORELLE

ET

PAPAUTE SPIRITUELLE.

Au moment où Pie IX se démasque, il est bon de mettre sous les yeux des chrétiens quelques aperçus qui puissent leur permettre de bien poser les termes de la question qui s'agite en face du monde.

I.

DONATION DE CONSTANTIN.

Le pape, en tant que successeur de saint Pierre, ne serait, au temporel, que le successeur d'un pauvre pêcheur, devenu apôtre, qui échangea son filet contre la besace de l'aumône et le bâton blanc du voyageur.

D'où lui vient sa couronne de roi et son royaume d'icibas, lui qui répète chaque jour à la messe, ces mots de celui dont il se dit le vicaire : *Mon royaume n'est pas de ce monde?*

Les papes prétendent que leur domaine, qui comprend 23,000 milles carrés de superficie, 2 millions 590 mille habitants, et leur produit une liste civile de 45 millions par an, que ce domaine, dis-je, leur vient d'une donation de Constantin le Grand, qui est mort l'an 337.

Or, jamais nul historien de ce temps n'a fait la moindre mention de cette donation.

Sous Charlemagne, en l'an 800, les papes ne possédaient rien en propre; Charlemagne était leur souverain absolu.

C'est par de petites usurpations, faites tantôt avec les armes spirituelles, tantôt avec les armes matérielles, que les papes ont successivement agrandi leurs domaines, et donné un démenti à la parole du Christ qui leur avait défendu de rien posséder en propre ici-bas.

II.

RÉPONSE D'UN DOGE DE VENISE AU DOGE DE ROME.

Un pape ayant voulu abaisser à ses pieds le doge de Venise, ce souverain éligible de l'Adriatique, lui demanda où était l'acte qui l'investissait de l'empire de la mer.

« Vous le trouverez, saint-père, répondit le doge, au dos de l'acte qui renferme la donation de Constantin. »

Le pape se tint pour satisfait et n'en demanda pas davantage.

III.

LE PAPE CLÉMENT IV ET SAINT THOMAS D'AQUIN.

Thomas d'Aquin était le plus grand théologien et le plus vertueux dominicain du treizième siècle; ce modeste moine jouissait, dans sa pauvreté, d'une autorité morale supérieure à l'autorité papale; on le consultait pour son savoir, on le vénérail pour ses vertus évangéliques.

Il entra un jour dans le cabinet du pape, occupé à compter les piles d'or qui couvraient sa table.

« Eh bien, Thomas, lui dit Clément, en le voyant entrer, nous ne sommes plus au temps où saint Pierre disait à un pauvre mendiant : *Je n'ai ni or ni argent à te donner.*

— Je m'en aperçois, lui répondit finement Thomas d'Aquin; mais aussi nous ne sommes plus au temps où saint Pierre pouvait ajouter ces paroles aux précédentes : *Mais*

ce que j'ai, je te le donne : Paralytique , lève-toi à ma voix et marche. »

Le pape eut le bec clos.

L'Église a mis le pauvre dominicain au rang des saints, et a oublié le pape riche.

IV.

SUCCESSION DE SAINT PIERRE.

Les papes, comme évêques de Rome, se prétendent les successeurs de saint Pierre, qui n'était pas pape, mais apôtre comme les autres apôtres. Or, il est démontré que saint Pierre n'est jamais venu à Rome, et n'en a, par conséquent, jamais été évêque.

Le mot de pape ne se retrouve dans aucun document des premiers siècles; il est emprunté au langage de l'Église grecque que l'Église romaine traite de schismatique, et où ce mot (*pope*) se donne aux évêques et aux simples prêtres; il signifie *père spirituel*.

Le mot de *pontife*, que prennent les papes, est un mot païen; c'est le titre que prenaient les grands prêtres de Jupiter, que les Césars s'adjugèrent, quand, ainsi que l'ont fait depuis les rois d'Angleterre et les czars de Russie, il entra dans leur politique de cumuler l'empire et le sacerdoce.

Une fois que les Césars eurent transporté le siège du gouvernement à Byzance, le premier magistrat de Rome, en qualité de vice-empereur, se revêtit de ce titre; et, quand les papes eurent usurpé l'autorité temporelle, ils n'oublièrent pas d'ornez leur tiare de cette bandelette du grand prêtre des temples païens; les successeurs de saint Pierre furent *souverains pontifes*, à l'instar des successeurs des Césars.

Constantin le Grand conserva le titre de *souverain pontife*; donc, à cette époque, le pape n'avait aucune autorité temporelle, et Constantin ne lui avait encore rien donné.

Ni les titres que portent les papes, ni la puissance qui les environne, ne dérivent donc de l'Évangile.

Que dirait le Christ, le crucifié par les Césars, s'il se voyait représenté par les insignes des Césars mêmes?

Lisez l'histoire des papes, en quoi ressemble-t-elle à l'histoire du Christ?

COMBIEN Y A-T-IL EU D'HOMMES ÉVANGÉLIQUES PARMIL LES PAPES?

Sur deux cent cinquante-sept papes qui se sont succédé jusqu'à ce jour, il serait difficile, au moins parmi ceux dont on connaît la vie, d'en compter cinq à six qui aient voulu ramener la papauté au type évangélique; mais ceux-là n'ont pas vécu longtemps, tandis qu'on n'a qu'à ouvrir le catalogue, pour y trouver des papes dont l'avarice et l'impudicité ont laissé bien loin en arrière toutes les horreurs de la vie des Tibère, des Néron, des Caligula et des Héliogabale.

Le pape Marcel II est élu en 1555: homme angélique, il prend la résolution de réformer le clergé si dissolu alors, et de ramener les mœurs de la primitive Église; mais lorsqu'il mesura les difficultés de cette entreprise, il s'écria: « *Je ne vois pas comment sauver les papes qui viendront après moi!* » Ce pape meurt au bout de trois semaines. Élu le 9 avril, il expirait le 30.

Clément XIV, ce grand philanthrope sous la tiare, cet anachorète du Vatican, élu en 1769, entreprend la même tâche; il ne trouve pas de plus efficace moyen pour arriver à son admirable but que d'abolir la *Société de Jésus*, dont les doctrines et la politique sont le plus grand blasphème contre le titre qu'elle prend. Mais, dès ce moment, le grand réformateur a soin de dire à son cuisinier dévoué: « *Frère François, veillez à la marmite.* » Le poison menaçait la vie du pape sous toutes les formes! Il échappa plusieurs fois comme par miracle à ce danger; mais il finit par succomber, en dépit de toutes les précautions que prenait le bon frère François.

« J'ai horreur de dire, s'écriait le vertueux pape Victor III (onzième siècle), combien honteuse fut la vie de Be-

noit IX, mon prédécesseur, combien elle fut dissolue, détestable, souillée de meurtres, de vols et d'abominations de toute espèce ! » C'est un pape qui le dit d'un autre pape ; remarquez-le bien !

Les papes impies, incrédules, libertins, empoisonneurs, que l'on compte par centaines, ceux-là ont vécu longtemps ; Jean XII, Jules II, Grégoire XIII qui bénit la Saint-Barthélemi, Boniface VIII, et l'infâme des infâmes, Alexandre VI qui avait cinq enfants quand il fut élu pape, en 1492, et dépassa en orgie Héliogabale, en empoisonnements les Locuste et les Canidie ; or, ses enfants (les *Borgia*) surpassèrent le père.

Sur le tombeau de sa fille Lucrèce, les Romains écrivirent avec de la boue le distique suivant, que vous vous ferez traduire :

*Hic jacet in tumulo Lucretia nomine, se dre
Papæ Alexandri filia, sponsa, nurus.*

Quel vicaire du chaste ami du peuple, crucifié par les grands d'ici-bas !

VI

INFAILLIBILITÉ PRÉTENDUE DU PAPE.

Vous soutenez que le pape parlant en chaire est infaillible.

Voyons :

Le pape Etienne VI, en 896, fait déterrer le corps de son prédécesseur, le pape **Formose**, et lui intente un procès ; il le condamne au feu éternel, comme hérétique. Jean IX, en 898, réhabilite la mémoire de Formose.

Lequel de ces trois papes était infaillible, s'il vous plaît ?

Le pape *Formose était hérétique*, dit Etienne VI. Mais alors Formose pape n'était pas infaillible.

Le pape Jean IX répond : *Formose n'était pas hérétique*. Mais alors Etienne VI s'est trompé ; ce pape n'était donc pas infaillible.

En 681, le sixième concile général condamne le pape **Honorius I^{er}** comme hérétique monothélite : Léon II, qui

préside le concile, qualifie Honorius, son prédécesseur; de traître à la doctrine de saint Pierre. Le septième concile général confirme l'anathème de Léon II.

Le pape Honorius I^{er} n'était donc pas infallible; ou bien c'était le pape Léon II qui ne l'était pas.

Adrien VI avait publié, avant d'être élu pape, en 1522, un livre pour établir que les papes n'étaient pas infallibles; que cette faculté n'appartenait qu'aux conciles généraux. Une fois élu pape, il confirme ces doctrines par une bulle, et se reconnaît non-infaillible. Aussi n'a-t-il pas vécu longtemps: élu le 9 janvier 1522, il meurt le 14 septembre 1523. Quoi qu'il en soit, que répondre à l'autorité du pape lui-même?

— Souverain pontife, nous vous tenons pour infallible.

— Mes enfants, je ne le suis pas, je vous le jure.

— Souverain pontife, vous êtes dans l'erreur.

— Donc, mes enfants, vous ne me croyez pas infallible, ni moi non plus.

En maintes et maintes circonstances, l'Eglise a eu à la fois jusqu'à trois papes, qui chaque jour s'excommuniaient les uns les autres: où était l'infaillibilité dans les trois?

VII

VERSATILITÉ DES PAPES.

Chiaramonti, évêque d'Imola, se déclare républicain en 1797, exactement comme l'ont fait les jésuites en février 1848. Dans une homélie adressée en chaire à ses ouailles, il établit *que, pour être bon chrétien, il faut être bon démocrate.*

En 1804, il vient sacrer Napoléon empereur, et le reconnaître le fils aîné de l'Eglise.

En 1809, Pie VII excommunie son fils aîné, et le fils aîné le dépossède.

En 1814, ce grand démocrate établit dans les Etats romains les cours prévôtales contre ceux qui avaient servi le règne de l'usurpateur; il se fait lui-même juge d'instruction de ces tribunaux infâmes.

Un jour qu'il reprochait à deux Romains le crime irrégulier

missible d'avoir servi l'empereur, un des accusés lui répondit, à la manière romaine : Tu l'avais oint, nous l'avons léché (*l'hai unto, l'abbiam leccato*).

Pie IX, les délices de Rome à son apparition, se venge aujourd'hui des Romains à la manière autrichienne.

Un de ses prédécesseurs, Innocent IX, ayant assouvi sa vengeance en faisant raser la ville de Castro, dressa sur les ruines de cette ville une colonne portant cette inscription : Ici fut Castro (*qui fù Castro*). Il n'a pas dépendu de Pie IX qu'il n'en fût dit autant de Rome.

Au reste, si Pie IX avait continué à être bon, il n'eût pas été viable, pas plus que Pie VII.

VIII

MORALE DOMESTIQUE DES PAPES A L'USAGE DE LEUR POLITIQUE.

Clément VII (Jules de Médicis), ayant fiancé sa nièce à Henri II, lui dit en la quittant à Marseille : Ma nièce, faites des enfants, à quelque prix que ce soit (*fate figlioli, in ogni maniera*).

Cette nièce, docile à de tels principes émanés du vicaire de Jésus-Christ, fut la tigresse libertine Catherine de Médicis, mère de Charles IX ; elle fit embaumer la tête de Coligny et l'envoya à Grégoire XIII, lequel renvoya au roi de France une brillante épée, symbole du glaive de l'ange exterminateur, et fit frapper des médailles pour perpétuer la mémoire de la Saint-Barthélemy.

IX

TOLÉRANCE ET INTOLÉRANCE DES PAPES SELON LES BESOINS DE LEUR POLITIQUE.

Pendant que Pie II offrait à Louis XI une épée enrichie de diamants pour aller combattre Mahomet II, d'un autre côté, il offrait à Mahomet II l'empire d'Orient et d'Occident, si le sultan voulait bien consentir à se laisser baptiser.

— Je te nomme grand muphti de Constantinople, lui répondit Mahomet, si tu consens à te laisser circoncire.

X

OPINION DES ROMAINS SUR LA PUISSANCE TEMPORELLE
DES PAPES ET SUR LEUR INFALLIBILITÉ.

Vingt fois les Romains ont voulu jeter dans le Tibre le corps des papes qui les avaient scandalisés et rançonnés de leur vivant.

Vingt fois ils ont mis les papes à la porte de Rome, pour reprendre le gouvernement républicain ; le gouvernement des prêtres leur est d'autant plus odieux, qu'ils voient de plus près les cardinaux et la cour de Rome.

Saint Bernard, dans le douzième siècle, ne parle des cardinaux de son temps qu'avec les termes les plus outrageants au superlatif, dont la série occupe une demi-colonne de son homélie : *Avarissimi, impudicissimi, sceleratissimi, venefici*, etc.

Théodora, puissante matrone, étant parvenue à faire élire pape, en 911, Sergius, l'amant de sa fille Marozia, et plus tard Jean X, l'amant de son autre fille Théodora, Marozia fait étrangler Jean X, pour le remplacer par le fils qu'elle avait eu de Sergius. Mais Dieu réservait un vengeur à tous ces crimes, dans la personne d'un propre fils de la vieille Théodora. Albéric, c'est le nom de ce fils digne d'une meilleure mère, rétablit la puissance civile à Rome en 936, et il la garde trente ans de suite, après avoir expulsé les papes d'iniquité ; si son fils, ainsi que celui de Cromwel, n'avait pas dégénéré de son père, la papauté n'aurait jamais repris son temporel, et la chrétienté eût été ramenée à l'Évangile.

En 950, Crescentius reprend l'œuvre d'Albéric, et gouverne la république romaine, en qualité de consul.

En 1144, sous l'impulsion d'Arnauld de Brescia, le peuple romain chasse Eugène III de Rome, reprend de nouveau les formes républicaines, crée un patrice ; et, si cett

tentative avorte ensuite, c'est par la corruption, arme éternelle de la papauté vaincue.

En 1347, Rienzi s'empare de nouveau de l'autorité civile; Pétrarque le glorifie; les orgies de Clément VI, à Avignon, sont stigmatisées par Boccace. Rome eût été républicaine, si Rienzi avait été un Washington, et non un Mazaniello.

En 1848, Rome vous a prouvé, par la plus héroïque des résistances, l'amour qu'elle porte au gouvernement papal. Les papes ne régneront désormais plus dans Rome qu'au milieu des baïonnettes étrangères.

Mes enfants,

Le christianisme ne refleurira que quand la papauté temporelle cessera.

Français, le jésuitisme fera verser des flots de sang, avant que le catholicisme ne revienne à la pureté de l'Évangile.

Mais, d'un vote légal, vous pouvez à jamais écraser la tête à l'hydre du jésuitisme, qui se débat encore sous le poids de l'animadversion universelle.

CHAPITRE IX.

NÉCROLOGIE OU PLUTOT MARTYROLOGE.

HARTEL, DE BERCY,

MORT VICTIME DE SON DÉVOUEMENT A LA CAUSE DE L'HUMANITÉ.

Dans cet homme du peuple, Bercy a perdu un grand citoyen, et nous, presque un enfant adoptif. Qui nous aurait dit que, du fond de notre tombe de Doullens, nous aurions à verser des pleurs sur une telle tombe! et que nous ne pourrions rendre à ses cendres, que par la pensée, les visites que cet ami dévoué nous faisait avec toute sa famille d'anges, grands et petits, dans notre cachot de Vincennes?

Sa première épouse est morte dans mes bras, me remerciant d'avoir allongé sa vie de quinze jours d'espérance, et me confiant la tutelle morale de ses jeunes enfants.

Il est mort, lui, dans les bras de mon fils Camille, son ami malgré la disproportion d'âge, et son frère par les principes et par les mœurs.

Quelle fatalité pèse donc sur ceux qui m'aiment? Dieu ne protège donc plus les bons ici-bas? Ils tombent tous après avoir servi les autres!

Hartel, enfant de ses œuvres, était entrepreneur de toitures ; ouvrier devenu maître, grâce à son courage et à sa probité, il n'avait jamais senti se glacer sa sympathie pour les ouvriers, ses frères, grâce à la hauteur de son intelligence et à la droiture de son cœur ; aussi ses ouvriers, et ensuite tous les ouvriers de Bercy, lui obéissaient-ils avec une déférence qui ne peut partir que du cœur.

Quand le riche du pays se montrait trop dur au pauvre, c'est à Hartel qu'avait recours le riche pour opérer la réconciliation ; quand le pauvre ouvrier se laissait aller à une irritation bien concevable par le temps qui court, que la terreur régnait dans les rangs de ceux qui l'exploitent contre l'esprit de la loi et de la justice, c'est Hartel seul qui pouvait de sa voix conjurer l'orage et ramener l'homme, exaspéré par la souffrance, à l'espoir d'un meilleur avenir et au pardon du présent.

Providence de sa cité, il était plus maire que le maire, plus pasteur que le curé, plus dévoué à l'ordre que les plus intéressés à le maintenir, plus brave au danger que tant d'autres cherchent à le paraître après la réussite.

Capitaine des sapeurs-pompiers depuis dix ans, son titre n'était pas une sinécure, et, à la tête de son intrépide compagnie d'ouvriers, il a sauvé de l'incendie la fortune de bien des gens qui, plus tard, ont été inexorables envers leurs sauveurs. Les témoins de son dévouement peuvent seuls dire ses actes de sublime audace ! La mort dans les flammes, que de fois il l'a affrontée ! Nous avons cité, dans la *Revue* (*), par quel miracle, orgueil bien légitime de notre méthode, il a échappé à la plus terrible blessure qu'il ait jamais reçue dans ce combat corps à corps avec les ruines et le feu.

Aussi la médaille de sauvetage qui lui a été décernée, c'est la cité tout entière qui la lui a votée par acclamation ; quant à la croix d'honneur, il ne l'accepta pas, à cause de l'effigie qui en chargeait la surface.

Lorsque la révolution de Février éclata, lui seul gou-

*) Liv. 4^e, 2^e vol., pag. 97.

verna la ville de Bercy ; à lui seul le peuple obéissait comme un seul homme, je dirai même comme un seul ami. Le premier club de la Seine, le club-modèle, fut organisé par ses soins à l'extrémité de Bercy ; cinq mille ouvriers et bourgeois y venaient siéger, graves comme des sénateurs romains ; et bien de nos ambitieux, ennemis du peuple aujourd'hui, y virent chaque soir solliciter, humbles et repentants, les suffrages de la puissance populaire, une alors, et forte par son indivisibilité. Je me rappelle que le maire de Bercy nous baisait les mains avec effusion de reconnaissance ; aujourd'hui ces mains lui font horreur, sans doute, lées par la mort ou l'incarcération ; les deux présidents du club protecteur de Bercy sont tous les deux aujourd'hui dans la tombe ; la mienne est la plus outragée.

Au 15 mai, tout le club de Bercy, Hartel en tête, m'avait suivi, s'associant à l'influence de celui de la salle Montesquieu, pour aller porter à l'Assemblée le vœu de la France en faveur de la Pologne.

Pas un seul de ses membres n'est entré dans l'Assemblée.

Tous ont été me chercher à l'Hôtel-de-Ville, afin de m'arracher à la mort ; s'ils avaient su que j'étais alors chez mon fils, oh ! l'on ne m'aurait pas emmené au Luxembourg, et encore moins à Vincennes ; car ils savaient tous ce que j'avais fait dans cette journée néfaste, pour protéger des couards et des ingrats.

Pauvre Hartel, quel jour pour son âme bonne et aimante ! Que de courses pour parvenir à me voir dans mon froid et étroit cachot ! Et quand cette permission lui fut accordée, oh ! qu'il a sacrifié d'occupations pour amener sa petite famille auprès du prisonnier ! Que de fois il partait les yeux humides de larmes mal dissimulées !

Enfin le choléra survient ! Trois fois il en fut pris d'une manière effrayante ! trois fois il s'en débarrassa en quelques heures, à la faveur du nouveau système, qu'il avait si souvent appliqué aux malheureux, en les soignant à ses frais. Mais avec quel zèle, tant que le fléau a sévi avec le plus de rigueur, avec quel zèle n'a-t-il pas couru au secours de quiconque venait d'être atteint par le fléau ! Combien

de cholériques lui ont dû la vie à Bercy ! Les forces lui manquaient souvent ; souvent aussi il se sentait pris des plus effrayants symptômes, qu'il ne pensait qu'à aller soulager ceux qui étaient plus endommagés que lui ! A ce sacrifice, il a usé fortune, affaires et santé ; il est mort enfin à la peine, victime peut-être du fléau de l'ingratitude vindicative plutôt encore que du fléau du choléra. Sa mort est la mort des braves : il est tombé au champ d'honneur, martyr de son humanité. La stupeur a régné pendant sa maladie ; dans le bon peuple si aimant et si fier de Bercy, on se passait de main en main le bulletin de sa maladie en pleurant ; les sanglots éclatèrent à la funeste nouvelle. Douze cents ouvriers l'accompagnèrent à l'église ; et au sortir du temple on voulut le porter à bras, en signe de vénération et de reconnaissance publique ; l'administration des pompes funèbres s'y étant opposée, on détela les chevaux du char funéraire, et on les remplaça par des hommes dignes de traîner cet homme de bien, car ils avaient tous été capables de le comprendre.

Des soldats du 64^e de ligne, que le hasard avait amenés sur ce point, se mêlèrent au cortège, et pleurèrent autant que les gens qui l'avaient connu.

Un immense sanglot fut l'oraison funèbre de cet homme ami des hommes ; sa tombe est un lieu de pèlerinage ; ses exemples fructifieront dans Bercy ; sa mémoire y est gravée partout où quelqu'un, riche ou pauvre, a souffert.

Excusez-moi si ma parole paraît si brève : j'écris sous l'épée de Damoclès ; car il m'est défendu d'écrire ; il ne m'est plus permis que de penser.

On m'a caché cette mort un mois de suite ; on attendait l'instant où cette nouvelle, mitigée par un bulletin imaginé, me serait moins foudroyante ; on préparait pour amortir un tel coup.

EXPOSÉ DE LA MALADIE D'HARTEL.

Dès le vendredi 8 juin, au matin, Hartel fut atteint d'une diarrhée très-forte, et le soir même il prit un bain froid, imprudence qui ne l'empêcha pas d'aller le soir soigner les

cholériques, oubliant de se soigner lui-même, et comptant à tort sur la toute-puissance d'une méthode qui ne guérit qu'en préservant et non en restituant des organes déjà dévorés.

Le samedi matin, la diarrhée ne l'avait pas quitté ; car il ne s'était nullement occupé de combattre cette diarrhée. Il se trouvait très-mal ; mais le choléra faisait à Bercy des ravages épouvantables : à chaque instant, on venait le chercher pour soigner un nouveau malade ; il en avait tant sauvé déjà dans Bercy !

Cette fois, malgré le dépérissement qu'il sentait, il céda encore à la passion d'être utile : il partit pour ne rentrer qu'à cinq heures ; le coup était porté. Il prit un bouillon ; les forces l'abandonnèrent entièrement ; il se mit au lit ; dès ce moment, le mal fit des progrès effrayants ; le vomissement se joignit à la diarrhée. On courut chez mon fils Camille, qu'il demandait, dont il réclamait les soins à grands cris ; malheureusement Camille soignait des cholériques au faubourg Saint-Honoré, et ne rentra qu'à minuit ; il ne put se trouver qu'à une heure du matin auprès de son ami, qui se mourait, et qui, dès ce moment, pouvait être regardé comme perdu. Sa figure était déjà décomposée, les yeux enfoncés dans l'orbite, les pommettes noirâtres, une violente céphalalgie, la respiration oppressée, la voix éteinte, les déjections liquides, jaunes et fétides, où surnageaient quelquefois des espèces de nodulations semblables à un paquet d'œufs d'araignée.

En voyant entrer son ami, Hartel pria sa femme et sa sœur de se retirer, prétendant qu'il avait besoin de se trouver seul avec Camille ; il lui dit alors : *Mon ami, ce n'est pas le choléra qui me tue ; je m'en suis guéri trop de fois avec la méthode ; je meurs empoisonné.* Camille tâcha de l'en dissuader.

Dans le côté qui avait été le siège de l'abcès dont nous avons parlé dans la *Revue*, page 97, l'oreille percevait un fort bruit de *glou-glou*, qui s'interrompait au bout de deux ou trois secondes, et l'on entendait alors comme un liquide qui redescendait ; Hartel demandait le pot de nuit tout aussitôt, et rendait des matières dont l'odeur infectait toute la pièce, ce qui prouve que le *glou-glou* avait sa cause dans la désorganisation de l'estomac.

A cette époque de sa maladie, il était impossible de lui rien faire prendre à l'intérieur; il rejetait à l'instant tout ce qu'il prenait. Force fut donc de s'arrêter aux applications, sur le ventre, de compresses d'alcool camphré, de cataplasmes salins, de lavements au blanc d'œuf, pour combattre l'empoisonnement présumé; aux lotions, tantôt à l'eau sédative, tantôt à l'alcool camphré; aux frictions incessantes à la pommade camphrée; aux lavements chauds, avec quelques gouttes d'alcool camphré, qui le calmaient beaucoup; enfin aux lavements vermifuges.

A cinq heures du matin, le malade paraissait plus calme; il avait repris de la voix, il pouvait avaler de la bourrache, de l'eau salée et un peu d'orangeade sans les rendre.

De cinq à sept heures, tout le monde le croyait sauvé, tant il était calme et rassuré.

A huit heures, les crampes le prirent avec une violence terrible; les extrémités devinrent glaciales, tout semblait annoncer que le pauvre malade allait expirer. Dix personnes étaient occupées à le frictionner à l'alcool camphré, pour tâcher de réchauffer les extrémités; on réussit enfin à le débarrasser de ses souffrances; mais, une demi-heure après, tous les symptômes précurseurs de la mort reparurent; les extrémités se refroidirent de nouveau, le pouls disparut, les yeux se voilèrent, on le crut mort, et Camille en fut tellement convaincu, qu'il sortit, se rendant autant au vœu d'un autre cholérique qui le faisait demander, qu'au besoin de sortir pour se soulager des sanglots qui l'oppressaient.

Camille rentre au bout d'une demi-heure, et est tout surpris de voir remuer les lèvres du moribond; on recommence de nouveau les lotions et les frictions sur tout le corps, et, une heure après, Hartel revient à la vie. Mais, sur ce moment, apparaît le docteur Labourdet, qu'on avait été appeler un peu avant que Camille ne partit; le docteur trouve le mort ressuscité; il ordonne un lavement au laudanum et un vésicatoire volant sur la poitrine; le malade, reconnaissant le docteur, lui dit : *Venez me voir comme ami, et non comme médecin. Camille me soigne; tant qu'il sera auprès de moi, je ne veux être soigné que par lui.*

Cependant les amis voulurent suivre l'ordonnance. Au bout d'une heure, les souffrances deviennent atroces; le vésicatoire s'opposait à l'emploi des frictions et des lotions qui jusque-là avaient tant soulagé et ranimé le patient. Hartel demandait inutilement ces soins de nouveau. On rappela, deux heures après, le docteur, qui ordonna une potion, composée d'acétate d'ammoniaque et d'éther (*), à administrer par cuillerée à café toutes les huit minutes; cette potion parut suivie d'un peu de calme; mais le délire survint aussitôt, accompagné de crampes atroces; et, depuis ce moment (deux heures après midi), le malade n'a plus reconnu personne de sa famille. Chose singulière, il reconnut la voix de Camille jusqu'à son dernier soupir, qui arriva à neuf heures du soir, après des souffrances atroces et un délire continuel. A neuf heures et demie tout était fini! Camille est resté auprès du corps de son ami jusqu'au lundi matin. Les jambes seules étaient légèrement cyanosées: il rendit le lundi matin du sang clair par les narines et par la bouche.

Observations.

Dès le début de sa maladie, Hartel a été frappé de l'idée qu'il se mourait victime d'un empoisonnement; et, à la vérité, quelques symptômes essentiels, en résistant à l'effet ordinaire des médicaments, pourraient venir à l'appui de cette idée. Il est fâcheux que, selon son vœu, on n'ait pas pu procéder à l'autopsie; on ne trouva aucun médecin disponible pour cette opération.

Hartel, ainsi que tout ami du peuple, avait été le point de mire de bien mauvaises passions; sa mort ne devait pas porter le deuil dans toutes les communes de ce pays: huit jours avant qu'il ne tombât malade, on avait fait courir, dans la commune, le bruit que ce grand citoyen *était mort*: tout le pays fut dans la consternation; il se vit obligé de monter dans son cabriolet et de se promener dans toute la ville, afin de rassurer les esprits à ce sujet.

(*) La médecine a emprunté cet ingrédient aux succédanés de notre méthode; mais elle abuse de la dose.

Cette circonstance l'a-t-elle frappé ensuite, alors que sa négligence à se soigner avait déjà donné le temps à la cause du mal de lui désorganiser les entrailles, et de rendre ainsi la maladie incurable ! C'est possible ; mais quelle horreur de vivre dans un siècle où la politique a donné le droit de ne voir dans une maladie ordinaire qu'un de ses crimes de plus !

Avant de mourir, Hartel n'a cessé de parler de moi à mon fils : *Ma dernière pensée est pour lui*, dit-il avant de perdre tout à fait la voix ; et quand il ne pouvait plus parler, il montrait du doigt ou du regard le nord , où je languis, humilié et inutile.

CHAPITRE X.

BOUTADES.



« Bon Dieu ! s'écriait Bonaparte premier consul, que les hommes sont rares ! Il y a en Italie 18 millions d'hommes, et j'en trouve à peine deux : Dandolo et Melzi. »

Avant lui, madame Roland, ce grand ministre en jupons, disait : « La chose qui m'a le plus surprise depuis l'élévation de mon mari, c'est l'universelle médiocrité. Jamais, sans cette expérience, je n'aurais cru mon espèce si pauvre. »

« Allez, mon fils, disait Oxenstiern, ministre de Suède, allez, mettez-vous aux affaires, et vous verrez par quels hommes le monde est gouverné. »

La mesure de ces vérités n'a-t-elle pas été comblée par tous les spécimens de médiocrités ébouriffantes que nous avons vues défilier devant nous depuis le 24 février ? Il y a de quoi en rougir pour l'espèce humaine et pour le génie français.



Quand le génie est aux prises avec la trahison, il ne peut que se perdre à force de prodiges... Napoléon en 1814; Mazzini et Garibaldi à Rome; Kossuth, Bem et Dembinski en Hongrie!... Venise et Milan ne sont tombées que sous leurs propres ruines.



La prison politique n'est qu'un moyen de vengeance entre les mains du parti qui est parvenu au pouvoir. On y humilie ceux qu'on désespère de corrompre, et l'on y torture à coups d'épingle ceux qu'on désespère d'humilier.



A défaut de gardien, on a, pour ces deux sortes d'office, les prisonniers qui demandent leur grâce et qui l'ont déjà méritée.



LA PHILANTHROPIE DU CODE PÉNAL.

L'ÉVANGILE AU JUGE : Avant de voir la paille qui est dans l'œil de l'accusé, aperçois la poutre qui est dans ton œil, ô juge !

LE JUGE A L'ÉVANGILE : L'accusé doit faire ce que nous disons, et non pas voir ce que nous faisons.

L'ÉVANGILE AU JUGE : Oui, si tu leur dis de s'améliorer et que tu leur en donnes les moyens ; mais non, si tu leur fournis l'occasion de devenir plus méchants par la souffrance, et plus corrompus encore par le contact.

LE JUGE A L'ÉVANGILE : La loi n'a pour but que de punir.

L'ÉVANGILE AU JUGE : Elle ne ressemble donc pas à la mienne, qui tend toujours à pardonner ici-bas.

LE JUGE A L'ÉVANGILE : Notre loi est temporelle et non spirituelle.

L'ÉVANGILE AU JUGE : Pourquoi donc appends-tu un Christ mort sur la croix au-dessus de ton tribunal ?

LE JUGE A L'ÉVANGILE : C'est pour tenir le coupable dans une crainte salutaire.

L'ÉVANGILE AU JUGE : Dans la crainte de l'erreur ou de l'iniquité des juges, sans doute ; car Jésus est mort inno-

cent. Jésus sur la croix est l'espérance des accusés et la leçon des juges.

LE JUGE A L'ÉVANGILE : Des juges de ce temps-là, qui furent iniques.

L'ÉVANGILE AU JUGE : Ils jugèrent pourtant d'après la loi romaine, dont la loi n'est que la traduction ; et les bourgeois et riches du temps sanctionnèrent le jugement, en acclamant au juge et jetant de la boue au condamné.

LE JUGE A L'ÉVANGILE : Tout cela est bon à dire au sermon ; huissiers, donnez-moi le Code, et emportez cette Bible à M. le curé.



PHILANTHROPIE DES PRISONS.

L'ÉVANGILE A LA PHILANTHROPIE : Allez et portez dans toute la terre la bonne nouvelle (*), qui est : Paix aux hommes de bonne volonté, pardon au repentir, secours à la souffrance, consolation à l'affliction.

LA PHILANTHROPIE A L'ÉVANGILE : Vous oubliez : Torture à qui a été condamné.

L'ÉVANGILE A LA PHILANTHROPIE : Non ; mais : Malediction à quiconque fait souffrir son prochain.

LA PHILANTHROPIE A L'ÉVANGILE : Que deviendra alors la loi pénale, si elle est exempte de punition ?

L'ÉVANGILE A LA PHILANTHROPIE : Insensé, homme qui pécherais sept fois par jour, alors que tu serais juste, de quel droit te charges-tu de punir un coupable ? Le coupable ! qui le connaît, excepté Dieu ? Et quand il le connaît, il fait tout pour l'amener, par son inépuisable amour, à merci et repentance.

(*) *Évangile* signifie bonne nouvelle, de *eu*, bien, et *angelo*, annoncer.

LA PHILANTHROPIE A L'ÉVANGILE : A repentance, par des bons traitements, les pervers endurcis comme ces hommes ! On ne les amende qu'à coups de fouet, on ne les dompte que par la famine.

L'ÉVANGILE A LA PHILANTHROPIE : Insensé, tu les irrites au lieu de les amender ; tu les tues au lieu de les dompter ; tu les dégradés et les flétris, au lieu de les améliorer. Prends garde à toi, quand ils sortiroient.

LA PHILANTHROPIE A L'ÉVANGILE : Grâce à mes soins et à l'intérêt que je leur porte, il n'en sort jamais beaucoup ; et ceux qui sortent ont tout juste la force d'aller un peu plus loin que le seuil de leur purgatoire.

L'ÉVANGILE A LA PHILANTHROPIE : Philanthropie, tu n'es donc pas la charité !!! Dis-moi, est-ce que ces êtres que tu tortures ne sont pas tes semblables, des hommes faits, comme toi, à l'image de Dieu ?

LA PHILANTHROPIE A L'ÉVANGILE : C'est un ramassis de gens sans aveu, de pauvres diables qui couchaient à la belle étoile et vivaient de trognons de choux.

L'ÉVANGILE A LA PHILANTHROPIE : Il faut que ces hommes soient d'une bien forte trempe, pour avoir pu suffire à d'aussi cruelles privations, tandis qu'un seul jour de jeûne suffit pour mettre un philanthrope sur le flanc. Dis-moi, Philanthropie, y a-t-il beaucoup de riches dans tes prisons ?

LA PHILANTHROPIE A L'ÉVANGILE : Pas un sur mille ; et encore nous avons besoin de loger cet un à part de tous les autres, et de l'envoyer dans une maison de santé.

L'ÉVANGILE A LA PHILANTHROPIE : Dieu le Père n'a pas suivi ton système à l'égard de Lazare et du mauvais riche. Philanthropie, as-tu été créée à l'image de Dieu ?

LA PHILANTHROPIE A L'ÉVANGILE : Je l'ignore : mon père s'appelait *Laubardemont*, ma mère se nommait *l'Inquisition*, et ma nourrice *l'Instruction criminelle*.

L'ÉVANGILE A LA PHILANTHROPIE : Ton nom alors t'a été donné comme un sobriquet ; je commence à te com-

prendre et à voir que je ne t'avais pas mal jugée : non, tu n'es pas la charité!



Là où chacun est dans l'aisance, il n'y a pas de voleurs; jamais on n'a vu si peu de crimes que lorsqu'il n'y a plus ni magistrature, ni police, ni recors; c'est un fait démontré par juillet 1830 et février 1848. Quel est donc le mot de cette énigme? Le voici : c'est que le pauvre, en révolution, est soutenu par l'espoir d'un meilleur avenir; que le riche alors tend la main au pauvre; que chacun surveille son quartier, et qu'on n'a plus à ses trousses une institution qui a besoin de provoquer, afin de gouverner.

Tout l'avenir d'une réforme radicale est dans ces quelques paroles.



Au retour des Bourbons, Fouché ayant été nommé ministre de la police, en récompense de sa trahison, ses collègues du gouvernement provisoire furent tous placés sous la surveillance de la haute police, en récompense de leur fidélité à leur serment.

A cette nouvelle, Carnot écrivit à Fouché : « Où veux-tu que j'aille, traître? »

Signé CARNOT.

Fouché lui répondit : « Où tu voudras, imbécile! »

Signé FOUCHÉ.



Fouché a porté graine en France; vous en avez eu plus d'une preuve depuis le 24 février.



Quand les cosaques entrèrent dans Paris, à la vue de ces bizarres *porte-carquois*, le Parisien les appela les *Cupidons du Nord*. Toujours le même!!! Amour! tu perdis Troie!



Napoléon apprit à la Russie à se battre avec du fer ; l'Angleterre lui a donné le secret de se battre avec de l'or ; ô France ! contre le fer, tu as ta bravoure ; mais contre l'or, on est bien faible, quand on laisse le peuple dans l'ignorance, le pauvre dans le besoin, et que le trésor se met au service de la bourse. France ! France ! on était pauvre, mais vigilant, en 1792, et, à cette époque, Suwarow, le terrible cosaque, fut mené tambour battant par une poignée de soldats français sans chaussure.



Le 28 février 1848, parut le second numéro de l'*Ami du Peuple*. Je dénonçais à la nation la marche contre-révolutionnaire du gouvernement provisoire. Le jour même, les exploiters du peuple dirigèrent toutes leurs batteries contre moi. Les républicains du lendemain et les *faux* républicains de la veille tentèrent de m'accabler sous le poids de leurs calomnies et de leurs menaces. Je fus insensible à tous ces bruits du dehors ; j'avais rempli un grand devoir, j'étais en paix avec ma conscience. Mais mes amis s'effrayaient pour moi, et craignaient pour mes jours. L'un d'eux, dès le 28 au soir, vint tout effaré vers moi, et me dit : « Que faites-vous donc, mon ami ? vous allez trop loin, les meilleurs patriotes sont contre vous. — Vous savez bien, lui répondis-je, que je vous ai toujours devancé de dix ans ; je vous devance aujourd'hui de trois mois. »



Je vous disais, au mois de mars 1848, que messieurs du gouvernement provisoire ne demandaient qu'à prendre du temps pour mieux éluder les vœux de 50 millions de Français ; que toutes leurs concessions n'avaient pour but que de vous amuser, et que chaque lendemain serait le démenti de la veille ; que ces promenades de pauvres travailleurs au Luxembourg n'avaient d'autre but que de jeter un ferment de discorde entre le maître et l'ouvrier, entre le bourgeois et le prolétaire ; que le gouvernement restait les bras croisés, afin de lasser la patience des amis du travail ; que ses ateliers nationaux étaient un cirque où l'on nour-

rissait des gladiateurs dévoués d'avance à de lugubres combats; que l'impôt des 45 centimes était une batterie d'imprécations dirigée contre la République; qu'enfin ces messieurs n'avaient en vue que de dégoûter le peuple de son propre ouvrage, en divisant, pour préparer les voies à qui voudrait régner.

Vous ne me croyiez pas alors ?

En douterez-vous aujourd'hui que ces messieurs l'avouent, le disent, le proclament et l'écrivent ?

Ecoutez Buchez, le 16 mai, se justifiant à la tribune et disant :

« Nous avons joué hier la partie que nous avons jouée à l'Hôtel-de-Ville depuis deux mois. »

Ecoutez Lamartine écrivant ces aveux dans ses *Conseils au peuple*, au milieu des rapsodies les plus délirantes qui puissent sortir d'un esprit accusateur, pour ne pas dire calomniateur, envers les meilleurs citoyens.



Je ne sache pas un seul inconvénient à la liberté illimitée de la presse; elle est à elle-même son propre correctif. Quel homme lirait une feuille qui dirait des horreurs ou des sottises ? Ceux qui semblent redouter les écarts de la presse, prennent donc les hommes de lettres pour des vampires, et les abonnés pour des enfants et des sots ?



De tout temps j'ai été convaincu que ce sont les fonds secrets qui alimentent la mauvaise presse.



Quand le despotisme veut se débarrasser du contrôle de la presse, il crée une mauvaise presse, une presse dégoûtante; l'une sert ainsi de prétexte aux coups que l'on veut porter à l'autre.



Quand on voulait perdre les clubs, on créait les mau-

vais clubs. Quel club plus violent, plus incendiaire que le Club des clubs ? Or, vous n'avez pas oublié que le ministère de l'intérieur, à lui seul, a fourni à ce club 450,000 fr. Est-ce clair ?



Mes pauvres enfants, l'intrigue vous divise, parce que déjà vous êtes bien peu unis ; elle vous exploite, parce que vous êtes bien peu soucieux de vos vrais intérêts ; elle vous fait faire de mauvais choix, parce que vous ne connaissez pas les conséquences d'une erreur sur ce point. Instruisez-vous, réformez-vous, soyez bienveillants les uns envers les autres ; dès ce moment, le jésuitisme ne trouvera plus le joint pour vous diviser et vous exploiter.



Le prêtre n'est prêtre qu'à l'église ; partout ailleurs il redevient homme, et se montre le pire des hommes.



Si vous craignez tant une révolution, gardez donc, gardez précieusement la République.



Voulez-vous la preuve que l'*ire médicale* n'est pas étrangère à ma prison ?

On me défend de soigner des malades : « On vous amènerait à l'agonie sur un grabat, que vous ne parviendriez pas à le voir, » dit mon geôlier au pauvre qui veut me consulter sur sa maladie.

Voulez-vous la preuve que le jésuitisme n'est pas étranger à ma prison ?

On me défend de lire ce qui se passe, et d'écrire ce que je pense. Mon gendarme a le droit de lire le journal qu'on m'arrache des mains. On fouille mes vivres en entrant,

crainte que dans ma soupe ne se trouve une feuille peu orthodoxe. Mes livres ne rentrent que lorsque la censure occulte les a vérifiés.

Bientôt on ne me laissera plus passer que le catéchisme.

O terre classique de la philosophie et de la liberté !!



Que Dieu protège la France!!! c'est-à-dire : Que Dieu protège l'Europe!!!



Dès le commencement du procès de Bourges, on se mit à préparer à Doullens un pavillon pour sept prisonniers de la catégorie du 15 mai.

La Haute Cour de justice ne condamna tout juste que sept prisonniers, pas un de moins, pas un de plus.

Aujourd'hui, 28 septembre 1849, on prépare une cellule au-dessous de nous, pour un condamné qui ne l'est pas encore, mais qui, pour sûr, doit l'être, au dire des guichetiers.

Comme la prison devine la justice!!! ou bien comme la justice devine la prison!!!

Une condamnation à la prison est une condamnation aux caprices ou à la malveillance de la geôle ; au mauvais vouloir, on l'a vu, d'un malhonnête homme habile, ou d'un sot complaisant. *Damnatio ad bestias* résume toutes les lois pénales de toutes les époques.



CHAPITRE XXI.

MES ADIEUX (*)

JUSQU'A UN TEMPS PLUS HEUREUX.

Adieu, mes bons abonnés; je vous quitte, vous qui ne m'avez pas quitté dans les jours les plus malheureux. Les mailles de mes barreaux se rétrécissent de plus en plus, afin de laisser passer moins de chose au crible de mes sympathies et de mes souffrances. L'œil des argus officiels ne perd plus de vue ma pauvre plume, et les exécuteurs des peines vengeresses me font payer d'une torture nouvelle chaque phrase qu'ils me surprennent à tracer sur le papier; le jésuitisme prête en cela main-forte à la médecine. Mon crime, à leurs yeux, est d'avoir trop aimé l'humanité; leur crainte, et elle est terrible, vient de ce que l'humanité me rend au centuple mon amour; à cet échange de sympathie, Escobar ne trouve son compte d'aucun côté.

On a su l'autre jour que j'avais répondu à la consultation d'un pauvre malade; ordre aussitôt a été donné par Loyola à mon cerbère de venir le matin saisir tous mes

(*) Aux abonnés de la *Revue élémentaire de médecine et pharmacie domestiques, etc.*, journal qui paraissait le 15 de chaque mois depuis le 15 juin 1847, et suspendu par suite des mesures inquisitoriales établies à Doullens.

papiers de science et de recherches, sans prendre même la peine d'en dresser inventaire; et depuis ce moment ma famille ne peut me voir et me parler qu'en présence d'un guichetier qui saisit tout papier au passage et le porte à qui de droit. La page que je vous adresse a été interrompue déjà trois fois par l'arrivée d'un gardien qui ne marche que nu-pieds, afin de fondre mieux sur moi à l'improviste. Vingt fois par jour la porte s'ouvre sur un prétexte, et une œillade prend l'état des lieux.

Ce n'est pas dans une telle position qu'on peut avoir l'esprit assez tranquille pour instruire et éclairer périodiquement autrui. De tels instants, on ne peut plus les consacrer qu'à se réformer et à s'éclairer soi-même. Je ne suis pas au bout de ces moyens vexatoires; qui sait si bientôt ils ne m'enlèveront pas même le droit de penser!

Je me résigne, puisque mon pays le veut ainsi; j'attends avec longanimité qu'il veuille bien ordonner le contraire. Mais, jusque-là, en dépit de toute ma philosophie, l'étude, ma compagne chérie, aura bien de la peine à me consoler de mon inutilité.

J'avais commencé cette *Revue* sous les plus heureux auspices; je la termine au milieu des plus sinistres présages; Dieu les conjurera sans doute; mais, dans l'incertitude où je suis de sa volonté, je ne saurais prendre aucun engagement pour l'avenir. Le retard que j'ai apporté à remplir ceux que j'avais pris dans cette *Revue*, mes abonnés comprendront maintenant que ce retard rentre dans le cas de force majeure: j'en ai souffert encore plus qu'eux.

Au reste, les deux volumes que viennent clore ces deux dernières livraisons, publiées en une seule, à la fin de ce mois, peuvent être considérés comme un ouvrage complet. Ils renferment des enseignements nouveaux sur les liens qui unissent la nouvelle méthode aux autres sciences; on y trouvera le tableau de ses progrès dans les trois années qui viennent de s'écouler.

Je vais employer les longues journées de ma solitude à préparer de nouveaux matériaux, pour compléter l'édifice dont j'ai jeté les premières bases.

Adieu, mes lecteurs et mes disciples; ce ne sont pas

les forces qui me manquent ; je souhaite à votre liberté la santé de ma captivité ; je ne sache en prison que trois choses qui puissent altérer la mienne et faire définitivement de mon cachot une tombe : les TÉNÈBRES, l'INSOMNIE ou le POISON.

Or, jusqu'à présent, on ne m'a ravi ni le SOLEIL, ni le SOMMEIL, ni le PAIN que m'apporte ma famille. Si cela dure, je puis vivre longtemps dans ma citadelle : dans les cachots de la Bastille, on a vu de plus grands martyrs que nous vivre jusqu'à trente ans : le tiers d'un siècle!!!

F.-V. RASPAIL.

Citadelle de Doullens, le 2 août 1849.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CET ALMANACH.

	Page.
Dédicace aux citoyens électeurs de Lyon.....	3
Notice sur le calendrier.....	5
Comput ecclésiastique.....	14
Signes du zodiaque.....	15
Signes des planètes.....	15
Les saisons en 1850.....	16
Quatre-temps en 1850.....	16
Fêtes mobiles en 1850.....	16
Eclipses en 1850.....	16
Avis sur le calendrier.....	17
Calendrier, annuaire républicain et memento des grands hommes et des grandes dates.....	18
Notice sur la prison de Doullens.....	30
STATISTIQUE. — Exposé du système décimal des poids et mesures français.....	37
— Rapport exact des mesures anciennes avec les nouvelles.....	38
— Traduction du système décimal.....	40
— Poids moyen des denrées achetées en volume.....	40
— Pesanteur spécifique des diverses substances employées dans l'industrie.....	41
— Pesanteur spécifique des charbons et diverses essences d'arbres.....	42
— Inductions pratiques à tirer des rapports de ces nombres.....	43
— Tableau des poids, diamètre et titre des monnaies décimales françaises.....	46

	Page.
— Population actuelle de la France.....	47
— Accroissement progressif de la population française depuis 1789.....	48
— Rapports des sexes en France.....	48
— Chiffre de la mortalité en France.....	49
— Rapports des naissances légitimes aux naissances naturelles.....	51
— Rapports de la population avec la superficie du sol...	52
— Division de la population sous le rapport de la production et de la consommation.....	53
— Insuffisance de la production en France.....	55
— Estimation de la valeur territoriale.....	56
— Estimation de la valeur et de la production industrielle.	57
— Consommateurs et producteurs.....	60
— La production suffit-elle en France à la consommation?.....	60
— D'où vient que dans un pays où il y a assez de tout pour tous, cependant il se trouve un si grand nombre de citoyens à qui tout manque?.....	61
— Importation et exportation.....	62
— Pourrions-nous produire davantage?.....	63
— De l'impôt.....	65
— L'impôt a-t-il aujourd'hui ce caractère d'utilité publique?.....	65
— Mais pourrait-on diminuer le chiffre de l'impôt sans s'exposer à une catastrophe?.....	68
NOTIONS DIVERSES. — Consommation de la ville de Paris à deux époques éloignées.....	
	70
Superficie de Paris à diverses époques, d'après Fourier, de l'Institut.....	
	71
— Ancienneté de l'institution de la garde nationale de Paris.....	71
— Odieux de la perception de l'impôt sur les boissons..	74
— Code pénal et prisons.....	76
— Moutons politiques.....	77
— Parti, Cause, Opinion.....	79

HYGIÈNE ET MÉDECINE DE L'HOMME; SOINS A DONNER AUX BESTIAUX.

— *Médecine de l'homme.* — Moyen de conserver et d'améliorer sa santé 80

— Moyen de se préserver ou de se guérir du choléra . . . 81

— Moyen de se dégriser; panacée des ivrognes 81

— Hygiène, ou médecine préventive à observer à l'approche du choléra 82

— Méthode curative contre le choléra, la fièvre jaune et le typhus 83

Hygiène et médecine pour les bestiaux. — Nourriture des bestiaux 85

— Hygiène des bestiaux, ou moyens de les engraisser et de les préserver de maladies 85

— Gale, rouvieux, ladrerie et autres maladies de la peau des bestiaux 86

— Rage de l'homme et des animaux 87

— Piqûres d'abeilles et morsures de la vipère ou autres animaux venimeux 87

— Morve, enclivement, morfondure 87

— Plaies quelconques 88

— Contusions 88

— Piétain, crapaud, pesogne, pourriture des pieds des bestiaux 88

— Météorisation, ballonnement 88

— Précautions sanitaires à prendre dans les pays de montagnes où règne le goître 89

— Ancienneté des préparations endormantes dans les opérations chirurgicales 89

AVIS AUX LABOUREURS. — Procédé de fertilisation des terres arables 91

— Irrigation générale 94

— Moyen employé depuis trente ans dans la Normandie pour préserver les récoltes de l'humidité 95

— Moyen d'empêcher les cheminées de fumer 96

— Moyen de fumer les terres en labourant, et de détruire du même coup les mauvaises herbes et le chiendent 96

	Page.
Axiomes du vigneron.	97
— Moyen de préserver les arbres des ravages de la carie..	97
— Moyen de préserver les arbres de la cloque, œuvre des tigres (punaises), des pucerons, et des autres ra- vages des insectes	98
— Moyen de préserver la vigne des ravages de la pyrale.	98
— Moyen d'augmenter à volonté la vinosité d'une cuvée, et de faire du vin de Suresnes un petit vin de Mâ- con.....	98
— Creusement des puits.....	99
— Dépense qui est une économie.....	99
— Moralité économique	99
PROJET DE RÉFORME DE LA CONSTITUTION. — Inutilité d'une con- stitution.....	100
— Qu'est-ce que la loi?.....	101
— Mœurs à la place des lois	101
— Réforme progressive et non violente.....	101
— Présidence.....	102
— Chambre des représentants.....	102
— Commune.....	102
— Impôts. — Armée. — Organisation du travail. — Élec- tions. — Police.....	103
— Loi pénale. — Lois civiles et procès.....	104
— Instruction gratuite et obligatoire.....	105
— Banque communale. — Défrichements. — Organisa- tion du travail.....	106
— Prière au peuple souverain.....	107
— Cause qui fait avorter toutes les révolutions.....	107
PAPAUTÉ TEMPORELLE ET PAPAUTÉ SPIRITUELLE.....	108
NÉCROLOGIE, OU PLUTÔT MATHÉROLOGE.....	117
BOUTADES.....	125
ADIEUX.....	154
TABLE.....	157
CATALOGUE.....	141



CATALOGUE DES OUVRAGES

DE M. F.-V. RASPAIL

Que l'on trouve chez l'éditeur, rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 5 (quartier de l'Odéon), au premier, au fond de la cour à droite.

MANUEL ANNUAIRE DE LA SANTÉ

POUR 1848-1849,

OU MÉDECINE ET PHARMACIE DOMESTIQUES,

Contenant tous les renseignements théoriques et pratiques nécessaires pour savoir préparer et employer soi-même les médicaments, se préserver ou se guérir ainsi promptement, et à peu de frais, de la plupart des maladies curables, et se procurer un soulagement presque équivalent à la santé dans les maladies incurables et chroniques;

Deuxième et troisième années, ou Deuxième édition.

1 vol. grand in-18 de 9 feuilles.

PRIX, BROCHÉ : 1 FR. 25 C., ET 1 FR. 70 C. PAR LA POSTE. — CARTONNÉ : 1 FR. 50 C. (*Les exemplaires cartonnés ne s'expédient pas par la poste.*)

Le succès de la première édition de ce petit livre a dépassé toutes nos espérances.

Cette deuxième édition devient indispensable, même à ceux qui possèdent la première. Quoique le prix en reste le même, cependant le livre est augmenté de près d'une feuille, ce qui porte le nombre de pages à 312 au lieu de 260. On trouvera dans cette deuxième édition une foule de nouvelles médications; le Dictionnaire des maladies renferme le traitement de toutes les maladies connues de l'homme et des bestiaux. On a joint à l'ouvrage une table alphabétique des matières aussi détaillée que possible.

A l'aide de ce petit livre, il n'est pas de personne, pourvu qu'elle sache lire, qui ne soit en état de se traiter dans le plus grand nombre des maladies les plus communes. Quand le doute viendra, on aura recours à l'étude approfondie du grand ouvrage, ou bien à la consultation d'un médecin suivant le nouveau système.

REPLIQUE DE F.-V. RASPAIL

AU SIEUR LÉON DUVAL, avocat de la Liste civile.

In-8° de 8 pages. — Prix : 10 centimes.

NOUVEAU SYSTÈME DE CHIMIE ORGANIQUE

FONDÉ SUR DE NOUVELLES MÉTHODES D'OBSERVATION,

et précédé d'un traité complet de l'art d'observer et de manipuler,
en grand et en petit,
dans le laboratoire et sur le porte-objet du microscope ;

2^e édition ; 1838. — 5 vol. in-8° avec Atlas in-4° de 20 belles planches
de figures dessinées au microscope d'après nature
et gravées avec le plus grand soin.

Prix : 50 francs.

La première édition, parue en 1835, en un volume, fut traduite dans toutes les langues européennes, et nul n'ignore que cet ouvrage imprima une impulsion toute nouvelle à la chimie organique, et y opéra une complète révolution. La deuxième édition, en trois volumes, est augmentée de toutes les recherches nouvelles auxquelles l'auteur s'était livré pendant les six années qui se sont écoulées entre la première et la seconde. La préface de cette dernière édition ne lui a attiré les faveurs ni de l'université ni de nos polices académiques ; mais, en revanche, les plagiatés ne lui ont manqué d'aucune façon. Il est curieux de lire, en feuilletant ce livre, les bouts de notes lues à l'Académie des sciences, et que la presse quotidienne livre le lendemain, avec tous les honneurs de la publicité, à la curiosité des lecteurs. L'exemple le plus récent de ces réminiscences académiques est celui de la *xyloïdine*, dont les journaux ont tant parlé d'après l'Académie, et dont la description se trouve mot à mot dans le deuxième volume du NOUVEAU SYSTÈME DE CHIMIE ORGANIQUE. Nous pourrions rapporter aussi que c'est dans le même ouvrage que la théorie de la *forme sphéroïdale des corps*, que la théorie *atomico-astronomique*, ont puisé tous leurs éléments et souvent jusqu'à leur rédaction même. Nous nous arrêterons à ces exemples, comme étant ceux que la réclame a mis le mieux à la connaissance du commun des lecteurs.

OBSERVATIONS

SUR UN NOUVEAU GENRE DE SAURIEN FOSSILE,

Le Neustosaurus Gigondarum,

avec quelques notes géologiques sur les montagnes de Gigondas (Vaucluse) ;

PAR EUGÈNE RASPAIL, neveu.

In-8°, avec figures ; 1842. — Prix : 2 francs.

NOUVEAU SYSTÈME DE PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE ET DE BOTANIQUE,

Fondé sur les méthodes d'observation qui ont été développées dans le
Nouveau Système de Chimie organique.

2 vol. in-8° avec Atlas de 60 planches d'analyses (en noir ou coloriées) dessinées d'après nature et gravées en taille-douce. — 1856.

Prix : Figures en noir, 30 fr. — Figures coloriées, 50 fr.

Le NOUVEAU SYSTÈME DE PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE ET DE BOTANIQUE a fourni, pour la première fois, la clef de la théorie de l'organisation et de la symétrie des végétaux, dont l'auteur ramène l'innombrable variété à un tel principe d'unité, que d'avance et en connaissant deux ou trois éléments d'une plante, on arriverait à dessiner et la fleur et le fruit. De cette théorie a découlé une nouvelle classification fondée principalement sur la symétrie et la disposition du fruit ; rien n'est simple comme le cadre de cette classification. Les soixante planches d'analyses renferment plus de mille détails analytiques exécutés d'après nature avec une rare perfection d'observation et d'exécution iconographique. La plupart des plantes figurées étant analysées de la manière la plus complète, on a ainsi près de cent types de genres divers, par l'étude desquels on peut se familiariser avec ces sortes d'investigations analytiques. Avancer que presque toutes les découvertes renfermées dans ce livre sont professées aujourd'hui dans les livres et les cours, sous le voile de l'anonyme, ce serait répéter l'éternel refrain dont les exigences universitaires nous ont fait contracter l'habitude depuis plus de vingt ans.

LETTRES SUR LES PRISONS DE PARIS, OU RÉFORME PÉNITENTIAIRE ;

2 vol. in-8° ; 1859. — Prix : 10 fr.

On trouve dans cet ouvrage l'histoire, le mot de l'énigme de bien des événements principaux qui ont distingué les premières années de la révolution de juillet. A l'occasion de chaque événement et des emprisonnements qui en étaient la suite, l'auteur jette les bases de la réforme de nos lois pénales, et surtout de nos prisons, dont il a connu par lui-même tous les détours et toutes les tortures.

HISTOIRE NATURELLE DES AMMONITES,

SUIVIE DE LA DESCRIPTION DES ESPÈCES FOSSILES

des Basses-Alpes, de Provence, de Vaucluse et des Cévennes ;

In-8° de viii-56 pages, sur beau papier vélin, avec 4 belles planches in-4°, dont 2 gravées par F. DEBAY, DASSAULT. — Prix : 12 fr.

OUVRAGES DE M. RASPAIL

devenus très-rares dans le commerce de la librairie.

MÉMOIRES SUR LA FAMILLE DES GRAMINÉES,

Contenant : 1° la Physiologie ; 2° la Classification des Graminées ;
3° l'Analyse microscopique et le développement
de la féculé dans les céréales.

In-8° avec 6 planches, Paris, 1825. — Prix : 20 fr.

Tous les travaux de physiologie et de chimie microscopiques de l'auteur tirent leur origine de ce premier travail, qui date de vingt-deux ans.

ANNALES DES SCIENCES D'OBSERVATION,

Contenant : l'Astronomie, la Physique, la Chimie, la Minéralogie, la Géologie, la Physiologie et l'Anatomie des deux règnes, la Botanique, la Zoologie, les Théories mathématiques et les Applications de toutes ces sciences à la Météorologie, à l'Agriculture, aux Arts et à la Médecine.

PAR SAIGEY ET RASPAIL.

4 vol. in-8° avec 48 planches, la plupart in-4°; 1829-1830. — Prix : 80 fr.

DE LA POLOGNE

SUR LES BORDS DE LA VISTULE ET DANS L'ÉMIGRATION;

In-8°; 1839. — Prix : 2 fr. 50 c.

Les Polonais réfugiés en France ont traduit dans leur langue cet opuscule, et en ont répandu à profusion des exemplaires dans leur infortunée patrie. L'auteur a pour but de préparer l'aveir de la Pologne, par l'étude de son glorieux passé.

MÉMOIRE A CONSULTER

à l'appui du pourvoi en cassation

DE DAME MARIE CAPPELLE, VEUVE LAFFARGE,

sur les moyens de nullité que présente l'expertise chimique dans le cours de la procédure de la Cour d'assises de la Corrèze, rédigé à la requête de la défense;

In-8°; 1840. — 3 francs.